

Master 1 de Sciences et Technologies,
mention Aménagement, Urbanisme et
développement des Territoires (AUDT)

Spécialité : Aménagement Touristique et
Valorisation des Sites (ATVS)

Mémoire de stage de PREVOST Laura
(2011-2012)

Tuteur universitaire: Pauline Bosredon



TRANSMETTRE LA MÉMOIRE URBAINE : ESQUISSE D'UNE MÉTHODE.

RÉCITS DE MUTATIONS URBAINES DANS LE CORRIDOR MINIER VALENCIENNOIS.



IMAGES DE LA COUVERTURE :

Localisation du corridor minier dans le Nord-Pas-de-Calais (Source: <http://beuvry.unblog.fr/category/bassin-minier/>)

Logo de l'université de Lille 1 (Source : <http://www.univ-lille1.fr/>)

Logo ENVAR (Source : <http://www.jeunes-urbanistes.fr/collectif.htm>)

Ancien tramway de Valenciennes (Source :<http://initinere.xooit.fr/t4924-Un-tramway-au-Havre-fin-2012.htm>)

Photographie du nouveau tramway de Valenciennes (Source : http://www.google.fr/imgres?hl=fr&rlz=1C1ASUT_frFR459FR459&biw=1366&bih=638&tbn=isch&tbnid=1TCDXXUn7K_O5M:&imgrefurl=http://www.junglekey.fr/wiki/definition.php%3Fterme%3DTramway_de_Valenciennes&docid=OJpW8Qd5HDN0IM&imgurl=http://www.eiffage.fr/files/Eiffage/TramwayValenciennesSite.jpg&w=1280&h=853&ei=FRWET7mgFdLK8QPU-szGBw&zoom=1&iact=hc&vpx=482&vpy=308&dur=165&hovh=183&hovw=275&tx=163&ty=67&sig=108277430786754757520&page=1&tbnh=113&tbnw=170&start=0&ndsp=18&ved=1t:429,r:8,s:0,i:81)

Site Vallourec après l'intervention de l'EPF, 2011 (Source: http://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/8/84/Anzin_-_Vestiges_de_l%27usine_Vallourec_%28J%29.JPG).

Représentation virtuelle de la serre numérique (Source: http://www.lavoixeco.com/actualite/Secteurs_activites/Informatique_et_High_Tech/2012/02/28/article_la-serre-numerique-pour-faire-du-valenciennois-un.shtml)

Photographie du site Chabaud Latour prise par Christophe Grandjacques (2010) (Source : CAUE du Nord)

Remerciements :

Je remercie tout d'abord Christophe Grandjacques, mon maître de stage, pour m'avoir confié une mission aussi intéressante. Merci également pour ses précieux conseils et pour m'avoir aidé à déterminer mon projet professionnel.

Je remercie également Anne Braquet pour sa gentillesse et pour ses explications patientes sur les enjeux hydrogéologiques du site Chabaud Latour,

Merci à ma tutrice universitaire, Pauline Bosredon, pour la confiance qu'elle m'a accordée, pour ses conseils et son appui.

Merci à monsieur Benoît Poncelet, directeur du CAUE, pour la confiance qu'il m'a accordée,

Merci à mes collègues de bureaux pour leur gentillesse et leur «aide syntaxique».

Merci à toute l'équipe du CAUE du Nord pour son accueil chaleureux,

Merci à Aline Willaey et Guillaume Lemoine pour leur aide précieuse.

Merci à l'équipe de l'EPF Nord-Pas-de-Calais pour son accueil.

Sommaire :

INTRODUCTION : 6

I) LE CAUE ET L'EPF : UN PROJET DE PARTENARIAT : 7

A) Le CAUE du Nord (De Lambert, 2010): 7

- 1) Une association 1901 : 7
- 2) Le CAUE du Nord : une équipe pluridisciplinaire au service de divers publics : 8
- 3) Les missions du CAUE du Nord : 9
- 4) La démarche CAUE : 10
- 5) Les Outils du CAUE : 11

B) L'Etablissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais : 11

- 1) Un EPIC créé en réponse aux nombreuses friches industrielles du territoire : 11
- 2) Mode d'intervention de l'EPF : 14
- 3) Des actions méconnues : 16

C) Le projet de partenariat : 17

D) Ma mission dans le cadre de ce partenariat : 20

- 1) Les objectifs opérationnels qui m'ont été fixés : 20
- 2) Mes livrables : 20

II) LE VALENCIENNOIS : UN TERRITOIRE RURAL MODELÉ PAR L'ACTIVITÉ MINIÈRE: 23

- 1) Le Valenciennois du XVIII^{ème} siècle: un espace de nature peu urbanisé : 23
- 2) La découverte du charbon : développement d'une urbanisation tournée vers la production : 24
- 3) Organisation de la mine (Guerin, 2010) : 29
- 4) Les grandes lignes de force du territoire: marqueurs de mutations urbaines majeures, témoins d'un

paysage transformé : 30

5) Un territoire sinistré qui se renouvelle : 35

III) MÉTHODOLOGIE: COMMENT TRANSMETTRE LA MÉMOIRE D'UNE TRAJECTOIRE URBAINE? 39

A) Une méthode en six étapes : 39

1) Les Recherches documentaires : 39

2) La capitalisation des événements : 41

3) Le choix des cartes : 44

4) Les cinq séquences de la trajectoire de mutation d'un site : 46

5) Détermination d'une problématique par séquence : 48

6) Rédaction du récit : 51

B) Perspectives pour la méthode : 52

C) Les fiches : 53

1) Fiches chronologie : 53

2) Fiche Mutation des Rives de l'Escaut : 54

3) Fiche Mutation du site de Chabaud Latour : 57

CONCLUSION : 60

1) Transmettre la mémoire urbaine, condition d'un aménagement durable : 60

2) Narrer les mutations urbaines d'un territoire, un outil de communication potentiel : 60

3) Trois mois de stage au CAUE du Nord et de nombreux apports personnels et professionnels : 61

BIBLIOGRAPHIE : 63

TABLE DES FIGURES : 70

ANNEXES : 73

Transmettre la mémoire urbaine : esquisse d'une méthode.

Récits de mutations urbaines dans le corridor minier valenciennois.

INTRODUCTION :

Un territoire se compose d'une multitude de sites. Selon la définition du CAUE du Nord, les termes « territoire » et « site » ne font pas référence aux appellations géographiques mais relèvent davantage d'une perception de l'espace. Lorsque l'on étudie un site, on analyse les systèmes qui le constituent. Par exemple, un site minier se compose des fosses, des cavaliers, des usines ou industries présentes sur place ainsi que des cités minières. Un site est souvent représenté sur une carte d'échelle 1/25 000. Ces sites font l'objet d'aménagements qui résultent de la stratégie et de la volonté d'acteurs eux-mêmes influencés par un contexte économique, social et culturel particulier. Alors que le temps passe et que cet environnement évolue, les sites changent parfois de vocation. Lorsque l'on retrace l'ensemble de ces mutations, on est en mesure d'esquisser la trajectoire urbaine¹ du site et d'expliquer les enjeux propres à ce dernier. Néanmoins, la multitude d'acteurs qui ont contribué à ces évolutions peut rendre difficile la récolte d'informations suffisantes pour appréhender l'histoire du site (une multitude d'intervenants supposent une multitude de sources documentaires). Or, il est aujourd'hui essentiel de connaître le passé d'un site pour tirer les enseignements nécessaires à la réalisation d'un projet cohérent et durable. Ainsi, comment retracer la trajectoire urbaine d'un site ? La réponse à cette question en pose néanmoins une autre encore plus stratégique : comment transmettre la mémoire urbaine² d'un site ? En effet, si un acteur est en mesure de recomposer une trajectoire urbaine, le bénéfice des enseignements tirés n'est que limité si ce récit n'est pas transmis à tous les acteurs du territoire. Une fois cette transmission faite, une véritable mémoire urbaine se construit, permettant d'éclairer les actions d'aménagement présentes et à venir sur le site.

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord et l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas-de-Calais désire créer un partenariat pour garder et transmettre cette mémoire urbaine. L'EPF est mandaté par les collectivités territoriales de la région pour constituer les réserves foncières nécessaires à la réalisation de projets. Il a ainsi travaillé sur de nombreux sites et cherche aujourd'hui à préserver la mémoire

¹Histoire de l'évolution d'un site ou d'un territoire. Au cours de cette « trajectoire », le site subit plusieurs « mutations », c'est-à-dire qu'il change de vocation (zone d'habitat, zone industrielle, friche etc.). Ces évolutions sont toujours dues à des décisions d'acteurs. Cette trajectoire est dite « urbaine » dans le cadre de ce mémoire car les sites sur lesquels nous avons travaillé se trouvent en milieu urbain ou en périphérie urbaine.

²Encore une fois, la mémoire est dite « urbaine » car dans le cadre de ce mémoire, nous avons étudié un territoire et des sites à l'identité plutôt urbaine (voir ci-après).

de ses actions en les replaçant au cœur de la trajectoire urbaine de l'espace étudié. Le CAUE du Nord quant à lui développe des méthodologies pour informer, communiquer et sensibiliser les différents publics du département aux questions de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Le croisement de ces compétences constitue une opportunité sans précédent pour réfléchir plus en détail à la façon dont cette mémoire urbaine pourrait être transmise.

Dans le cadre de cette réflexion, les deux problématiques qui sont posées sont :

Comment retracer la trajectoire urbaine d'un site ?

Comment transmettre la mémoire urbaine ?

le CAUE et l'EPF ont choisi un territoire d'étude : le Corridor Minier Valenciennois. En effet, les mutations urbaines y ont été significatives, modifiant en profondeur le paysage. Avec la fin de l'activité minière, les interrogations ont été nombreuses quant à la meilleure requalification à réaliser sur les friches industrielles et minières. L'EPF (Etablissement Public Foncier) a alors été un intervenant clé et il serait intéressant d'évaluer sa contribution dans le processus d'évolution du territoire.

L'objet de ma mission au sein du CAUE du Nord a donc été, dans le cadre du partenariat CAUE-EPF, d'esquisser une méthode permettant la transmission de trajectoires urbaines en m'appuyant sur le corridor minier valenciennois comme territoire d'étude et d'expérimentation.

J'exposerai alors dans ce rapport de stage ma démarche et la méthodologie élaborée. Dans un premier temps, je présenterai le CAUE du Nord et l'EPF Nord-Pas-de-Calais ainsi que leur projet de partenariat. Une fois ce cadre établi, j'expliquerai plus en détail ma mission. Je m'appliquerai alors à présenter le territoire d'étude avant d'expliquer la méthode mise en place pour transmettre la mémoire urbaine. Enfin, j'exposerai mes réalisations (les livrables).

I) LE CAUE ET L'EPF : UN PROJET DE PARTENARIAT :

A) Le CAUE du Nord (De Lambert, 2010):

1) Une association 1901 :

Le 3 janvier 1977, la loi n°77-2 sur l'architecture instituait un nouvel organisme départemental destiné à promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère auprès des différents acteurs du territoire : le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (cf. Annexe 1, extrait de la loi sur l'architecture n°77-2 du 03/01/1977). Selon la Fédération Nationale des CAUE, 91 départements disposent aujourd'hui d'un CAUE (Fédération Nationale des CAUE, 2007).

Les CAUE sont des associations 1901 dont les actions n'ont pas de but lucratif. Ils ne peuvent ainsi faire concurrence ou se soustraire à des bureaux d'étude. Leur financement provient :

- De la Taxe d'aménagement : en vigueur depuis le 1er mars 2012, elle est fixée par le Conseil Général et sert aussi au financement des politiques de protection des Espaces Naturels Sensibles (Fédération Nationale des CAUE , 2007).
- Des cotisations reversées par leurs adhérents, suite à la signature d'une convention qui définit les termes et objectifs du partenariat engagé (De Lambert, 2010).
- Des subventions allouées par diverses collectivités territoriales mais aussi par l'Europe, notamment dans le cadre de projets INTERREG. Ces derniers tendent à une coopération transeuropéenne pour développer des solutions aux problématiques urbaines, environnementales et économiques (De Lambert, 2010).

Les CAUE sont, selon la Charte de Béziers du 14 juin 1990 :

- « Des outils de la solidarité des collectivités territoriales. Leur rôle est de faciliter, dans chaque département, les équilibres entre les territoires et l'exercice des compétences issues des Lois de Décentralisation ».
- « Des associations ouvertes à l'ensemble des acteurs de l'aménagement du cadre de vie et le lieu du débat sur l'architecture, l'urbanisme et l'environnement ».

Les CAUE s'engagent à fonder leurs actions sur la base de principes fondamentaux tels que (Charte de Béziers, 1990) :

- « L'indépendance par rapport aux enjeux, notamment financiers ».
- « La recherche d'innovation dans les méthodes et les démarches ».
- « La pluridisciplinarité dans l'approche, l'analyse et le traitement des problèmes ».
- « La volonté d'animer un partenariat entre tous les acteurs de l'aménagement des territoires ».

Ainsi, acteurs du développement, ils mènent leurs actions, quelle qu'en soit la nature, dans la cohérence d'une politique de développement culturel, social et économique.

2) Le CAUE du Nord : une équipe pluridisciplinaire au service de divers publics :

Le CAUE du Nord a été créé selon la volonté du Conseil Général du Nord le 1er juillet 1979. Il est signataire de la Charte de Béziers du 14 juin 1990 qui stipule que les CAUE ont vocation, dans l'intérêt public, à

promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, dans le respect du patrimoine. Il est également adhérent du réseau national des CAUE : la Fédération Nationale des CAUE, et participe à compléter et mettre à jour l'Observatoire des CAUE³, base de données en ligne qui offre de communiquer sur des projets architecturaux, urbains et paysagers novateurs et de qualité.

Organisme indépendant de toute maîtrise d'œuvre, le CAUE du Nord se compose d'une équipe pluridisciplinaire d'architectes, d'urbanistes, de paysagistes, d'ingénieurs-écologues, d'un anthropologue, d'une psychologue, d'un géographe-géomaticien, d'une infographiste, d'un webdesigner, d'un documentaliste etc. Des intervenants extérieurs viennent compléter ces compétences déjà multiples : juristes, sociologues, artistes, professionnels du cadre de vie etc. L'ensemble de ces professionnels conseillent les acteurs de l'aménagement pour que les territoires bénéficient d'une évolution de qualité. En effet, la démarche du CAUE est avant tout éducative et elle s'adresse à trois grands types de publics :

- La maîtrise d'ouvrage (les élus, des particuliers etc.).
- La maîtrise d'œuvre (architectes, paysagistes, urbanistes, techniciens des collectivités etc.).
- La maîtrise d'usage (associations, enseignants, habitants etc.).

3) Les missions du CAUE du Nord :

Les missions du CAUE auprès de ces acteurs se déclinent autour de quatre termes clés :

a) Informer :

Le CAUE cherche à promouvoir une architecture moderne, un urbanisme à l'échelle de l'homme dans le respect du patrimoine et présente à ses publics les différents facteurs qui contribuent au respect de l'environnement. Il développe à la demande des élus, EPCI et associations une communication autour de projets ambitieux. Enfin, il informe sur les démarches et les possibilités d'actions offertes par les différents services administratifs et professionnels de l'aménagement.

b) Sensibiliser :

Le CAUE développe l'esprit de participation des citoyens en proposant des espaces d'échanges et de partages d'expériences. Il tend à promouvoir le recours à la concertation habitante lorsqu'un projet d'aménagement se met en place.

³ Trente CAUE se sont engagés à enrichir l'Observatoire des CAUE (Observatoire CAUE de l'AUP, n.d.).

c) Conseiller :

Le CAUE conseille les collectivités dans leurs démarches de projets, d'aménagement et de développement afin d'assurer une cohérence des actions territoriales en matière d'habitats, d'équipements, d'espaces publics et de développement communal et intercommunal. Il apporte également son aide aux particuliers sur le choix de leur terrain, pour permettre une insertion fluide du projet dans le site environnant et les aider à construire un logement de qualité.

d) Former :

Le CAUE du Nord cherche à développer la connaissance des élus sur leur territoire et sur les mutations de celui-ci. Il offre également des formations aux enseignants pour que ceux-ci puissent apprendre à leurs élèves ce qu'est un espace bâti ou naturel. Enfin, le CAUE organise des journées thématiques de réflexion et de travail pour les professionnels de l'aménagement (architectes etc.).

Le CAUE tend à réaliser sa mission au travers de quatre pôles thématiques (De Lambert, 2010) :

- Le pôle de sensibilisation : des ateliers de sensibilisation et de formation à l'architecture, l'urbanisme, le paysage et l'environnement sont organisés à l'attention de publics scolaires et adultes.
- Le pôle territorial : le CAUE est contacté par les collectivités locales pour travailler sur des territoires et des thématiques d'aménagement.
- Le pôle conseil en architecture : il répond aux interrogations de particuliers.
- Le pôle ressource : le centre de documentation du CAUE met à disposition du public un fond documentaire thématique et territorial (histoire et culture générale sur le territoire, architecture, urbanisme, paysage etc.).

4) La démarche CAUE :

Au travers de toutes ces actions, l'ambition du CAUE du Nord est de :

- Placer l'utilisateur (décideur, technicien, habitant) au cœur de la démarche du CAUE,
- Permettre à tous l'accès à une approche pluridisciplinaire indépendante, ancrée dans la recherche de l'innovation et enrichie de nombreux partenariats,
- Offrir à chacun la possibilité de participer activement à l'aménagement du territoire et de s'approprier les observations et les découvertes de son environnement (le CAUE du Nord contribue à donner les moyens et la parole aux associations et aux usagers qui se sont engagés dans une action démocratique sur leur cadre de vie [règlement interne du CAUE du Nord - 1983]).
- Parvenir à un partage des connaissances du territoire du Nord.

5) Les Outils du CAUE :

Dans le cadre de sa stratégie, le CAUE du Nord s'est doté d'une méthodologie propre à la structure. L'ensemble des travaux émanant du CAUE alimente les différents espaces de son site internet : le conseil, la ressource, l'échange et la diffusion (voir Figure 1, p.12 , les différentes rubriques du site dans l'encadré rose). Par sa vocation à répondre aux différents usagers, le CAUE a développé des connaissances en architecture, en urbanisme et sur l'environnement ainsi que des outils de lecture du terrain. Il tend alors à les capitaliser en construisant une ressource internet qui facilite la compréhension des transformations du territoire du Nord et favorise l'échange et le débat à son propos. Le CAUE a également mis en place l'espaCe AUE (cf. Annexe 2), portail internet collaboratif dédié à l'architecture, l'urbanisme et l'environnement des territoires du Nord. Il s'adresse à tous ceux qui cherchent à comprendre le territoire, à en découvrir le sens, et orientent leurs réalisations dans une perspective durable. Il met à disposition des adhérents et des partenaires du CAUE un ensemble d'outils pour construire une intelligence collective des territoires du Nord. Il est composé d'un journal, d'un observatoire des réalisations, d'un observatoire des territoires du Nord, d'un portail collaboratif et d'une médiathèque des territoires du Nord.

B) L'Etablissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais :

1) Un EPIC créé en réponse aux nombreuses friches industrielles du territoire :

La région Nord-Pas-de-Calais est l'héritière de plus d'un siècle et demi d'exploitation minière sur son territoire. Cette activité prolifique a longtemps généré une attractivité territoriale importante, notamment pour les industries. Ces dernières s'implantaient à proximité des carreaux de fosse et, ainsi, bénéficiaient à la fois de matières premières (pour les cokeries⁴) et de combustibles nécessaires pour faire fonctionner leurs machineries (aciéries etc.). Ainsi, lorsque le gouvernement français organise la récession minière entre 1960 et 1990, le Nord-Pas-de-Calais en est durement affecté. La fermeture progressive des sites miniers et de nombreuses usines laisse plus de 10 000 hectares (EPF, n.d.) de territoire en friche dans un contexte économique et social qui ne cesse de se dégrader.

Ainsi, face à cette problématique grandissante, Michel Delebarre, directeur de Cabinet de Pierre Mauroy (maire de Lille) fait appel en 1977 à Jean-Marc Erneq⁵, alors directeur d'un bureau d'étude. Ce dernier est mandaté pour établir une stratégie efficace afin de traiter les friches du Nord-Pas-de-Calais. Après avoir re-

⁴ Les cokeries ou four à coke sont les usines qui fabriquaient le coke (un combustible provenant de la distillation de la houille). Elles disposaient pour ce faire de fours de grande capacité.

⁵ Il fut directeur de l'EPF entre 1991 et 1996.

Figure 1 : Les différentes rubriques du site internet du CAUE du Nord



Impression écran du site internet du CAUE du Nord, modifié par Laura Prévost, le 5 avril 2012 (Source internet : <http://www.caue-nord.com/conseil.html>).

censé les sites concernés⁶, le bureau d'étude créé le concept de « friche Industrielle » et préconise la création d'un outil dédié à la requalification de ces terres abandonnées. En 1982, un contrat de plan Etat-Région est adopté pour requalifier quatre grandes friches industrielles à titre expérimental. Les sites sélectionnés se trouvent alors à Desvres, Wattrelos, Aubry et Louvain. La région Nord-Pas-de-Calais compte sur la volonté des maires et élus locaux pour traiter de leur propre initiative ces espaces dégradés. Malgré le soutien technique de la région et de l'Etat, l'expérience a un succès limité. En effet, plusieurs scénarios sont observés :

- Lorsque la friche fait l'objet d'un véritable projet, porté par la commune, celle-ci est effectivement requalifiée. Cependant, les desseins de la commune manquent souvent de cohérence à l'échelle de la région puisqu'ils ne tiennent pas compte d'enjeux territoriaux plus larges.
- Au contraire, si la municipalité ne trouve aucun intérêt à requalifier la friche, celle-ci reste en l'état.

Dès lors, le test a permis de mesurer la nécessité :

- D'établir une stratégie intercommunale, départementale ou régionale qui assurerait un développement économique, social et urbain cohérent sur le territoire.
- De disposer d'un maître d'ouvrage fort pour traiter l'ensemble de ces friches en tenant compte d'une telle stratégie.

Une fois ce constat fait, Umberto Battist, député du Nord, lance un groupe de travail qui donne naissance à l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas-de-Calais.

Créé le 19 décembre 1990 par décret en conseil d'état, l'EPF Nord-Pas-de-Calais est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC)⁷ placé sous la tutelle du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire et du ministère des Finances. Sa mission première est de requalifier, sur le territoire régional, les friches qui ne trouvent pas de nouvel acquéreur. Grâce à ce nouvel outil très opérationnel, la région peut lancer une politique de « reconquête des espaces dégradés » sur l'ensemble du territoire. L'objectif est d'effacer les stigmates de la fin de la mine et de la récession industrielle dans la région et, ainsi, d'impulser un développement économique et social nouveau. Ainsi, les friches industrielles et minières qui présentent un potentiel urbain et environnemental significatif deviennent des instruments formidables pour changer l'image du territoire.

Entre 1991 et 1996, l'EPF requalifie 1250 hectares de friches industrielles. Au cours de ces cinq années, deux contrats de plan Etat-Région se sont succédés (le X^{ème} et le XI^{ème}) et l'intervention de l'EPF a évolué. Son rôle

⁶ Plus de 1200 sites sont concernés dans la région Nord-Pas-de-Calais. Cette dernière concentre alors plus de la moitié des friches françaises. (EPF, 2004).

⁷ Un EPIC est un établissement créé afin d'assurer des missions de service public. Il dispose de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

ne consiste plus seulement à « gommer » l'image de déclin du territoire mais également à constituer un patrimoine « naturel » sur l'ensemble du territoire. En effet, lors des études préalables à la requalification des anciens sites miniers, on constate souvent une colonisation de l'environnement (terril, anciens bacs à schlamms, sur les abords des étangs d'affaissement minier etc.) par une biodiversité rare. Dès lors, l'EPF tend désormais à protéger, valoriser et favoriser cette richesse écologique lors de ses requalifications. Peu à peu, il dote la région de corridors écologiques et de cœurs de nature permettant aux espèces animales et végétales de s'y déplacer et de s'y épanouir librement. Par cette action, l'EPF participe au développement du réseau européen Natura 2000 et devance les mesures prises en 2009 et 2010⁸ par le gouvernement français pour constituer une Trame verte et bleue⁹ sur le territoire national. A partir de 1996, le champ d'action de l'EPF s'élargit encore grâce à la perception de la taxe spéciale d'équipement. Il devient opérateur foncier et accompagne les collectivités territoriales dans la maîtrise de leur foncier et le recyclage de leurs espaces dégradés. Aujourd'hui, l'EPF exerce sa mission dans le cadre d'un Programme pluriannuel d'interventions (PPI) approuvé par le Conseil d'Administration. Sorte de plan stratégique, il établit les grands objectifs de l'établissement sur une période déterminée. Dans son dernier PPI, l'EPF a défini deux priorités sur la période 2007-2013 (EPF, 2006) :

- Le développement de l'offre foncière pour construire des logements locatifs sociaux,
- La poursuite des opérations de recyclage des espaces dégradés et des sites pollués.

En outre, l'intervention de l'EPF n'est possible que si une collectivité territoriale fait appel à lui afin de constituer des réserves foncières en amont de la réalisation d'un projet d'aménagement public (cf. ci-contre, Les principaux axes d'intervention de l'EPF). L'établissement est alors en charge de la maîtrise foncière, de l'achat, du portage foncier, de la gestion et de la remise en état des terrains. Ce concours de l'EPF dans le processus d'aménagement du territoire suit alors un processus strict.

2) Mode d'intervention de l'EPF :¹⁰

En 1996, l'EPF adopte son premier Programme pluriannuel d'interventions (PPI). Ce dernier définit notamment les termes de l'intervention de l'EPF. Le cinquième principe inscrit dans ce document engage l'Etablissement à avoir recours à la contractualisation :

« **Principe 5** : l'EPF a vocation à exercer un rôle d'intermédiaire foncier impliquant le recours systématique à la contractualisation. » (EPF, 2006, p.8)

L'EPF signe tout d'abord une convention cadre avec l'EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercom-

⁸ Il s'agit des « lois Grenelles ».

⁹ Cf. Glossaire.

¹⁰ Cf. ci-contre, les six étapes de l'intervention opérationnelle de l'EPF

Figure 2 : Les principaux axes d'intervention de l'EPF :

Les **principaux axes** sur lesquels l'intervention de l'EPF est sollicitée ont trait :

☀ à l'**aménagement** de l'espace : maîtrise du développement urbain, lutte contre le mitage, renouvellement urbain, densification des centres villes, renforcement des bourgs en milieu rural, traitement des espaces dégradés, amélioration du cadre de vie, diversification de l'offre résidentielle ;

☀ au **développement économique** : dynamisation du commerce, développement de l'artisanat, développement de l'offre touristique ;

☀ à l'**environnement** : lutte contre les inondations, préservation de la ressource en eau, développement de la trame verte et bleue.

Bien souvent, l'assistance de l'Etablissement est également souhaitée pour la déclinaison spatiale de ces objectifs et l'élaboration d'une stratégie foncière adaptée.

Extrait du Bilan foncier 1996 - 2006 de l'EPF Nord-Pas-de-Calais (EPF, 2006, p.11).

Figure 3 :

Les **6** étapes de l'intervention opérationnelle de l'EPF

1 La contractualisation

L'EPF signe avec l'intercommunalité une convention (cadre) définissant les opérations à mener sur son territoire. L'EPF signe ensuite une convention (opérationnelle) pour chaque opération, soit avec l'intercommunalité, soit avec la commune concernée

2 La négociation et l'acquisition des biens

Ces conventions signées autorisent l'EPF à négocier et acquérir les biens situés dans le périmètre foncier défini

3 La gestion des biens

L'EPF gère les biens acquis

4 La requalification des biens

Si besoin, l'EPF exécute les travaux de recyclage foncier

5 La cession des biens

A l'issue du délai défini lors de la signature des conventions (5 ans souvent), l'EPF revend les biens à la commune ou à tout autre acheteur désigné par la commune

6 Le projet de la collectivité

L'EPF s'informe sur la mise en oeuvre du projet de la collectivité

Extrait du site internet de l'EPF Nord-Pas-de-Calais, Rubrique « Que faisons-nous ? (Source : <http://www.epf-npdc.fr/Que-faisons-nous/Comment>)

munale) et fixe les grands principes de son intervention. Ces principes sont fonction de la stratégie, des projets et des opérations identifiées sur le territoire.

Ensuite, l'EPF est en mesure d'intervenir auprès des communes et intercommunalités : ils établissent ensemble une convention opérationnelle qui décrit le projet de la collectivité et les modalités d'acquisition, de gestion et de cession du bien acquis par l'EPF. En effet, ce dernier n'a pas vocation à conserver le foncier qu'il achète.

L'établissement négocie alors le bien et assure sa gestion administrative et technique (assurances, impôts fonciers, dépose des réseaux, mise en sécurité et gardiennage etc.). On parle alors de portage foncier du bien acquis.

Si besoin est, l'EPF assure la requalification du site, en qualité de maître d'ouvrage. Il commande les études et diagnostics préalables aux travaux, engage le ou les maîtres d'œuvre et les entreprises en charge de ceux-ci. Les requalifications peuvent être multiples : dépollution d'un ancien site industriel, mise en sécurité des bâtis et terrains, renaturation du site etc. Néanmoins, elles répondent nécessairement au projet et conditions de la collectivité avec laquelle l'EPF a signé une convention opérationnelle.

Le portage foncier du bien acquis s'achève lorsque le délai d'intervention de l'EPF établi dans la convention cadre prend fin. Cependant, la durée réelle du portage est aujourd'hui difficile à appréhender. Un bien acquis à une date "n" peut être cédé en plusieurs fois à des dates différentes ou une même cession peut regrouper plusieurs biens. (EPF, 2006)

3) Des actions méconnues :

La mission de l'EPF est souvent méconnue du grand public. Cet établissement ne réalise pas seulement des opérations de démolition pour permettre la construction de nouveaux bâtis, il est également en charge de dépolluer et sécuriser les sites dont il a la propriété. En outre, dans le cadre de leur politique Espaces Naturels Sensibles, l'EPF a été mandaté par la Région, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais et l'Association des Communes Minières (une convention cadre a été signée) pour racheter les terrils appartenant à Terril SA, filiale de Charbonnage de France créée à la fin de l'activité minière pour exploiter ces immenses monticules de schiste (Lemoine, 2007). Ces derniers constituent des réserves naturelles rares que l'EPF a requalifiées dans le respect de la biodiversité qui s'y trouvait. Propriétaire de 1770 hectares de terrils en 2004 ces espaces composent l'armature de la trame verte régionale (EPF, 2004). L'EPF Nord-Pas-de-Calais est ainsi un acteur essentiel à la création de ce réseau écologique. Il dispose également d'un savoir-faire aigu en termes de requalification paysagère puisqu'il a été récompensé en 2006 pour la requalification du site de Chabaud Latour : il a obtenu l'« Arbre d'argent public », trophée délivré par l'Union Nationale des Entrepre-

neurs du Paysage qui distingue les plus beaux espaces paysagers de France.

Aujourd'hui, l'EPF souhaiterait renforcer sa communication et ouvrir le public sur la diversité de ses actions, sa contribution aux mutations du territoire et son rôle dans la réalisation de projets urbains majeurs.

C) Le projet de partenariat :

Ces deux acteurs de l'aménagement ont alors désiré travailler ensemble pour préserver la mémoire urbaine de leur territoire. Ce projet qui croise et valorise les compétences et les connaissances de chacun a fait l'objet d'une convention cadre qui pose les grands objectifs du partenariat. Cette convention stipule (CAUE du Nord, 2012) :

DE LA REQUALIFICATION DES SITES A LA MUTATION DES PAYSAGES ET DES TERRITOIRES REGIONAUX

Vers un partenariat EPF - CAUE du Nord

Cadre et objet du partenariat :

L'Etablissement Public Foncier Nord Pas-de-Calais est engagé depuis plus de vingt ans dans la mutation et la requalification des territoires et des paysages régionaux. L'EPF aide les collectivités en préparant le foncier de leur futur projet d'aménagement, si celui-ci entre dans l'un des quatre axes d'intervention de l'établissement :

- développer l'offre foncière du logement social et du renouvellement urbain,*
- anticiper la mutation foncière des sites industriels et accompagner les grands projets économiques d'intérêt régional voire national,*
- poursuivre le développement des trames vertes et bleues dans le Nord-Pas-de-Calais.*
- contribuer à la gestion économe du foncier des ressources naturelles.*

L'Etablissement Public Foncier souhaite aujourd'hui procéder à un regard, une analyse sur les opérations de requalification de sites réalisées sur le territoire régional pour :

- construire, conserver et partager la mémoire de ce qui a été fait sur les sites (capitaliser sur la mutation des sites)*
- mettre en perspective les opérations de requalification de sites dans la réhabilitation des paysages et la mutation des territoires régionaux (montrer à quoi ces opérations ont participé : contributions des différentes opérations aux dynamiques territoriales et à l'évolution des paysages)*

- *présenter les plus-values apportées aux territoires et à l'évolution des perceptions et des usages*
- *enrichir et informer les collectivités et les acteurs des territoires en amont des projets (transmettre les potentialités et les enjeux des sites)*
- *partager et communiquer sur les savoir-faire, les apports et les contributions de l'EPF et des partenaires.*

Le CAUE du Nord a inscrit l'observation et l'analyse des mutations des territoires depuis plusieurs années dans son projet associatif, ses méthodes d'observation et de conseils (Cf. le projet européen Septentrion, de la ville forte à la ville durable, la revue « Le Nord en mutation » ou d'autres éléments de séries comme Les exploitations agricoles...).

Le CAUE du Nord souhaite contribuer à :

- *capitaliser les données de connaissance des sites requalifiés par l'EPF, pour les rendre plus accessibles et lisibles aux acteurs locaux de l'aménagement (grille de récolte).*
- *construire, à partir de ses méthodes d'interprétation des territoires, des outils d'identification de la mutation applicables à toutes natures et échelles de site (grille de lecture /fiche de mutation, cartographie évolutive).*
- *interpréter, décrire et transmettre les données de la mutation pour rendre compte de l'évolution des sites dans le temps avant, pendant et après l'intervention de l'EPF (supports de partage).*
- *sensibiliser les publics à la mutation de leur territoire (journées d'études, traverses élus, Projet CAVM, formations, saison 2).*
- *favoriser l'émergence d'une culture commune autour de la mutation des sites requalifiés pour nourrir le dialogue entre les acteurs de l'aménagement et leur permettre d'enrichir leurs projets (projet de territoire, SCOT...).*
- *mieux accompagner les projets de territoire, d'urbanisme, d'architecture, d'espaces publics, d'espaces naturels,...*

L'objet du présent partenariat consiste à inscrire la requalification des sites traités par l'EPF dans la présentation de la mutation des paysages et des territoires régionaux. L'EPF détient en effet dans ses archives un grand nombre de données permettant de raconter l'histoire de la mutation des espaces sur lesquels il est intervenu.

Pour engager le partenariat, le CAUE du Nord propose de passer par une première étape d'expérimentation pour « caler » la méthode, préciser les attendus, le partenariat et les actions à venir.

Le territoire d'expérimentation proposé est celui du corridor minier sur la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole car le CAUE du Nord est déjà engagé dans un projet d'observation et de

qualification des mutations sur ce territoire.

Dans le cadre de cette expérimentation, l'observation et la mise en série peuvent être réalisées sur 4 à 5 grands sites industriels et miniers emblématiques de la mutation du corridor minier :

- la ZAC des Jardins de Valmont à Anzin,*
- les Rives de l'Escaut à Anzin (ancien site Valourrec),*
- le site de la Bleuze Borne à Anzin*
- la fosse Lagrange et la Fosse Thiers à Bruay-sur-l'Escaut et Escaupont*
- le site de Chabaud-Latour à Condé-sur-l'Escaut*

L'intérêt de ces sites repose dans la diversité de leur situation, organisation, dimension et trajectoires de requalification.

Résultats attendus :

Cette étape d'expérimentation vise à :

- préciser les ambitions et les objectifs du partenariat EPF NPdC - CAUE du Nord.*
- mettre en place une méthodologie de travail et de restitution de la mutation des sites avec:*
 - une grille d'analyse et de récolte des « événements » caractérisant la trajectoire de mutation des sites,*
 - une cartographie de l'évolution des sites et du corridor minier aux grandes périodes de mutation,*
 - différents types de documents de synthèse et de sensibilisation permettant de transmettre la (les) trajectoire(s) de mutation des sites requalifiés aux acteurs des territoires (de la fiche de synthèse à la publication d'un livret de sensibilisation, en passant par des fiches thématiques par exemple...).*
- expérimenter ces outils de synthèse et de sensibilisation sur les sites choisis en poussant différemment la restitution en fonction de l'importance des enjeux des sites (le site le plus emblématique pourra faire l'objet d'une restitution plus poussée si la richesse des documents analysés et des observations le permet).*
- évaluer l'expérimentation puis si nécessaire réévaluer les ambitions et les objectifs du partenariat et mettre en place un nouveau plan d'action.*

(Convention cadre rédigée par Christophe Grandjacques, architecte au CAUE du Nord - 2012).

D) Ma mission dans le cadre de ce partenariat :

Le but de ce partenariat est donc de conserver et de transmettre la trajectoire urbaine des sites requalifiés par l'EPF et, par extension, de conserver et de transmettre la mémoire urbaine de tout un territoire.

Dès lors, l'objet de ma mission a été de répondre à la question :

Comment transmettre la mémoire d'une trajectoire urbaine ?

1) Les objectifs opérationnels qui m'ont été fixés :

Pour me guider dans cette mission, plusieurs « objectifs opérationnels » m'ont été donnés :

- Expérimenter et participer à l'élaboration d'une méthode permettant de transmettre la « mémoire urbaine ».
- Evaluer la « matière » potentiellement disponible pour retracer une telle histoire urbaine (documents et publications des acteurs du territoire [BMU, Mission Bassin Minier, collectivités territoriales...] et du CAUE, archives de l'EPF, sources internet etc.).
- Evaluer le temps nécessaire à la réalisation de documents faisant le récit des mutations d'un site.
- Participer au montage d'un ou plusieurs livrables, c'est-à-dire des documents de communication à la fois attractifs pour le lecteur et riches d'informations (ils doivent permettre de raconter l'histoire d'un site et de souligner ses enjeux et potentialités).

Pour établir le meilleur format possible, Christophe Grandjacques et moi avons posé le postulat suivant : plus un site connaît d'enjeux et de potentialités, plus le récit de sa trajectoire urbaine doit être précis et détaillé. Nous avons donc mis en place une gradation d'outils qui permet d'aller plus ou moins loin dans la transmission de la mémoire urbaine (cf. ci-contre).

Il nous a alors paru clair que plus un site connaît d'enjeux et de potentialités, plus le récit de sa trajectoire urbaine ira loin sur cette échelle.

2) Mes livrables :

Au cours de mon stage, j'ai exploré les deux premiers niveaux de cette échelle. En effet, nous savions dès l'origine qu'il ne serait pas possible d'expérimenter l'ensemble de ces formats pour chaque site-échantillon. Par conséquent, nous avons établi que, dans le temps imparti de ce stage, les livrables de ma mission (les « rendus ») consisteraient à :

Figure 4 : Gradation des outils de transmission de la trajectoire urbaine

FICHE CHRONOLOGIE : document de travail pouvant être complété au quotidien par les acteurs de l'aménagement (et notamment par l'EPF). Cette fiche n'est pas destinée à être diffusée.

FICHE MUTATION : Synthèse chronologique de la trajectoire urbaine d'un site délivré sur deux pages A4 recto-verso.

Publics visés : techniciens et élus.

FICHE THEME : Synthèse thématique (bâti, mobilité, eau, nature) relatant dans le détail les principaux enjeux et potentialités du site. Par exemple, le site de Chabaud-Latour, au nord-est de Condé-sur-l'Escaut, pourrait faire l'objet d'une fiche thématique Nature & Eau. En effet, cet espace constitue une zone naturelle humide rare à la biodiversité riche, marqué par des étangs d'affaissements miniers dont la gestion à long terme reste une problématique importante. Le format envisagé est un document de deux pages A4 recto-verso.

Publics visés : spécialistes et techniciens.

LIVRET DE SENSIBILISATION : Une fois les deux précédentes fiches réalisées et approuvées par les acteurs du territoire, il est envisageable de rédiger un livret A5 retraçant de façon plus précise l'histoire du site.

Publics visés : tous publics.

SITE INTERNET.

Publics visés : tous publics.

WEB DOCUMENTAIRE : ce dernier associe des éléments de cartographie, des vidéos (interview d'élus, de techniciens, d'habitants), des textes et des images afin de raconter une histoire (ici, celle des mutations urbaines du corridor minier Valenciennois) de façon interactive.

Publics visés : tous publics.

- Faire une proposition d'écriture de la méthodologie à adopter pour transmettre une trajectoire urbaine.
- Réaliser des « Fiches Chronologie » pour chaque site et pour le corridor minier valenciennois dans son ensemble.
- Esquisser un glossaire (vocabulaire minier, urbain, de la requalification etc.)
- Esquisser un répertoire des acteurs ayant un concours dans la mutation du territoire.
- Esquisser une bibliographie des documents utilisés pour effectuer mes fiches chronologie.
- Expérimenter et mettre en place deux « Fiches Mutation » narrant la trajectoire urbaine des sites des Rives de l'Escaut et de Chabaud Latour.

Le choix de ces deux sites résulte, dans un premier temps, de la ressource documentaire importante dont nous disposons à leur sujet (centre de documentation du CAUE, archive de l'EPF, presse, sources électroniques etc.). En outre, ils offraient l'opportunité de raconter deux évolutions urbaines qui recèlent des enjeux et potentialités très différents.

En effet, le site de Chabaud Latour, au nord-ouest de Condé-sur-l'Escaut possède une trajectoire urbaine « circulaire ». Initialement espace de marais difficilement exploitable, le site a accueilli plus de 115 ans d'activité minière avant d'être requalifié par l'EPF, de telle façon à ce qu'il retourne à l'état naturel (et non plus minier). L'objectif de cette requalification était alors de préserver et de valoriser la biodiversité exceptionnelle qui s'était développée sur cette zone humide.

Les problématiques des Rives de l'Escaut sont beaucoup plus « urbaines ». Il s'agit du site stratégique d'une ancienne tuberie-acière qui, tout au long de son activité et des fusions d'entreprise qu'elle a connues, n'a jamais cessé d'être à la pointe de son savoir-faire. Un fois cette industrie fermée, la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM) s'est trouvée face à une opportunité foncière de 26 hectares, nichée au cœur du tissu urbain d'Anzin et de Valenciennes, les deux principaux pôles du corridor minier valenciennois. Dès lors, un projet ambitieux est établi, toujours centré sur le caractère d'excellence du site : les « Rives créatives de l'Escaut ». Celles-ci ont pour objectif de développer le numérique sur le territoire et de changer l'image de ce dernier.

Enfin, outre ces divergences de trajectoires, Chabaud Latour et les Rives de l'Escaut constituent deux lieux emblématiques de la mine et de l'industrie sur le territoire, soit les deux activités économiques qui ont forgé le corridor minier valenciennois. Ainsi, ces deux sites constituaient des échantillons plus que pertinents pour expérimenter et amender ces « Fiches Mutation ».

Pour accomplir ma mission et entrer dans la réalisation de ces livrables, il était alors essentiel de connaître

l'histoire et les grandes mutations urbaines du corridor minier et d'en identifier les enjeux. En effet, pour raconter les enjeux d'un site, il faut être capable de les replacer à l'échelle du territoire.

II) LE VALENCIENNOIS : UN TERRITOIRE RURAL MODELE PAR L'ACTIVITE MINIERE :

1) Le Valenciennois du XVIIIème siècle: un espace de nature peu urbanisé :

Au XVIIIème siècle, le territoire du Valenciennois se caractérise par un paysage rural qui bénéficie des

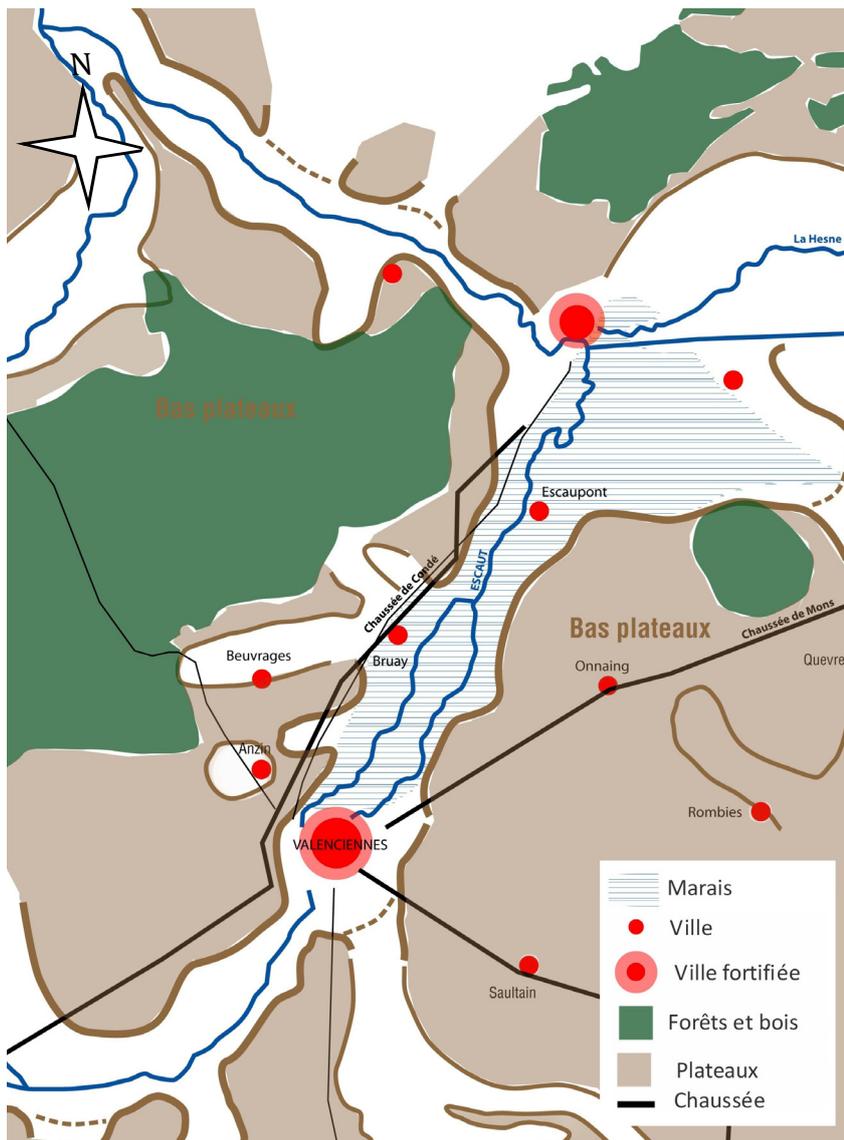


Figure 5 : Le Valenciennois au XVIIIème siècle - Schéma réalisé par Christophe Grandjaques, architecte et Anne Braquet, paysagiste à partir de la Carte de Cassini, 2011. Modifiée par Laura Prévost, 2012 (Source : CAUE du Nord)

richesses de l'Escaut. En effet, le fleuve étant navigable jusqu'à la mer du Nord¹¹, il assure un marché florissant à l'artisanat et aux commerçants locaux (PNR Scarpe-Escout, 2004). Néanmoins, de par sa situation transfrontalière, le territoire est également frappé à plusieurs reprises par les combats et les invasions. Ce territoire charnière compte alors deux villes fortifiées : Condé-sur-l'Escaut et Valenciennes. Outre ces deux cités, les espaces urbanisés du Valenciennois ne dépassent pas le statut de bourgs. En effet, les vallées marécageuses et plaines humides qui bordaient l'Escaut et, plus au nord-est, la rivière de la Hayne, ne permettaient pas la construction de bâti. Le paysage de l'époque arbore donc une forte image de nature. Au nord-ouest du territoire, la plaine de la Scarpe s'étend

en limite des bois de Saint-Amand et de la forêt de Raimes. Grands poumons verts du territoire, ces derniers

¹¹ Le fleuve de l'Escaut prend sa source au nord de Saint-Quentin, dans l'Aisne et il traverse les villes françaises de Cambrai, Valenciennes et Condé-sur-l'Escaut ainsi que les cités belges de Tournai, Gand et Anvers.

longent le rebord ouest de la vallée marécageuse de l'Escaut (Guerin, 2010). Celle-ci rejoint la plaine de la Hayne près de Condé-sur-l'Escaut, à la confluence de l'Escaut et de la Hayne. Enfin, de bas plateaux crayeux délimitent le territoire à l'ouest, à l'est et au sud. Face à un tel contexte environnemental, les villes sont érigées sur des terres surélevées telle Condé-sur-l'Escaut¹², ou encore en rebord de vallée ou de plateaux telles Valenciennes et Beuvrages (Guerin, 2010).

2) La découverte du charbon : développement d'une urbanisation tournée vers la production :

En 1720, la première houille¹³ est extraite par le Vicomte Désandrouin à Fresnes-sur-Escaut, dans le Nord-Pas-de-Calais. Cependant inapte à l'usage, ce n'est qu'en 1734 qu'il découvre une veine de charbon gras exploitable à Anzin au lieu-dit du Pavé de Condé. Cet événement marque alors le début de plus d'un siècle et demi d'activité minière dans le Valenciennois changeant durablement l'économie, la société, le paysage et l'identité de tout un territoire.

Suite à ses découvertes, Jacques Désandrouin fonde sa propre compagnie minière et ouvre plusieurs carreaux de fosse le long du corridor minier. En 1737 cependant, le Duc Emmanuel de Croÿ, illustre aristocrate du Nord-Pas-de-Calais et grand propriétaire terrien, fait valoir ses droits sur ces exploitations. Ruiné par les recherches préliminaires qu'il a mené pendant plus de 15 ans, le vicomte ne peut qu'accéder à sa requête. Opposé à cette union, le principal concurrent de la Compagnie Désandrouin, François-Marie Le Danois se lance dans un long procès. En 1757, le Duc de Croÿ obtient des deux hommes la fusion de leurs sociétés créant ainsi la puissante Compagnie des Mines d'Anzin, dont il devient l'actionnaire majoritaire. Cette dernière se trouve donc à la tête de toutes les mines situées entre la Scarpe et l'Escaut (Wikipédia, 2012) . Actrice majeure du territoire, la société est à l'origine d'un développement urbain exclusivement tourné vers la production. Les fosses, foncées le long des veines de charbon ne tiennent compte ni des bourgs préexistants ni de la constructibilité des terrains où elle s'implante. La compagnie ouvre donc de nombreux carreaux de fosses¹⁴ tels la Bleuse Borne à Anzin en 1786, la fosse Thiers à Saint-Saulve en 1860, la fosse Lagrange en 1888 entre Escaupont et Bruay-sur-Escaut ou encore les fosses Chabaud Latour et Ledoux au nord-est de Condé-sur-l'Escaut en 1875 et 1901. Entre 1832 et 1853, le Viel Escaut est canalisé, favorisant l'implantation d'industries sidérurgiques. L'approvisionnement en matière première (acier etc.) se fait en effet plus aisément par voie maritime et flu-

¹² La ville fut construite sur une butte, à la confluence de l'Escaut, de la rivière de la Hayne et du canal de Condé-Pommeroeul. A l'est de la ville se trouvaient des marécages, terres inondées à maintes reprises du fait de fortes pluies, des débordements des cours d'eau susmentionnés ou pour des raisons militaires.

¹³ La houille est une variété de charbon.

¹⁴ Il s'agit du « terrain sur lequel est regroupé l'ensemble des installations de surface [machines d'extraction, lavoir à charbon, usines etc.] d'une mine ». (Dictionnaire Larousse en ligne)

viale et la proximité des mines de charbon assure une source d'énergie permanente¹⁵. L'essor minier et industriel nécessite alors de plus en plus de main d'œuvre qu'il faut loger. Maîtresses de leurs sols, les compagnies minières construisent dès 1825 des cités pour palier la pénurie d'habitations sur le territoire. Ces dernières prennent différentes formes :

- De 1825 à 1890 : Les corons.

Alignement de 5 à 80 logements divisés en « blocs » de huit maisons, les corons disposaient de jardins exigus, d'une pièce à vivre au rez-de-chaussée et d'un étage avec une à trois chambres. Ces logements s'étendaient le long d'une rue unique. Construit en 1860 entre Anzin et Valenciennes par la Compagnie des Mines d'Anzin, le coron des 120 est récompensé durant l'exposition universelle de 1867 comme un



Figure 6 : Le Coron des 120 - photographie prise le 3 juin 2009 par JÄNNICK JérémY (Source : [http://it.wikipedia.org/wiki/File:Anzin_-_Coron_des_120_\(02\).JPG](http://it.wikipedia.org/wiki/File:Anzin_-_Coron_des_120_(02).JPG))

« modèle de salubrité et de confort pour l'habitat ouvrier » (Mission Bassin Minier, 2008). En effet, celui-ci est composé d'un puits d'eau potable, d'un fournil et de toilettes individuelles. Il fait alors la fierté de la société. En effet, les logements miniers sont très importants pour les compagnies minières. Ils permettent d'attirer la main d'œuvre, offrent le moyen de contrôler le quotidien de celle-ci et montrent la puissance de l'entreprise. Dès lors, cette dernière cherche sans cesse à améliorer le confort de ses habitations ainsi que leur esthétique.

- De 1867 à 1939 : Les cités pavillonnaires.



Figure 7 : La cité Brunehaut - photographie contemporaine. (Source: Bassin Minier Uni).

Ces cités de 400 logements offrent une surface habitable et des jardins plus grands. Les dépendances parfois construites à l'initiative des mineurs (sanitaires, abri de jardin etc.) sur les corons sont reproduites en série sur les cités pavillonnaires. La disposition des habitations est également plus aérée car alignées à intervalles réguliers. Cette période est également marquée par l'organisation d'activités de loisirs par les compagnies minières, renforçant ainsi l'autarcie qui caractérisait les exploitations minières.

¹⁵ Le charbon est le principal combustible de l'époque qui permet de faire fonctionner les machines à vapeur. Plus tard, il est également utilisé pour produire de l'électricité.



Figure 7 : La cité jardin de Beaurepaire à Somain (n.d.) image du site de Mission Bassin Minier (Source : <http://www.missionbassinminier.org/nos-chantiers/patrimoine/les-3-piliers-du-schema-de-developpement-patrimonial.html>)

- De 1904 à 1939 : Les cités jardins.

Les destructions de la Première Guerre Mondiale constituent une opportunité de moderniser l'habitat minier. Suivant les principes d'hygiène de l'époque, on insiste davantage sur la qualité paysagère de ces nouveaux lieux d'habitations avec des rues sinueuses bordées d'arbres, une répartition plus aléatoire des maisons et une architecture pittoresque. Les jardins prennent encore davantage d'importance. Ces derniers sont encore un moyen pour les compagnies de contrôler leur main d'œuvre en dehors des heures de travail puisque des sanctions pouvaient être prises contre les mineurs si ces derniers ne s'occupaient pas suffisamment de leur jardin.

- De 1946 à 1970 : Les cités modernes.

En 1946, les mineurs obtiennent le statut d'« ayant-droits ». Avec leur famille, ils disposent désormais du logement et du chauffage gratuit à vie. D'autre part, suite aux bombardements de la Seconde Guerre Mondiale et à une affluence immigrante importante, le territoire a besoin de construire rapidement de nouveaux parcs de logements. Les cités modernes ou «

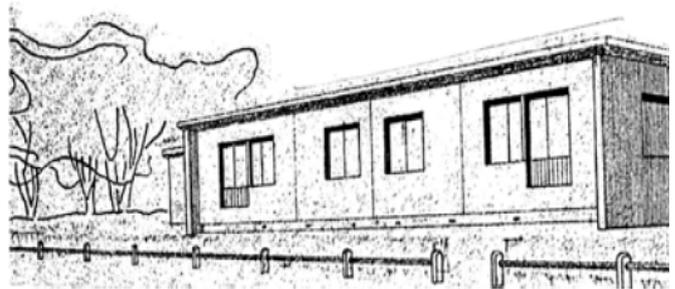


Figure 8 : Modèle de cité moderne. dessin tiré du cahier technique « L'habitat minier en région Nord-Pas-de-Calais : Histoire et évolution 1825-1970 », Tome 1. Réalisé par Mission Bassin Minier en septembre 2008.

Camus » se développent alors. Construits à partir de panneaux standardisés fabriqués en usines et assemblés en quatorze jours avec une grue sur le chantier, ces habitations offraient toutes les fonctionnalités modernes : séjour, chambres, cuisine, salle de bain et toilettes).

Au fur et à mesure de ces constructions, les compagnies minières dotent également parfois leurs cités d'équipements publics tels que des centres médicaux ou des écoles, renforçant ainsi la vie en autarcie des mines.

En effet, les habitations sont directement reliées au carreau de fosse par le tramway et les cavaliers miniers. Ce premier se compose de deux lignes : une première reliant Valenciennes à Saint-Amand-les-Eaux et une seconde desservant le corridor minier sur toute sa longueur entre Valenciennes et Vieux-Condé. Elles sont respectivement mises en service en 1883 et 1894 (FACS, 2011) . Néanmoins,

avant que ces lignes n'existent le transport de voyageurs était assuré par les chemins de fer privés des compagnies minières : les cavaliers. Construit entre 1848 et 1874 par la Compagnie des Mines d'Anzin, le cavalier Somain-Péruwelz est alors l'une des principales voies de circulation du territoire et peut être même la plus stratégique. En effet, ce dernier assure le transport du charbon et des productions industrielles sur l'ensemble du corridor. Très probablement relié au chemin de fer SNCF, il permet le fret de ces marchandises en France et, dans une moindre mesure, en Europe. Les cavaliers servent également à transporter les déchets extraits avec le charbon pour les déposer sur les terrils. Dans un premier temps, ces monticules de schistes¹⁶ se présentent sous une forme plane et étendue : les roches stériles sont acheminées par l'homme ou à dos de cheval grâce à des berlines (sorte de wagon), puis déversées sur le terril. La pente de ce dernier reste donc limitée tandis qu'il occupe de plus en plus surface (Chaîne des terrils, n.d.). Après la nationalisation des mines en 1946¹⁷, les installations minières sont modernisées, des chevalements¹⁸ électriques à la structure métallique sont construits ainsi que des lavoirs permettant un tri plus précis entre le charbon et les roches inexploitable. L'espace urbain se faisant également plus rare, un système de treuil tend à remplacer le déversement à la main du schiste sur les terrils. Ceux-ci prennent alors la forme de cônes dont la base est moins étendue que celle des terrils « plats ».

Figure 9 : Evolution des typologies et vocations des terrils :

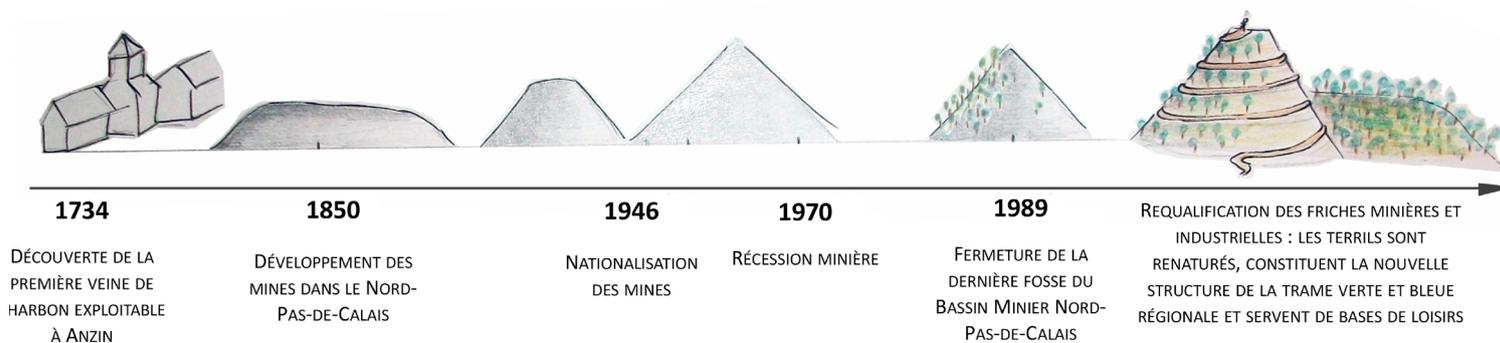


Schéma réalisé par Laura Prévost, 2012.

¹⁶ « Roches stériles et déchets qui, remontés avec le charbon, étaient triés en surface. Le charbon d'un côté et le reste était acheminé sur le terril ». (Chaîne des terrils, n.d.)

¹⁷ En 1947, les Compagnies minières, qui avaient autrefois tout pouvoir sur leur territoire, disparaissent au profit d'un nouvel établissement public de caractère industriel et commercial (EPIC) : les HBNPC. De par leur statut d'EPIC, elles disposent de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Pour faciliter la gestion administrative, celles-ci sont subdivisées en huit groupes d'exploitation, chacun dirigé par un directeur délégué. Néanmoins, la Direction Générale des HBNPC, à Douai, établit la stratégie de l'ensemble du bassin minier et coordonne les actions des groupes de production. Charbonnage de France est alors le siège parisien de toutes les Houillères de France dont il assure la cohésion des actions.

¹⁸ « Charpente métallique ou en béton installée au dessus d'un puits de mine pour supporter les molettes sur lesquelles passent le câble d'extraction du charbon ». (Dictionnaire Larousse en ligne)

Figure 10 : Représentation simplifiée des fosses par rapport aux lignes de force

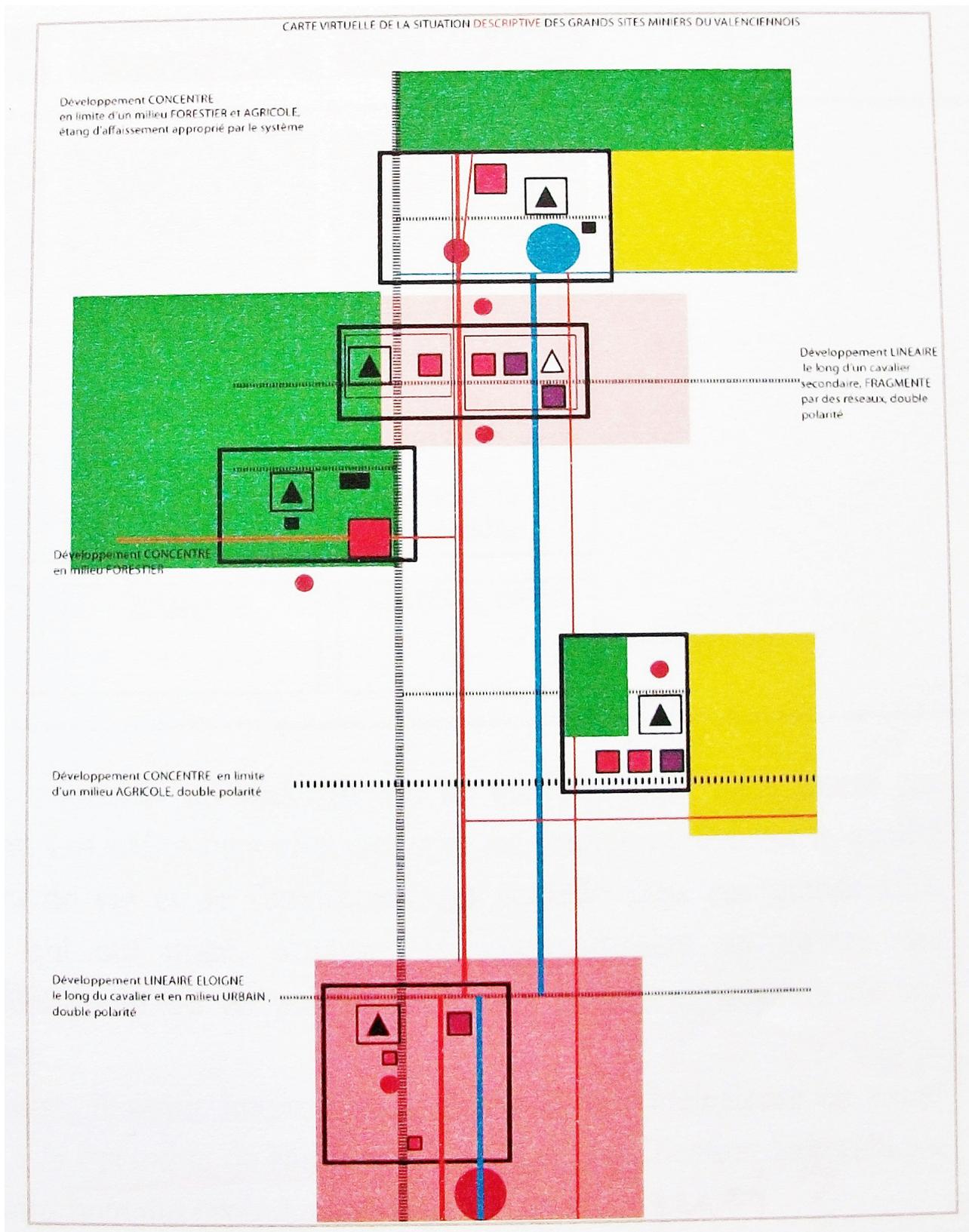


Schéma tiré du rapport de stage de Mathilde Guerin: « Un renouvellement territorial durable pour le « Pays Noir » du Valenciennois ? Approche méthodologique de qualification des mutations des grands sites miniers » (2010)
(Schéma et légende en Annexe 3)

3) Organisation de la mine (Guerin, 2010) :

L'activité minière et industrielle a donc donné naissance à une urbanisation exclusivement tournée sur elle-même et qui fonctionne en réseau.

Le schéma ci-contre, réalisé en 2010 par Mathilde Guerin retrace bien cette structuration du territoire.

Dans un premier temps, ce schème nous montre les installations qui composent presque systématiquement une fosse :

Tous les sites miniers disposent :

- D'un ou plusieurs terrils 
- D'un ou plusieurs chevalements 
- D'un réseau de cavaliers miniers qui relient les fosses entre elles et permet d'acheminer les schistes sur les terrils. 
- D'un réseau de routes dont la principale est la Nationale 48 qui longe le corridor de Valenciennes à Condé-sur-l'Escaut et accueille l'ancien tramway public. 
- D'un accès au canal de l'Escaut. 
- D'une ou plusieurs cités minières. 

Suivant leur importance et la vocation qui leur est donnée par Charbonnage de France à partir de 1946¹⁹, les fosses sont également dotées :

- De lavoirs à charbon 
- De centrales thermiques comme sur le site de la fosse Thiers entre Bruay-sur-l'Escaut et Escaupont. 
- D'usines métallurgiques ou de fonderies 

La carte virtuelle réalisée par Mathilde Guerin témoigne également des différents milieux d'implantation des fosses sur le territoire. Comme dit précédemment, ces dernières se sont installées le long de la veine de charbon, sans tenir compte des villes et villages préexistants et de l'environnement constructible ou non sur lequel elles se trouvent. Ainsi, on observe des carreaux de fosse :

¹⁹ Après la Seconde Guerre Mondiale, le charbon produit 86% de l'énergie consommée en France (Charbonnage de France, 2003). Le gouvernement fait donc appel à la mine pour l'aider à reconstruire le pays et nationalise les exploitations minières sous le contrôle de Charbonnage de France. Une rationalisation de la production s'opère alors : des stratégies d'économie d'échelle et une concentration de l'activité sur les fosses les plus dynamiques sont mises en place.

- En milieux naturels (marais, forêts etc.) 
- En périphérie de milieu urbain ou agricole ou naturel (le site de la fosse Thiers se trouve notamment entre deux agglomérations : Bruay-sur-l'Escaut et Escaupont).   
- En milieu urbain 

4) Les grandes lignes de force du territoire: marqueurs de mutations urbaines majeures, témoins d'un paysage transformé :

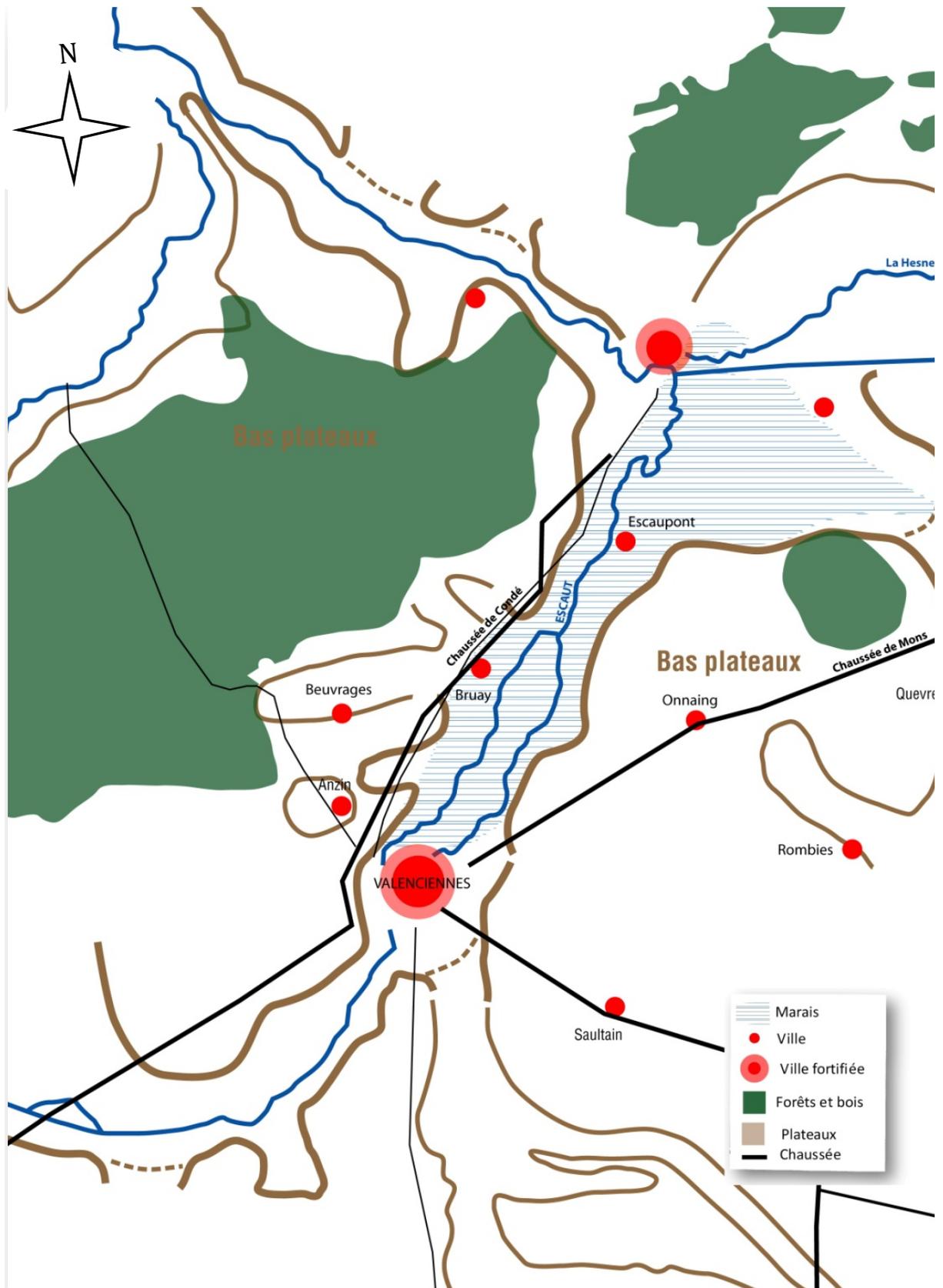
Le corridor minier Valenciennois a considérablement évolué avec l'activité minière. L'environnement et le paysage de cet espace autrefois rural en ont été bouleversés. Une étude cartographique de cette évolution permet de mieux appréhender les grandes mutations du territoire. Pour cela, nous allons utiliser trois représentations cartographiques réalisées par Anne Braquet et Christophe Grandjacques à partir de la carte de Cassini (seconde moitié du XVIII^{ème} siècle), de la carte de 1949 de Charbonnage de France et d'une carte IGN contemporaine (XXI^{ème} siècle). Celles-ci soulignent à chaque fois les « grandes lignes de forces » du territoire. Ces « lignes de forces » se divisent en quatre « thèmes » : le bâti (urbain ou industriel), les réseaux (ou mobilités), l'eau et la nature. Ces éléments marquants structurent le territoire et permettent de l'identifier. Ils sont les clés de lecture du territoire (Guerin, 2010).

a) Au XVIII^{ème} siècle :

Dans un premier temps, au XVIII^{ème} siècle, on observe un territoire de plaines humides et de bas plateaux surplombés de massifs forestiers. Deux grandes cités fortifiées se trouvent au centre de la vallée pour contrôler la frontière Nord de la France et des villages se sont implantés sur les plateaux, en fond de vallées ou en versant (CAUE du Nord, 2011). Les principales voies de circulation sont, à cette époque, le vieil Escaut, en partie canalisé près d'Anzin, ainsi que différentes chaussées telles que la Chaussée de Condé et la Chaussée de Mons, routes empierrées héritées des voies gallo-romaines. Ces réseaux de mobilité relient entre eux les différents espaces urbanisés du territoire :

- Valenciennes et Condé-sur-l'Escaut : grâce au Vieil Escaut et à la Chaussée de Condé.
- Valenciennes et Onnaing : par la Chaussée de Mons
- Valenciennes à Saint-Amand-les-Eaux : via une route secondaire.

Figure 11 : Le corridor minier valenciennois au XVIIIème siècle



Carte de Cassini représentant les grandes lignes de force du corridor minier valenciennois. Schéma réalisé par Christophe Grandjaques et Anne Braquet, architecte et paysagiste du CAUE du Nord (2010) et modifié par Laura Prévost (2012).

b) Après la Seconde Guerre Mondiale et le développement de la mine :

Sur la seconde représentation, réalisée à partir de la carte de Charbonnage de France de 1945, les évolutions sont saisissantes. La forêt est désormais gérée par l'homme et accueille des sites miniers et industriels ainsi que des chemins de fer. Le tissu urbain s'est développé de façon exponentielle autour de Valenciennes et d'Anzin avec l'implantation de plusieurs carreaux de fosse et usines tels que la Bleuse Borne et la tuberie-acierie Vallourec dès 1786 et 1882. L'étalement urbain caractérise le reste du territoire avec une densification du bâti autour des sites industriels et miniers et des voies de circulation. Ces dernières se sont considérablement développées avec :

- L'Escaut canalisé reliant l'agglomération Anzin-Valenciennes à Condé-sur-l'Escaut et la mer du Nord.
- Un réseau principal de grandes routes :

Celui-ci est venu renforcer la liaison entre les villes principales anciennes (Valenciennes, Condé-sur-l'Escaut) et celles en plein essor grâce à la mine et l'industrialisation (Anzin, Onnaing) (CAUE du Nord, 2011). La route Nationale 48 suit ainsi le tracé de la Chaussée de Condé et accueille le tramway public qui dessert tout le corridor de Valenciennes à Vieux-Condé. L'ancienne Chaussée de Mons accueille désormais une route pour un accès plus rapide à Onnaing et l'axe routier Valenciennes – Saint-Amand-les-Eaux s'est renforcé car il permet d'accéder à l'imposant site Rousseau à Raismes qui abrite l'un des plus importants lavoirs à charbon du territoire.

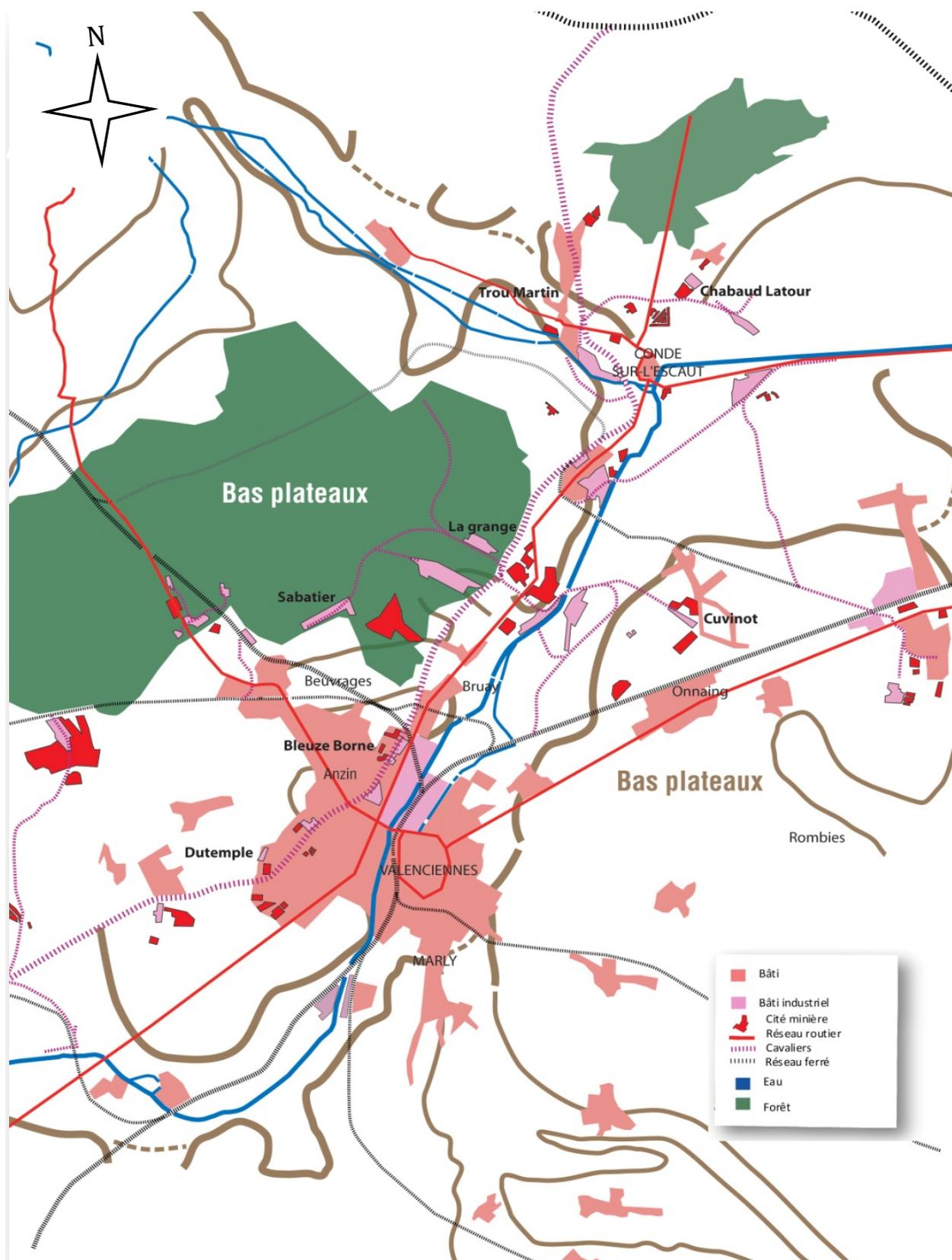
- Un réseau de chemins de fer SNCF est apparu depuis la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle. Il est parfois relié au réseau de cavaliers, permettant d'assurer le fret des productions minières.
- Le cavalier Somain-Péruwelz longe tout le corridor minier et ses ramifications relient toutes les infrastructures minières et industrielles entre elles.

c) De nos jours : un territoire transformé :

Le dernier schème, fait à partir d'une carte IGN contemporaine montre un territoire transformé par un siècle et demi d'activité minière. Des étangs tels que ceux de Chabaud Latour au nord-est de Condé-sur-l'Escaut sont apparus, résultats d'affaissements miniers²⁰. Certains sites miniers en friche ou requalifiés ont été recolonisés par la nature, créant de nouveaux espaces verts servant parfois aujourd'hui de bases de loisirs de proximité. Les terrils ont remodelé l'horizon du Valenciennois et permis le développement d'une biodiversité exceptionnelle. Désormais inexploités, ils peuvent aujourd'hui occuper la fonction de terrils signal pour marquer l'entrée du territoire, de belvédères et lieux de promenades mais aussi d'outils pédagogiques et éducatifs majeurs pour la région. En outre, on observe une trame urbaine de plus en plus dense. Les espaces

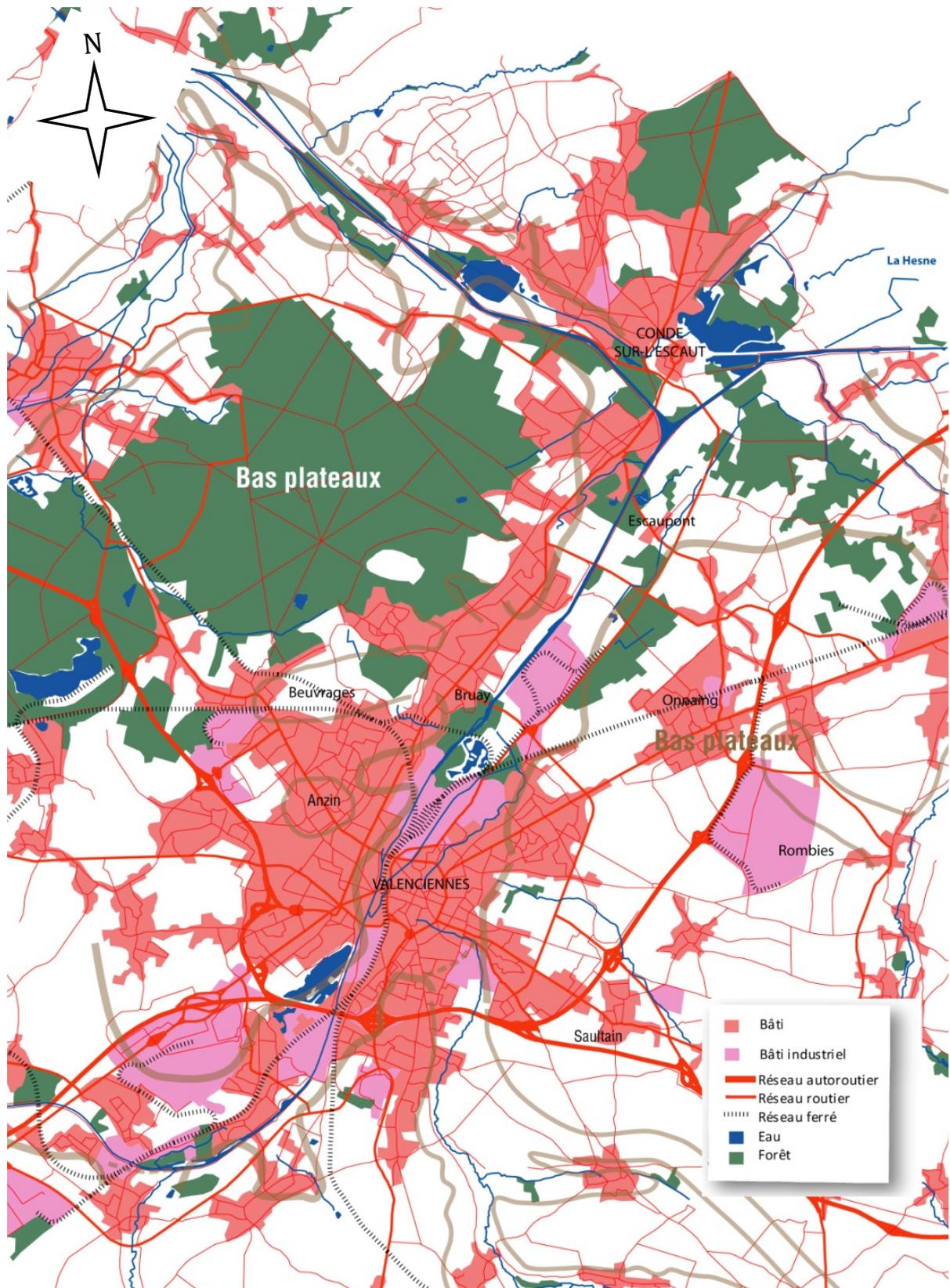
²⁰ Cf. Glossaire

Figure 12 : Le corridor minier valenciennois en 1949



Carte de Charbonnage de France de 1954 représentant les grandes lignes de force du corridor minier valenciennois. Représentation schématisée par Christophe Grandjacques et Anne Braquet, architecte et paysagiste du CAUE du Nord (2010) et modifié par Laura Prévost (2012).

Figure 13 : Aujourd'hui, le Valenciennois transformé



Carte IGN contemporaine représentant les grandes lignes de force du corridor miner valenciennois, représentation réalisée par Christophe Grandjacques et Anne Braquet, architecte et paysagiste du CAUE du Nord (2010) et modifiée par Laura Prévost (2012).

autrefois délaissés entre les villes et les fosses minières sont comblés et les différents réseaux du territoire se sont renforcés :

- Le canal de l'Escaut est mis « à grand gabarit » pour faciliter la navigation.
- Un nouveau réseau autoroutier national et européen traverse le territoire d'est en ouest et du sud-ouest au nord-est. Ce dernier constitue le nouvel axe privilégié des industries qui transportent leurs marchandises par camion. Ainsi de nouvelles usines (notamment automobiles) se sont implantées sur le territoire.
- Les « grandes routes », identifiées plus avant, se sont renforcées et dotées de ramifications pour accéder aux quartiers et villes secondaires.

5) Un territoire sinistré qui se renouvelle :

Dès lors, nous avons pu constater que le corridor minier valenciennois a été forgé par plus d'un siècle et demi d'activité minière et industrielle. Alors qu'il en est de même pour sa société et son économie, une telle interdépendance a été fatale au territoire ces dernières décennies.

Après avoir fait appel aux mineurs pour reconstruire la France d'après guerre, le gouvernement organise la récession minière dès 1959 avec le plan Jeanneney. En effet, malgré les gains de productivité réalisés grâce à la mécanisation, l'extraction est de plus en plus coûteuse. En outre, le charbon, qui produisait 86% de l'énergie consommée en France en 1945 (Charbonnage de France, 2003), est peu à peu remplacé par le fuel. Le plan Jeanneney impose donc la fermeture de nombreux puits et divise la main d'œuvre par deux entre 1963 et 1968 (INSEE, n.d.). Le territoire est frappé par de grandes grèves telles que la célèbre « marche sur Paris » en 1963 : plus de 2000 mineurs manifestent alors et espèrent faire entendre l'importance du charbon français au gouvernement (Charbonnage de France, 2007). Cette entreprise échoue et, en 1968, le Plan Bettencourt est adopté. Ce dernier prévoit la fin de l'activité minière pour 1983 et une réduction de moitié de la production du Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais d'ici à 1975. Le Valenciennois est alors touché par un déficit migratoire important. Dans les années 1970, la direction des Houillères du Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais et plus particulièrement son secrétaire G. Alexis Detruys, conscients du poids historique de la mine sur le territoire, décident de créer un centre historique dédié à cette activité. Ainsi, en 1973, la fosse Delloye à Lewarde est choisie pour accueillir le nouveau musée. Depuis cette date, lorsqu'un site minier ferme dans le Nord-Pas-de-Calais, son matériel et tous ses documents administratifs et techniques sont transférés à Lewarde. C'est le début d'un processus de patrimonialisation de la mine sur le territoire. En 1973 et 1979, deux chocs pétroliers frappent l'économie mondiale et accélèrent la récession minière en France. Le 25 avril 1983, François Mitterrand confirme lors d'un discours la volonté gouvernementale de reconversion du Bassin Minier et, ainsi, annonce officiellement l'arrêt de l'extraction. Charbonnage de France lance donc un plan social pour permettre à sa

main d'œuvre de se reconvertir et créé la société Tercharnor en 1988 afin de valoriser le charbon encore mêlé aux schistes des terrils. La dernière fosse de la région ferme deux ans plus tard, en 1990, à Oignies.

Le Valenciennois se caractérise alors par une situation socio-économique très difficile avec 20% de chômage (Grimaldi, 1987). En outre, le départ des concessions minières laisse place à 10 000 hectares de friches industrielles, désormais sans vocation fixe (EPF, n.d.). Malgré la création de nombreux fonds et structures destinés à la reconversion du Bassin Minier tels que les crédits GIRZOM²¹, les Contrats de Plan Etat-Région, l'EPF Nord-Pas-de-Calais ou encore la Mission Bassin Minier, le territoire connaît encore aujourd'hui un chômage élevé et souffre d'une image de territoire sinistré.

Pourtant, les élus et acteurs locaux ont développé depuis quelques années de nombreux projets ambitieux. Un vaste programme ANRU tend à renouveler les logements et équipements publics du territoire. Il permet également de redonner une cohérence à la trame urbaine du corridor minier, autrefois marquée par l'étalement urbain (ANRU et al, 2008).

En outre, dès 1990, des réflexions sont menées pour désengorger les réseaux routiers du Valenciennois. Rapidement, la création d'un transport en site propre est envisagée et en 1994, de premières études sont lancées pour évaluer la pertinence d'un tramway sur le territoire. Dix ans plus tard, les travaux démarrent et en 2006 la ligne A²² est mise en service. Deux autres lignes doivent bientôt voir le jour et relier Valenciennes et Anzin (les deux principaux pôles urbains du territoire) à Vieux-Condé et Crespin (voir ci-contre, plan du tramway de Valenciennes).

Outre un mode de transport respectueux de l'environnement, le tramway constitue un formidable outil de renouvellement urbain pour le territoire : il permet de réaménager la rue Jean Jaurès²³ et ses façades et de désenclaver certains quartiers populaires. Il participe alors au changement d'image du territoire.

Le développement de ces réseaux en site propre témoigne d'une volonté territoriale de mettre au cœur de la région des modes de transports durables et innovants. Cette stratégie s'appuie sur le pôle de compétitivité i-Trans qui croise les compétences de chercheurs, d'universitaires, d'écoles et d'acteurs majeurs dans l'industrie. Implanté dans le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie, i-Trans ambitionne de devenir la référence en termes de conception, de construction, d'exploitation et de gestion des systèmes de transports durables (i-Trans, 2007). La région et le corridor minier valenciennois souhaitent ainsi développer leur compétitivité et leur attractivité économique et sociale.

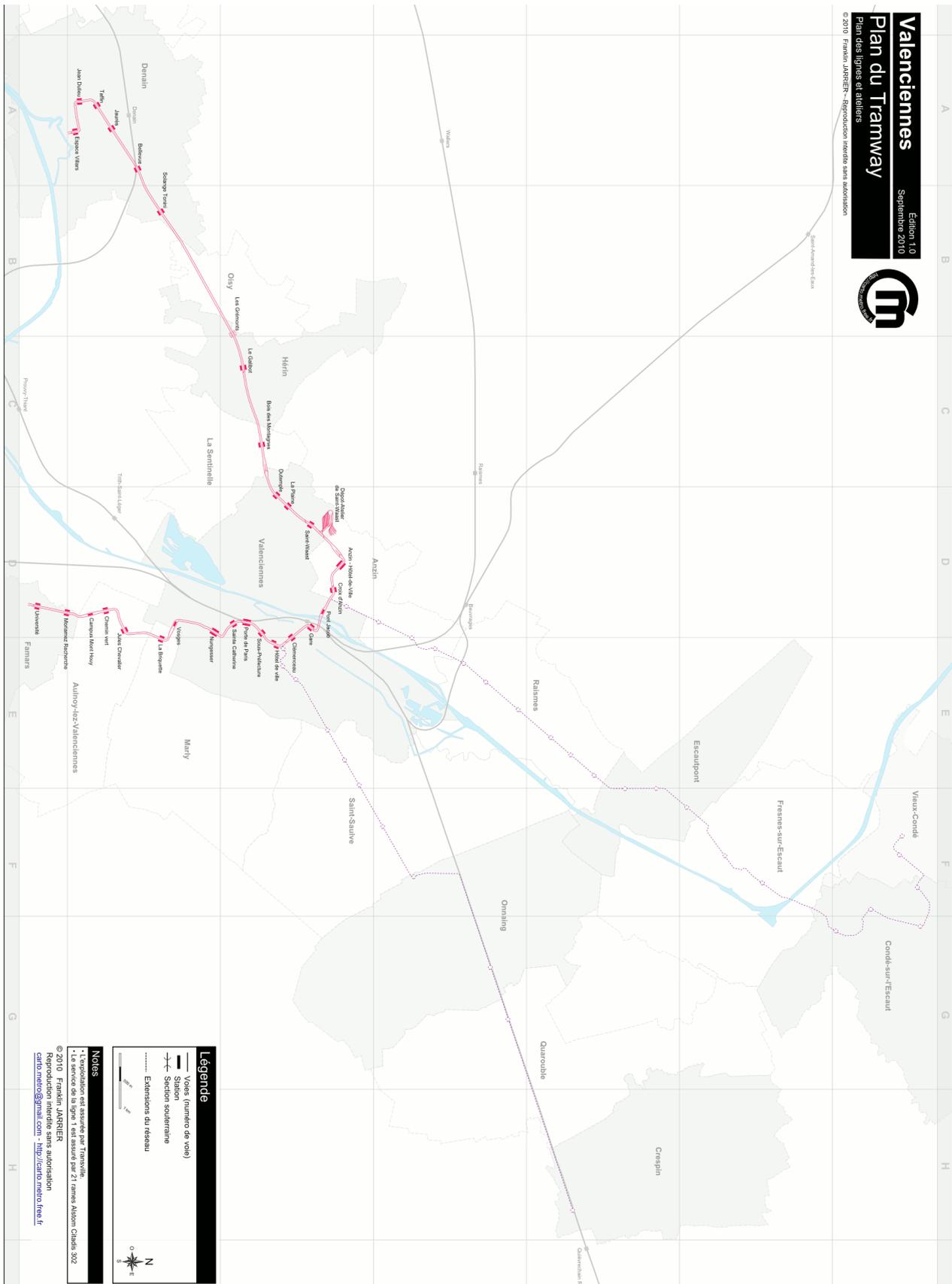
Pour ce faire, le territoire est actuellement en train d'opérer un transfert des compétences de l'excellence

²¹ Groupe Interministériel pour la Restructuration des Zones Minières (cf. Fiche Acteurs)

²² La ligne 1 traverse Famars, Aulnoy-lez-Valenciennes, Marly, Valenciennes, Anzin, La Sentinelle, Hérin, Oisy et Denain.

²³ Cette route départementale traverse tout le corridor minier de Valenciennes à Vieux-Condé.

Figure 14 : Les lignes de tramway de Valenciennes



Plan du tramway de Valenciennes (Source : <http://carto.metro.free.fr/tramway-valenciennes/>)



Figure 15 : Représentation virtuelle de la future serre numérique (Source : http://www.lavoixeco.com/actualite/Secteurs_activites/Informatique_et_High_Tech/2012/02/28/article_la-serre-numerique-pour-faire-du-valenciennois-un.shtml)

industrielle et minière à l'excellence technologique et numérique. En effet, dès la fin des années 1980, les acteurs du Valenciennois ont adopté une politique forte d'ouverture au numérique. C'est ainsi que sont nées les trois écoles du groupe supinfo-com, instituts de formation d'excellence mondiale spécialisés dans la création numérique (design industriel, animation et jeu vidéo). En outre, dès 1995, la ville de Valenciennes s'est lancée dans la création d'un réseau de fibre optique²⁴. Ce dernier relie les équipements culturels, d'enseignement su-

périeur et de recherche et les entreprises du territoire. En outre, cette boucle optique a pour but de moderniser l'administration du Valenciennois en mettant en place de nouveaux services numériques destinés au public. La Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM) cherche également à réduire la fracture numérique que connaît son territoire. Ainsi, elle a déployé 27 structures (dont 16 cyberbases en communes rurales) sur l'ensemble de l'agglomération afin de démocratiser et de rendre accessible l'usage d'internet à sa population et de la sensibiliser au NTIC. Ce développement du numérique connaîtra bientôt un tournant puisqu'en 2014, une serre numérique sera ouverte sur le site des Rives de l'Escaut, à Anzin. Cet ancien espace industriel a été requalifié par l'EPF à la demande de la CAVM et ambitionne aujourd'hui de devenir une petite « silicon valley ». Il sera composé d'un écoquartier et d'une serre qui regroupera les écoles du groupe supinfo-com, un laboratoire de recherche, une pépinière d'entreprise et un centre de réalité virtuelle destiné à développer les *serious games*²⁵. D'autres projets similaires ont été mis en place dans le Nord-Pas-de-Calais avec le pôle image régional à Tourcoing, la Plaine Images à Roubaix et la future Fabrique à Images sur l'ancien site minier de Wallers-Arenberg.

Le but de ma mission est de valoriser ces projets d'envergure. Ils sont le fruit d'une stratégie territoriale ambitieuse qui vise à reconquérir l'image de la région et à la repositionner comme terre d'excellence. L'EPF, qui est un acteur incontournable du renouvellement du territoire, contribue nécessairement à cette renaissance. Il est alors intéressant de raconter les trajectoires urbaines de ce territoire pour comprendre les enjeux de tels changements et de souligner le rôle de chaque acteur dans la mutation du corridor minier valenciennois.

²⁴ Aujourd'hui, le projet est porté par la CAVM et ce sont plus de 150 km de fibres optiques qui sont opérationnels et qui connectent huit parcs d'activité du valenciennois au réseau très haut débit. Il permet aux entreprises locales de gagner en productivité et en réactivité. Il s'agit donc d'un outil stratégique essentiel au développement économique du territoire.

²⁵ Les *serious games* visent à favoriser l'éducation et la formation aux métiers en utilisant les techniques du jeu vidéo.

III) METHODOLOGIE: COMMENT TRANSMETTRE LA MEMOIRE D'UNE TRAJECTOIRE URBAINE?

A) Une méthode en six étapes :

1) Les Recherches documentaires :

a) Travail réalisé :

La première phase du travail réalisé a consisté à faire des lectures de cultures générales sur :

- L'histoire du valenciennois et de ses villes (Valenciennes, Anzin, Condé-sur-l'Escaut etc.).
- Sur le fonctionnement de la mine et les éléments qui la constituent (terrill, chevalement, cokerie, cités minières etc.).

En recoupant les informations trouvées, nous avons été en mesure de retracer les grandes dates d'évolution du bassin minier et d'en faire une frise chronologique. Nous avons également pu nous approprier le vocabulaire de la mine et appréhender à quel point cette activité a façonné le territoire. Dès lors, nous étions en mesure d'identifier les enjeux et potentialités du corridor minier valenciennois.

Nous avons ensuite axé nos recherches sur les cinq sites qui avaient été choisis dans la convention cadre EPF - CAUE :

- la ZAC des Jardins de Valmont à Anzin,
- les Rives de l'Escaut à Anzin (ancien site Valourrec),
- le site de la Bleuse Borne à Anzin
- la fosse Lagrange et la Fosse Thiers à Bruay-sur-l'Escaut et Escaupont
- le site de Chabaud-Latour à Condé-sur-l'Escaut

L'objectif était de récolter le plus d'informations possibles afin de reconstituer les grandes mutations urbaines de chaque site. Les ressources documentaires ont été multiples :

- Centre de documentation du CAUE.
- Publications de la Mission Bassin Minier et de Bassin Minier Uni.
- Sites internet sur la mine et les anciens carreaux de fosses du territoire.
- Site internet de l'association la « Chaîne des terrils » ainsi que leur cartographie interactive recensant tous les terrils du Nord-Pas-de-Calais.

- Les fiches BASIAS (Base des Anciens Sites Industriels et Activités de Service) des différents sites. Ces fiches font l'inventaire historique de tous les sites industriels français.
- Les archives de l'EPF Nord-Pas-de-Calais.
- La presse (dont le journal de Valenciennes Métropole).
- Les ressources cartographiques (Cartes Trudaine, Cassini, Etat Major, carte de 1945 de Charbonnage de France, de 1970 du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut et cartes IGN contemporaines).

Rapidement, de nombreuses informations ont pu être récoltées à propos du site Chabaud-Latour, de la Bleuse Borne et des fosses Thiers et Lagrange, néanmoins, il a fallu attendre d'avoir accès aux archives de l'EPF pour pouvoir retracer l'histoire des Rives de l'Escaut et de l'ancienne usine Vallourec. Nous avons également eu beaucoup de difficultés à retracer l'histoire de la ZAC des jardins de Valmont. Enfin, étant donné que les conventions EPF n'ont pu nous être transmises, il a été plus délicat de déterminer les objectifs initiaux à la requalification des sites. Ces derniers sont essentiels pour évaluer la cohérence des aménagements effectués et pour souligner une continuité ou un glissement de ces objectifs dans la réalisation du projet post-requalification.

Tout le long de cette phase de recherche documentaire, nous répertorié tous les ouvrages, les publications et les sources internet dans un tableau (voir Annexe 4). Nous y avons numéroté chaque document et indiqué son titre, son auteur, son adresse web (URL) (si nécessaire) et la date de sa publication. Nous avons également accompagné ces informations d'une image (photographie de l'ouvrage ou impression écran du site internet) et d'un résumé. Cette classification nous a permis de toujours noter à côté de l'événement identifié le numéro correspondant à sa source.

Nous avons également esquissé :

- Un glossaire explicitant le vocabulaire propre à la mine, aux mutations du territoire et aux requalifications EPF.
- Un répertoire des acteurs qui ont contribué et contribuent encore à l'évolution urbaine du territoire.

b) Enjeux et objectif de l'étape :

Cette première phase de recherche documentaire a donc pour objectif de :

- Repérer les principales problématiques de mutation liées au territoire.
- Comprendre le système industriel (son contexte, son histoire, ses événements clés) et ce qu'il a produit sur le territoire et le site étudiés.
- Repérer les typologies du bâti et typologies urbaines liées au système de production (habitat, cavalier,

chevalement...) et appréhender leurs valeurs patrimoniales.

- Développer une bibliographie qui peut être thématique²⁶, géographique (une bibliographie par site) ou classée selon les acteurs ressources.

c) Les livrables :

A l'issue de cette première étape, trois documents essentiels doivent avoir été réalisés :

- Une bibliographie.
- Une synthèse des dynamiques territoriales.
- Un répertoire des acteurs.

2) La capitalisation des événements :

Pour capitaliser les informations récoltées au cours des recherches documentaires, il est nécessaire de les classer.

a) Travail réalisé :

Les premiers jours du stage, les renseignements trouvés étaient consignés dans un cahier de notes. Des chronologies et des frises ont été réalisées pour mieux appréhender l'évolution connue par le territoire et la mine. Puis, nous avons commencé à remplir une « grille de récolte ». L'intérêt était de détailler l'information en indiquant :

- Sa ou ses dates (début-fin de l'événement).
- Sa localisation géographique.
- Son échelle (territoire, site, élément du site).
- Le thème qu'il abordait (nature, eau, bâti, mobilités).
- Les acteurs concernés (Commanditaire, Maître d'œuvre, partenaires, publics visés etc.).
- Des mots clés, notamment ceux du thesaurus du CAUE.

Néanmoins, ce dernier s'est rapidement révélé trop rigide. Les enseignements tirés de nos recherches étant essentiellement des événements, nous avons décidé de les classer par ordre chronologique. Nous avons ainsi créé six « fiches chronologie », une pour chaque site et une pour le corridor minier dans son ensemble. Sorte

²⁶ Elle ne liste que les sources documentaires qui font référence au thème de l'eau, du bâti, des mobilités ou de la nature.

de liste d'événements marquants, elle simplifie les principes de la grille de récolte qui sont de classer les informations par période, par thèmes et par échelle. Par exemple, l'événement « Ouverture du cavalier Somain-Péruwelz » (chemin de fer privé de la Compagnie des Mines d'Anzin) traite de mobilité et relève de l'échelle du territoire et du site (il parcourt tout le corridor minier de Somain jusqu'à Péruwelz et passe à proximité des sites étudiés). De même, cette liste revêt différents « niveaux temporels » avec de simples dates relatant un fait ou ²une séquence de deux dates marquant une période plus vaste que le fait .

La « Fiche Chronologie »²⁷ (cf. ci-contre) présente alors chaque événement daté, explicité en une phrase et accompagné d'un pictogramme de couleur permettant d'identifier rapidement le ou les thèmes concernés (eau en bleu, nature en vert, bâti industriel en violet, bâti urbain en rouge, réseaux en gris et pollution en noir). En outre, si des acteurs liés à l'événement sont connus, ceux-ci sont notés au bas du titre et de la date du fait énoncé. Enfin, un petit texte peut être ajouté pour présenter les détails de l'information trouvée.

b) Enjeux et objectifs :

- Identifier les mutations urbaines du site étudié.
- Repérer les événements qui influent sur ces mutations (politiques nationales, régionales, événements mondiaux etc.).
- Mettre en place une chronologie permettant d'identifier rapidement le type et l'importance de l'événement répertorié (thème, échelle, période).

c) Les Livrables :

- Une fiche chronologique par site.

Cet outil peut être complété au quotidien par les aménageurs du territoire et, ainsi, permettre de constituer une base de données complète et à jour.

²⁷ Pour voir les Fiches Chronologie complètes, se référer aux annexes 5, 6, 7, 8, 9.

Figure 16 : Extrait d'une Fiche Chronologie (Site de Chabaud Latour)



SITE CHABAUD-LATOURE

Dans le corridor minier Valenciennois, le site de Chabaud Latour se situe à la confluence de l'Escaut et de la rivière de la Hayne, au nord-est de Condé-sur-l'Escaut. Il se compose des fosses Chabaud Latour et Ledoux, de leurs terrils respectifs, usines et cavaliers.

FICHE CHRONOLOGIE

AVANT 1873 - DES TERRES INONDABLES NON URBANISÉES.



Condé-sur-l'Escaut vue depuis la Haine au XVIIe siècle : marais situés le long du cours de la Haine - Source : Arch. départ. du Nord, JS97, Beaulieu, XVIIe siècle

- 1757 - Création de la Compagnie des Mines d'Anzin

Le duc de Croÿ signe un accord avec Jacques Désandrouin pour fusionner leurs Compagnies et devient actionnaire majoritaire de la plus ancienne des grandes mines du Nord. Celle-ci est alors à la tête de toutes les mines se trouvant entre la Scarpe et l'Escaut.

- Avant 1873 - Le secteur de Condé-Macou était une zone humide de marécages et de pâturages située dans le bassin versant de l'Escaut, à la confluence de l'Escaut et de la rivière de la Hayne.

1873 - 1988 : UNE VOCATION INDUSTRIELLE

1873 À 1914 - INSTALLATION DE LA MINE SUR LE SITE CHABAUD LATOUR

- 1873 - Fonçage des puits de la fosse Chabaud-Latour
- Importantes remontées d'eau de la mise en service des puits jusqu'à la fin de l'exploitation du site.
- 1874 - Mise en service des tronçons de cavalier reliant Anzin, Condé-sur-l'Escaut et Vieux-Condé par la Compagnie des Mines d'Anzin.

Derniers tronçons du cavalier Somain-Péruwelz, il permettait de transporter le charbon entre les différentes fosses et terrils du corridor minier Valenciennois.

Extrait des Fiches Chronologie réalisées par Laura Prévost, 2012 (cf. Annexes 5, 6, 7, 8, 9)

3) Le choix des cartes :

a) Travail réalisé :

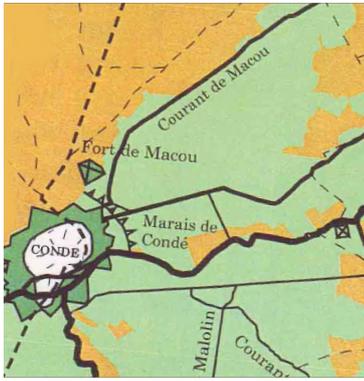
Pour rendre compte des mutations urbaines d'un site, les représentations cartographiques constituent un outil pédagogique essentiel.

Au cours de nos recherches, nous avons à notre disposition un certain nombre de cartes:

- L'Atlas de Trudaine : Atlas des routes de France réalisé entre 1745 et 1780.
- Carte de Cassini : 1748 - 1817.
- Carte de l'Etat Major : XIX^{ème} siècle.
- Carte du Cadastre Consulaire Napoléonien : 1803 - 1925.
- Carte de Charbonnage de France : Représentation des exploitations minières en 1949.
- Carte IGN du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut : 1970.
- Carte IGN 1990.
- Carte IGN 2010.

La rédaction des « Fiches chronologie », nous a permis d'identifier les périodes clés de l'activité minière et industrielle sur le territoire. Nous avons donc pu sélectionner parmi les cartes disponibles celles les plus à même de rendre compte de l'évolution urbaine du territoire et des sites étudiés (cf. exemple de Chabaud Latour ci-contre):

- Représentation cartographique de 1885 : Elle illustre la naissance industrielle et minière sur le territoire.
- Représentation cartographique de 1925 : Cette période d'entre-deux-guerres se caractérise par une première phase d'intensification de l'activité minière.
- Carte de 1949 : La carte de Charbonnage de France rend compte d'une seconde phase d'intensification de l'activité après la nationalisation française, marquée par une modernisation des installations minières et industrielles.
- Carte de 1970 : Cette carte illustre un système minier restructuré et en pleine récession.
- Carte de 2010 : Cette représentation cartographique offre l'image du territoire de nos jours.

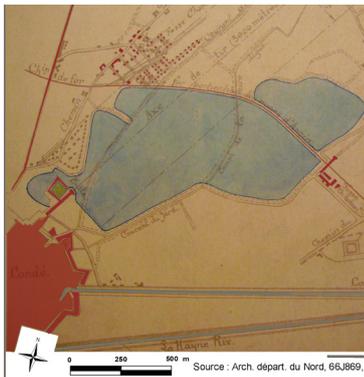


1806

Exemple d'une représentation cartographique des mutations urbaines d'un site :

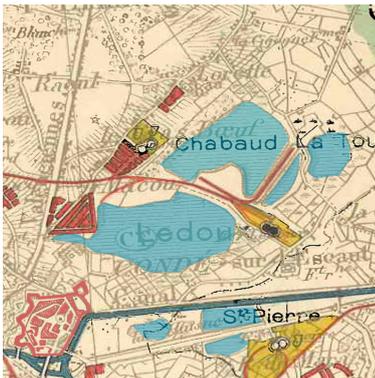
Le site de Chabaud Latour (près de Condé-sur-l'Escaut).

Figure 17 : L'occupation du sol à l'Est de Condé-sur-l'Escaut en 1806 (Source : d'après Dubois et al. ; Arch. départ. Nord : P30, 1806)



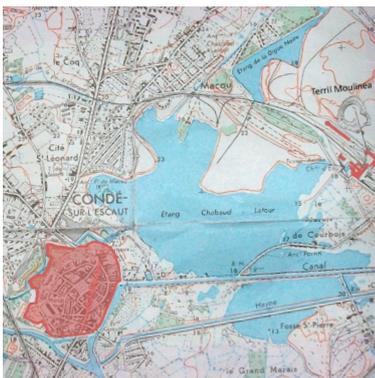
1925

Figure 18 : Inondations de Condé en 1925 suite aux affaissements miniers (Source : d'après Arch. départ. du Nord, 66J869, 1925)



1949

Figure 19 : Etalement des étangs d'affaissement minier en 1949, d'après la carte de Charbonnage de France, modifiée par Laura Prévost le 05/03/2012)



1970

Figure 20 : Etangs d'affaissement minier en 1970, d'après la carte IGN de 1970 du PNR Scarpe-Escaut, modifiée par Laura Prévost le 05/03/2012)



2010

Figure 21 : Photographie aérienne de l'étang Chabaud Latour disponible sur <http://www.observatoire-paysages.pnth.eu/spip.php?rubrique136>, modifiée par Laura Prévost le 05/03/2012)

b) Enjeux et objectifs :

- Identifier les grandes périodes de mutations du territoire (Combien de périodes ? Quelles périodes ?)
- Identifier les cartes disponibles.
- Adapter les représentations cartographiques aux particularités évolutives de chaque site.

c) Les livrables :

- Cinq représentations cartographiques (ou plus) pour chaque site étudié.

4) Les cinq séquences de la trajectoire de mutation d'un site :

a) Travail réalisé :

Nous avons identifié les différentes séquences de mutations des sites de Chabaud Latour et des Rives de l'Escaut. Nous avons rédigé une synthèse test retraçant la trajectoire urbaine du site de Chabaud Latour. A la lecture du récit, nous avons pu constater que le site connaissait cinq « stades » d'évolution bien distincts :

- Un stade initial où l'exploitation du site par l'homme est limitée (il sert de pâturages).
- Une période marquée par l'activité minière qui se divise elle-même en trois phases d'évolution :
 - La naissance de la mine.
 - L'apogée de la mine.
 - La récession minière.
- Une période de friche.
- Une période de requalification
- Un stade final qui correspond à l'état actuel du site et qui pose les questions de son avenir, de ses enjeux, de ses potentialités, des projets qu'il pourrait accueillir, de la future vocation²⁸ qu'il pourrait revêtir.

Lors de l'écriture de la seconde synthèse test sur le site des Rives de l'Escaut, nous avons retrouvé ces cinq « stades ». Seuls deux éléments différaient un peu :

- Le second stade ne faisait pas référence à une activité minière mais à une activité industrielle.
- Le stade final n'interrogeait pas sur la future vocation du site puisque celui-ci faisait déjà l'objet d'un projet ambitieux, porté par la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole et la Chambre

²⁸ Un site a plusieurs vocations au cours de son histoire : site industriel, base de loisirs, espace dédié à l'habitat, aux commerces etc.

de Commerce et de l'Industrie du Grand Hainaut.

Ainsi, nous avons pu définir ces « stades » et avons décidé de les appeler « séquences ».

Une séquence est définie dans le dictionnaire Larousse en ligne comme :

« Une suite ordonnée d'opérations, de phases... »

« Une succession chronologique typique concernant les roches d'une formation géologique ».

Ce terme est alors pertinent pour notre sujet car chaque « séquence » de temps peut se diviser en différentes phases d'évolution. En outre, les séquences se succèdent et se superposent à la manière de strates géologiques. Chaque « strates » contribue alors à faire du site ce qu'il est aujourd'hui.

Ainsi les cinq séquences de la trajectoire urbaine d'un site se déclinent comme suit :

1. La VOCATION INITIALE²⁹.
2. La VOCATION INDUSTRIELLE (pour le territoire d'étude).
 - Implantation et naissance de l'activité³⁰.
 - Croissance/Apogée de l'activité.
 - Restructuration et récession de l'activité.
3. FRICHE et évolutions constatées sur le site.
4. REQUALIFICATION
5. L'AVENIR et les projets en cours de réalisation.

Une fois cette distinction faite, nous avons pu classer les événements récoltés lors de nos recherches documentaires dans chaque séquence. Ainsi, nous avons pu identifier les informations susceptibles de nous faire défaut pour faire le récit de la trajectoire urbaine des sites.

b) Enjeux et objectifs :

- Identifier et préciser les différentes séquences qui constituent la trajectoire urbaine d'un site.
- Pour chaque site, classer les événements récoltés au cours de la recherche documentaire dans chaque séquence.
- Dater les séquences
- Analyser le « matériau » disponible pour chaque séquence et identifier les informations manquantes.

²⁹On parle de «vocation» initiale car il s'agit d'explicitier la vocation du site antérieure à la vocation industrielle. Cette vocation antérieure peut être agricole, naturelle ou autre.

³⁰Pour notre territoire d'étude, l'activité en question est soit minière, soit industrielle.

c) Les livrables :

- Les séquences de la trajectoire urbaine des sites.
- Les différentes phases qui divisent ces séquences.

5) Détermination d'une problématique par séquence.

a) Travail réalisé :

Nous avons réfléchi à la meilleure façon de construire le récit des mutations urbaines d'un site. L'écriture de ce dernier est stratégique car elle doit permettre de faire comprendre au lecteur la trajectoire urbaine du site, les acteurs de cette trajectoire et les lignes de force qui ont modelé le site.

Dans un premier temps, nous avons établi pour chaque séquence une courte liste de termes-clés qui permettent de définir les sujets majeurs à aborder lors du récit de la séquence. Ces derniers se muent ensuite en une problématique, laquelle doit nécessairement être explicitée pour comprendre l'évolution urbaine du site, séquence après séquence. Cette démarche permet de poser les objectifs rédactionnels pour chacune des séquences et, ainsi, trouver un accord sur ce que doit contenir le récit.

Ainsi, nous avons déterminé pour chaque séquence les mots-clés et problématiques suivantes :

1. VOCATION INITIALE :

- Géomorphologie.
- Hydrologie.
- Hydrogéologie.
- Infrastructures.
- Situation géographique/Environnement.

L'ensemble de ces termes posent donc la question :

- *Quel est le contexte initial du site ?*

En effet, ce premier paragraphe³¹ doit présenter le site, ses particularités (reliefs, environnement marécageux, proximité urbaine, relié au réseau de chemin de fer SNCF etc.) et ainsi permettre d'en saisir les

³¹ Chaque séquence se présente sous la forme d'un ou plusieurs paragraphes. Pour la VOCATION INITIALE, en l'occurrence, un unique paragraphe sera suffisant.

enjeux et potentialités initiales.

2. VOCATION INDUSTRIELLE :

Cette partie du récit se développe souvent en plusieurs phases d'évolution que sont :

- Implantation et naissance de l'activité.
- Croissance/Apogée de l'activité.
- Restructuration et récession de l'activité.

Les trois questions correspondant à ces termes sont alors :

- *Pourquoi s'installer sur ce site ?*
- *Quelles sont les conséquences de cette installation/de l'activité sur le site ?*
- *Pour quelles raisons l'activité cesse-t-elle ?*

La seconde question permet notamment de mesurer l'impact de l'activité industrielle sur l'environnement initial du site (géomorphologie, hydrologie, biodiversité, paysage etc.). En effet, si l'on prend l'exemple du site Chabaud Latour, le contexte initial identifie un espace de marécages souvent inondé et dont les nappes phréatiques sont très proches du sol. Or, durant toute l'activité minière, les fosses Chabaud Latour et Ledoux doivent faire face à d'importantes remontées d'eau. En outre, l'exploitation minière a donné naissance à un important étang d'affaissement minier.

3. FRICHE :

- Démantèlement/Démolition
- Conservation
- Etat des lieux
- Etudes ?

Durant la période de friche d'un site on s'interroge donc sur :

- *Quel est l'héritage du site ?*

Par cette question, on cherche à identifier les éléments (bâti, éléments du paysage etc.) qui ont été conservés ou non lorsque l'activité industrielle du site s'est achevée. Dès lors, on peut se poser deux autres questions :

- *Qui a fait ce choix ?*
- *Pourquoi avoir choisi de conserver/ne pas conserver ce/ces élément(s) ?*

Enfin, lorsqu'un site est en friche, des études préalables à sa requalification sont parfois déjà en cours.

Si cela est le cas, il faut les mentionner. De même, si cela est possible³², on peut nommer les acteurs (maîtrise d'ouvrage, bureau d'étude), l'objet et les conclusions de cette étude.

4. REQUALIFICATION :

- Acteurs : Commanditaire, Maîtrise d'ouvrage³³, maîtrise d'œuvre etc.
- Projet
- Objectif de la requalification
- Planification/Phases de la requalification.

Le terme « Projet » fait référence au projet porté par le commanditaire ou le maître d'ouvrage. Il est essentiel car une requalification ne peut être envisagée que si celle-ci tend vers des objectifs prédéfinis. En effet, selon le projet envisagé, les travaux de requalification d'un même site peuvent être très divers.

Dès lors, le récit de cette séquence cherche avant tout à répondre à ces questions :

- *Quelle requalification dans quel but ?*
- *Quelle vocation pour le site ?*

Il s'avère parfois que la vocation du site ne soit pas encore clairement définie alors même que les travaux de requalification ont déjà débuté. De même, une fois la requalification terminée, les projets préétablis peuvent avoir été annulés ou modifiés.

5. L'AVENIR :

- Vision
- Stratégie
- Ambition
- Enjeux
- Potentiel

Les trois premiers termes-clés ne sont pertinents que s'il existe un projet en cours de réalisation sur le site. En effet, la « vision » fait référence au regard porté sur le site par les acteurs à l'origine du projet. Il destine le site à tel ou tel avenir (parc de loisirs, parc de logements, zone d'activité etc.). Ils établissent alors une « stratégie » pour parvenir à cette « vision » et la réaliser.

Néanmoins, qu'il y ait un projet bien défini ou non, les problématiques auxquelles on tente de répondre ici sont :

- *Quel avenir pour le site ?*

³² Si nous disposons de l'information.

³³ Dans le cas de notre étude, le maître d'ouvrage est l'Etablissement Public Foncier du Nord et le commanditaire est l'EPCI ou la commune ayant signé une convention avec l'EPF pour que celui-ci intervienne.

- *Quelle place lui destine-t-on sur le territoire ? Soit, quelle ambition pour ce site ?*

Enfin, une fois cet ensemble de questions établi, nous sommes en mesure de définir un certain nombre de mots clés qui synthétisent les éléments majeurs de la trajectoire urbaine du site.

Ainsi, pour le site Chabaud Latour, les mots clés sont (cf. Fiche Mutation du site Chabaud Latour) :

> PLAINE HUMIDE | FERMAGE | PLAN D'EAU
> FOSSE | CHEVALEMENT | AFFAISSEMENT MINIER
> ZONE HUMIDE | BIODIVERSITÉ | BASE DE LOISIRS

b) Enjeux et objectifs :

- Identifier les sujets clés à aborder dans chaque séquence.
- Etablir les problématiques de chaque séquence.
- Définir les mots clés de la trajectoire urbaine du site.

c) Les livrables :

- Les problématiques.
- Les mots clés.

6) Rédaction du récit :

a) Travail réalisé :

Cette étape de la méthodologie a évidemment consisté à narrer les trajectoires urbaines des sites de Chabaud Latour et des Rives de l'Escaut. L'enjeu a été :

- De bien répondre aux problématiques définies plus avant (Lorsque des documents ou informations étaient manquantes, cette contrainte pouvait être compromise).
- De donner toutes les informations nécessaires à la compréhension de la trajectoire et de ses enjeux.
- De valider le format A4 recto-verso comme outil de communication efficace (permet-il de délivrer suffisamment d'informations ? etc.)
- De trouver le fil conducteur pour chaque récit. Ce dernier découle toujours des enjeux et potentialités majeurs du site.

b) Enjeux et objectifs :

- Choisir le bon format de restitution.
- Trouver le fil conducteur du récit.
- Faire comprendre au lecteur les mutations du site et le sensibiliser aux enjeux et potentialités de l'espace d'étude.

c) Les livrables :

- La Fiche Mutation du site.

B) Perspectives pour la méthode :

Au cours de ces trois mois de stage, nous avons pu identifier d'autres éléments susceptibles de compléter la méthode définie plus haut.

Il serait effectivement pertinent de réaliser :

- Un glossaire pour chaque site (cf. Annexe 10).
- Un répertoire des acteurs ayant concouru aux mutations du site étudié (cf. Annexe 11).
- Une bibliographie pour chaque site.

Ces outils pourraient appuyer le récit de la trajectoire urbaine des sites.

En outre, les recherches documentaires pourraient être complétées par des interviews d'acteurs et d'habitants qui donneraient une dimension plus « humaine » au récit de la trajectoire urbaine des sites. Ces témoignages pourraient alors être intégrés aux formats de transmission de la mémoire urbaine destinés au grand public tels le livret de sensibilisation, le site internet ou le webdocumentaire (cf. Figure 4 : Gradation des outils de transmission de la trajectoire urbaine , présenté dans le I) D) du mémoire).

En effet, il serait intéressant d'explorer et de développer ces autres « formats » permettant la transmission de la mémoire urbaine. Parmi ces différents outils de communication et d'information, j'ai pu explorer succinctement la Fiche Thème. Néanmoins, celle-ci requiert des connaissances très techniques. Il serait alors intéressant de la faire rédiger par différents acteurs du territoire, chacun spécialiste en son domaine. Il faudrait alors guider leur écriture pour qu'elle souligne les enjeux urbains majeurs du site.

Cette méthode peut être reprise pour narrer la trajectoire d'un site plutôt agricole ou naturel en adaptant la séquence « Vocation industrielle » et les représentations cartographiques au contexte du nouveau site étudié.

C) Les fiches :

1) Fiches chronologie :

Grandes séquences d'évolution du site.

Pictogramme indiquant la thématique abordée par l'événement répertorié (eau en bleu, nature en vert, bâti urbain en rouge, violet pour l'industrie, gris pour les mobilités, noir pour la pollution).

Image correspondant aux événements cités.

Texte qui détaille l'événement.



SITE CHABAUD-LATOURE

Dans le corridor minier Valenciennois, le site de Chabaud Latour se situe à la confluence de l'Escaut et de la rivière de la Hayne, au nord-est de Condé-sur-l'Escaut. Il se compose des fosses Chabaud Latour et Ledoux, de leurs terrils respectifs, usines et cavaliers.

FICHE CHRONOLOGIE

Sources: 3, 7, 13, 20, 21,24, 26, 27, 40 et 45.

AVANT 1873 - DES TERRES INONDABLES NON URBANISÉES.

- 1757 - Création de la Compagnie des Mines d'Anzin
Le duc de Croÿ signe un accord avec Jacques Désandrouin pour fusionner leurs Compagnies et devient actionnaire majoritaire de la plus ancienne des grandes mines du Nord. Celle-ci est alors à la tête de toutes les mines se trouvant entre la Scarpe et l'Escaut.
- Avant 1873 - Le secteur de Condé-Macoué était une zone humide de marécages et de pâturages située dans le bassin versant de l'Escaut, à la confluence de l'Escaut et de la rivière de la Hayne.



Condé-sur-l'Escaut vu depuis la Hayne au XVIIIe siècle - marais situés le long du cours de la Hayne - Source : Arch. départ. du Nord, J597, Beaulieu, XVIIIe siècle

1873 - 1988 : UNE VOCATION MINIÈRE

1873 À 1914 - INSTALLATION DE LA MINE SUR LE SITE CHABAUD LATOUR

- 1873 - Fonçage des puits de la fosse Chabaud-Latour
- Importantes remontées d'eau de la mise en service des puits jusqu'à la fin de l'exploitation du site.
- 1874 - Mise en service des tronçons de cavalier reliant Anzin, Condé-sur-l'Escaut et Vieux-Condé par la Compagnie des Mines d'Anzin.
Derniers tronçons du cavalier Somain-Péruwelz, il permettait de transporter le charbon entre les différentes fosses et terrils du corridor minier Valenciennois. A la même date, un embarcadère est construit à Fresnes-sur-Escaut, qui

Figure 22 : Extrait de la fiche Chronologie du site de Chabaud Latour, réalisée par Laura Prévost (2012)

Les autres Fiches Chronologie se trouvent en annexe.

2) Fiche Mutation des Rives de l'Escaut :

Page de garde de la fiche mutation des Rives de l'Escaut :

Titre et « problématique » du site (fil conducteur).

Pictogrammes indiquant quels thèmes constituent les enjeux les plus importants du site. Ici, les Rives de l'Escaut est un espace enclavé dans le tissu urbain d'Anzin et de Valenciennes, délimité par les différents réseaux du territoire (le chemin de fer SNCF au Nord, la route départementale 935a à l'ouest et le canal de l'Escaut à l'est).

Les mots clés de la trajectoire urbaine du site.

Cette bande grise liste les acteurs clés de la dernière mutation du site (requalification et projets en cours de réalisation sur le site). Elle propose également une chronologie succincte retraçant rapidement la trajectoire urbaine du site.

Les grandes séquences de la trajectoire urbaine du site : Vocation initiale, vocation industrielle, friche, requalification, avenir et projets.

LE SITE DES RIVES DE L'ESCAUT
DU TUBE À L'IMAGE : UN SITE D'EXCELLENCE.

Fiche réalisée par Laura Prévost
Stagiaire au CAUE du Nord (2012)

LES ACTEURS DE LA MUTATION

Groupe Vallourec & Mannesmann Tubes
EPF du Nord-Pas-de-Calais
Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole
CCI du Grand Hainaut
Commune d'Anzin
Commune de Valenciennes

PRINCIPALES DATES D'ÉVOLUTION

28 août 1882 - Création d'une fabrique de tube sur le site par la société Escaut et Meuse.

Dès 1896 - L'usine d'Anzin est la seule en France à fabriquer des tubes sans soudure.

1930 - Le site industriel produit 83 000 tonnes de marchandises par an et emploie 7000 personnes.

1953 - L'usine est rachetée par Le groupe Lorraine-Escaut.

1967 - Rachat de la tuberie par le groupe Vallourec.

1975 et 1978 - Ouverture d'une tuberie et d'une aciérie à Saint-Saulve, par Vallourec.

1985 à 1987 - le groupe Vallourec connaît une forte baisse de sa demande.

2000? - Fermeture de l'usine d'Anzin au profit de la nouvelle Tuberie de Saint-Saulve.

2000? - La CAVM contacte l'EPF pour faire l'acquisition du site.

Avril et mai 2003 - Réalisation d'une étude préalable à la dépollution du site.

25 mai 2004 - Travaux de dépollution et démantèlement achevés par Vallourec & Mannesmann

17 novembre 2004 - Acquisition par l'EPF du site de Vallourec.

Après 2004? à 2010? - Requalification du site par l'EPF

Octobre 2010 - Présentation du projet de ZAC « Le Parc des Rives de l'Escaut ».

2014 - Date prévue pour l'ouverture de la nouvelle Serre numérique.

1882-2000(?) DE LA TUBERIE ESCAUT-MEUSE À VALLOUREC

> CROIX D'ANZIN | CHEMINS DE FER | NAPPES PHRÉATIQUES | ESCAUT | MINE
> TUBERIE | ACIÉRIE | TISSU URBAIN | ENCLAVEMENT | POLLUTION
> ZAC | ECOQUARTIER | SERRE NUMÉRIQUE | FIBRE OPTIQUE

Sur les territoires d'Anzin et de Valenciennes, au carrefour de plusieurs voies de circulation et aux abords de l'Escaut, le site des Rives de l'Escaut a accueilli pendant plus de 130 ans une activité industrielle de renommée mondiale. Aujourd'hui, cet espace de 26 hectares constitue le nouveau site d'excellence qui participe à dynamiser le territoire et à changer son image.

AVANT 1882 - UN SITE AUX ABORDS DE VALENCIENNES ET DE L'ESCAUT

Au XVIII^{ème} siècle, le site des Rives de l'Escaut d'Anzin est un espace vide de toute urbanisation dont les terres se trouvent entre la ville fortifiée de Valenciennes et le village d'Anzin. Ce dernier s'étend le long de la route menant de Valenciennes à Saint-Amand-les-Eaux et ne compte qu'une centaine d'habitants. Érigé sur les pentes du mont d'Anzin, sur de bas plateaux, la petite commune se trouve au carrefour de plusieurs voies de circulation : la Chaussée de Condé, principale route empierrée reliant Valenciennes à Condé-sur-l'Escaut, la Chaussée de Bouchain et la route menant à Saint-Amand. Le point de rencontre de ces voies se nomme la croix d'Anzin. À l'est de la ville et en parallèle de la Chaussée de Condé court également l'Escaut. Le site des Rives de l'Escaut se situe entre ces deux axes, sur une surface inclinée vers le fleuve. Aux abords de ce dernier, les sous-sols semblent constitués de craie blanche, matériau exploité le long de la route de Condé. À l'ouest, on identifie une formation géologique plus poreuse composée d'argile et de tuffeau. En outre, au droit du site se rencontrent deux nappes phréatiques. En 1734, la première houille de charbon exploitable est découverte à Anzin, entraînant une industrialisation (mines, verreries, fonderies etc.) et une urbanisation rapide du village. En 1789, la ville compte déjà 3000 habitants. Entre 1737 et 1795, le site des rives d'Anzin n'échappe pas à la dynamique minière et accueille un unique puits de mine, le puits de la Patience.

Figure 23: Page de garde de la fiche Mutation du site des Rives de l'Escaut (réalisé par Laura Prévost, 2012).

«Intérieur» de la fiche mutation des Rives de l'Escaut :

UN SITE STRATÉGIQUE, UNE INDUSTRIE PROMETTEUSE.

Au milieu du XIX^{ème} siècle, les activités minières se développent. Pour répondre aux nouveaux besoins du territoire (fret, déplacements de la main d'œuvre), les voies de circulation sont renforcées. Entre 1832 et 1853, l'Escaut est canalisé sur l'ensemble du Valenciennais. Un peu plus tard, en 1874, le cavalier Somain-Peruwé est mis en service et permet de relier tous les carreaux de fosses minières avec les industries locales. Enfin, en 1883 deux lignes de tramway à vapeur permettent de faire la liaison Anzin - Sain-Amand-les-Eaux et Anzin - Vieux-Condé. Le site des Rives de l'Escaut, situé au cœur de ces réseaux devient alors un espace stratégique pour le développement d'une industrie. Il dispose de sols calcaires durs propices à l'implantation d'une usine et d'un approvisionnement en eau grâce au fleuve et à une de ses nappes phréatiques. Enfin, le territoire constitue un bassin d'emploi qualifié important. Ainsi, le 28 août 1882, la tuberie Escaut-Meuse s'installe sur le site des rives de l'Escaut, à Anzin. Au commencement de son activité l'entreprise s'étend sur 6 hectares, emploie 250 ouvriers et produit des tubes soudés en acier et en fer à hauteur de 1880 tonnes par an. En 1886, les frères Mannesmann inventent un procédé de laminage révolutionnaire qui permet de fabriquer des tubes sans soudure. En 1896, la Tuberie Escaut-Meuse obtient la licence exclusive de ce savoir-faire. Etant la seule usine à produire ce type de marchandise en France, elle devient rapidement la meilleure fabrique de tube française en termes de qualité et d'attractivité marchande. L'entreprise double alors sa production entre 1900 et 1910, passant de 15 000 tonnes de tubes produits à 30 000. En 1914, Escaut-Meuse est en plein essor avec 3000 salariés. Pendant la Première Guerre Mondiale, l'usine est réquisitionnée par les Allemands et sert d'atelier de réparation pour les canons endommagés sur le front. En 1918, la fabrique est complètement détruite.

UN ESSOR MONDIAL

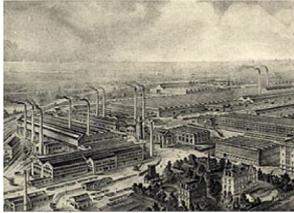
Durant la période d'entre-deux-guerres, l'usine se relève progressivement. En 1930, elle occupe déjà 51 hectares et emploie 7000 personnes tandis que sa production culmine à 83 000 tonnes de tubes par an. Dans le même temps, en 1931, les principaux fabricants de tubes français se réunissent pour lutter contre la crise économique, créant ainsi une société de gestion des usines à tubes nommée VALENCIENNES et DENAIN, LOULROU et REQUIPIÈRES (Vallourec). En 1933, la fabrique d'Anzin, rachetée par la société Lorraine-Escaut, devient le principal producteur de tubes sans soudure du groupe.

¹ Procédé consistant à faire passer une masse métallique entre deux cylindres d'acier tournant en sens inverse. La masse est alors réduite en barres minces, en lames ou en feuilles de métal.

En 1958 et 1959, la tuberie tend à diversifier ses débouchés et elle se dote d'une aciérie. En 1967 néanmoins, la société Vallourec rachète Lorraine-Escaut, son principal concurrent, et devient le leader incontesté du tube d'acier en France. L'entreprise emploie alors 6000 personnes sur le site. En 1978, Vallourec ouvre une seconde tuberie/aciérie, de l'autre côté de l'Escaut, à Saint-Saulves. De par son savoir-faire reconnu à l'international et le dynamisme de son activité, l'usine d'Anzin semble alors être à son apogée.

UN SITE CONTRAINT

Pourtant, le groupe Vallourec, déjà fragilisé par les chocs pétroliers de 1973 et 1979, doit faire face à une importante baisse de la demande entre 1985 et 1987. Une reconstruction de ses infrastructures est alors vitale pour l'entreprise. En septembre 1987, la société



Vue d'Anzin d'Escaut & Meuse vers 1920 (Source: <http://www.musee-anzin.com/annuaire/annuaire.html>)

décide de fermer les laminaires d'Anzin entraînant le licenciement de 850 ouvriers. Les productions de l'aciérie et du parachèvement sont également réduites. En janvier 1989, une deuxième phase de reconstruction place les ateliers de parachèvement sous la direction de la Tuberie de Saint-Sauveur tandis que l'activité de traitement de surface des aciers inox est interrompue. Cette fermeture progressive de l'usine d'Anzin constitue une catastrophe économique et humaine supplémentaire pour la région qui compte déjà 19% de chômage (20,4% à Anzin). En 1995, un arrêté préfectoral demande à Vallourec de mettre en conformité l'atelier de traitement de surface d'Anzin. Les travaux étant trop coûteux, les bâtiments sont démantelés en 1996. Un diagnostic sur la présence d'éventuelles pollutions est alors réalisé par le Bureau Veritas avant de combler

les fosses. Dans l'espoir de relever le groupe, ce dernier fusionne en 1997 avec l'entreprise Mannesmann röhren-werke, créant ainsi Vallourec & Mannesmann Tubes (V & M). La même année, la société conclut un accord avec Voie Navigables de France pour avoir un accès privé à l'Escaut, accord qui autorise l'usine à prélever de l'eau du fleuve pour son activité et à y faire des rejets. Néanmoins, les cours en bourse de l'entreprise sont toujours au plus bas et à partir de 1999, le nombre d'installations fermées puis détruites sur le site se multiplie. L'usine d'Anzin ferme définitivement en 2000. Alors que le site des Rives de l'Escaut offrait de nombreux atouts de l'implantation de la première tuberie, il comporte aujourd'hui de nombreuses contraintes. En effet, situé au cœur d'un tissu urbain qui s'est développé durant toute la période minière et industrielle, l'usine génère des nuisances (bruit, pollution, odeur, fumées). Cette localisation très urbaine et un terrain en pente suppose également des mises aux normes environnementales² qui sont coûteuses pour des installations à priori assez anciennes. En outre, le site est enclavé ce qui empêche toute extension de l'usine et rend difficile l'accès à l'automoteur, principale voie de circulation pour le fret de nos jours. La société Vallourec a sans doute choisi d'abandonner le site d'Anzin au profit de celui de Saint-Saulves pour ces raisons.

2000 - 2004 UNE FRICHE À DÉPOLLUER

En 2000, un Grand Projet de Ville (GPV) s'installe sur le territoire. Il tend à pallier les déséquilibres urbains, économiques et sociaux du bassin minier. Des sols, le site des rives de l'Escaut, qui est compris dans le périmètre du GPV, recouvre un intérêt urbain fort. Situé au cœur de la trame urbaine, entre les deux villes motrices du corridor minier Valenciennais (Valenciennes et Anzin), aux abords de l'Escaut et sur le tracé de la ligne 2 du nouveau Tramway, il représente une véritable opportunité foncière de 26 hectares pour changer l'image du territoire. Ainsi, la même année, la Communauté d'Agglomération de Valenciennes contacte l'Établissement Public Foncier pour qu'il négocie l'acquisition de la friche Vallourec. Le projet de l'agglomération s'articule alors autour de trois composantes : la création de logements, d'équipements publics et le développement d'activités tertiaires. Dès décembre 2001, l'entreprise LECES Environnement réalise à la demande de l'EPF, un diagnostic initial du site. Elle retrace les différentes évolutions de l'usine et évalue les zones à risques du site, notamment en termes de pollution. En février 2002, la Brigade d'Évaluations Domaniales établie pour l'EPF, un état des lieux du site. Elle note la subsistance de bureaux, de deux grands halls de fabrication, d'un bâtiment annexe et d'un château d'eau sur le site. Quelques mois plus tard, l'EPF et Vallourec

² Les sols en pente vers l'Escaut risquent sans doute de générer un écoulement des pollutions présentes dans le sol vers le fleuve, notamment par le ruissellement des eaux de pluie.

& Mannesmann signe un accord établissant que la dépollution du site et la démolition du bâti industriel seront à la charge de l'entreprise, le château d'eau et le bâtiment de bureau étant conservés pour leur intérêt architectural et historique. En avril et mai 2003, l'Européenne du Traitement des Résidus Solides France (ETRS) mesure le niveau de pollution résiduelle du site et identifie des sols souillés par des graisses, du goudron, des hydrocarbures et des métaux. La deuxième partie de l'étude démontre qu'il subsiste de nombreux ouvrages enterrés (cages, fondations, etc.) qui menacent la stabilité du terrain. Une fois le diagnostic établi, V & M lance les opérations de démantèlement et de dépollution adéquates. Le 25 mai 2004, l'ensemble des travaux de nettoyage et de remise en état par Vallourec & Mannesmann, dans le cadre de la cessation d'activité du site, sont achevés et le 17 novembre, l'EPF fait l'acquisition du site.



Site Vallourec après l'arrêt de l'usine en 2001 (Source: <http://www.musee-anzin.com/annuaire/annuaire.html>)

2004 - 2010 (?) DÉPOLLUER POUR RECONSTRUIRE

Entre 2005 et 2007, l'entreprise Burgeap, sur les conseils du diagnostic initial réalisé par LECES, réalise une série de prélèvements pour contrôler le degré de pollution des nappes phréatiques. Ce contrôle révèle alors une très faible concentration d'éléments polluants. Dans le même temps, les anciens bâtiments de bureaux sont réaménagés en « Centre Médical Val Santé ». Les travaux de requalification du reste du site se divisent alors en deux phases :

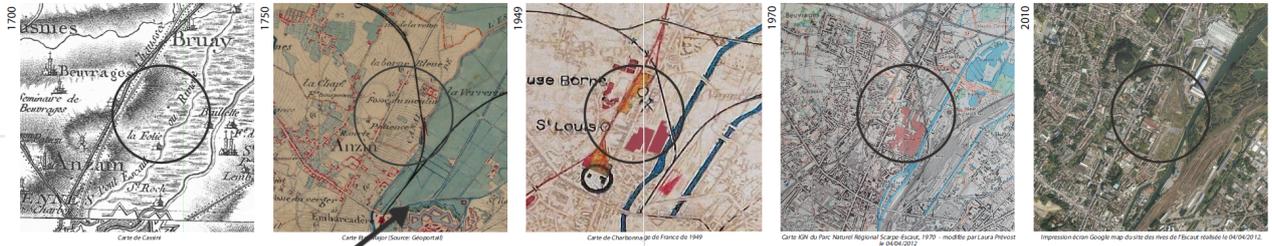


Figure 24 : Intérieur de la fiche Mutation du site des Rives de l'Escaut (réalisé par Laura Prévost, 2012).

Cartographies illustrant les grandes mutations urbaines du site.

Fiche Mutation des Rives de l'Escaut. →

3) Fiche Mutation du site de Chabaud Latour :

Page de garde :

Titre et « problématique » du site (fil conducteur).

Pictogrammes indiquant quels thèmes constituent les enjeux les plus importants du site. Ici, Chabaud Latour est un site de marais qui, au cours de son exploitation minière a connu des remontées d'eau et des affaissements miniers. Aujourd'hui, le site constitue une zone naturelle humide où une biodiversité rare s'est développée.

Les mots clés de la trajectoire urbaine du site.

Cette bande grise liste les acteurs clés de la dernière mutation du site (requalification et projets en cours de réalisation sur le site). Elle propose également une chronologie succincte retraçant rapidement la trajectoire urbaine du site.

Les grandes séquences de la trajectoire urbaine du site : Vocation initiale, vocation industrielle, friche, requalification, avenir et projets.

LE SITE CHABAUD-LATOURE

UNE ZONE HUMIDE AUX POTENTIELS INEXPLOITÉS.



Fiche réalisée par Laura Prévost
Stagiaire au CAUE du Nord (2012)

Photographie prise par Christophe Grandjacques (2010)

> PLAINE HUMIDE | FERMAGE | PLAN D'EAU
> FOSSE | CHEVALEMENT | AFFAISSEMENT MINIER
> ZONE HUMIDE | BIODIVERSITÉ | BASE DE LOISIRS

Espace marécageux, le site Chabaud Latour sert longtemps de pâtures aux fermiers de Condé-sur-l'Escaut. Avec l'arrivée de l'activité minière, les richesses des sous-sols prédominent sur le caractère inondable des lieux, permettant l'essor d'une urbanisation tournée vers les puits d'extraction. La nature hydrogéologique du site impose néanmoins une gestion stricte de l'eau pour permettre l'exploitation carbonifère. Malgré cela, la mine donne naissance à des étangs d'affaissement minier d'une centaine d'hectares et laisse derrière elle d'étonnantes monticules de schistes¹: les terrils. Un nouvel environnement est né, propice au développement d'une biodiversité rare. La requalification de ce site cherche alors à préserver, valoriser et rendre accessible au public cette richesse écologique et paysagère tout en maîtrisant les importantes contraintes aquatiques des lieux.

AVANT 1873 - DES TERRES INONDABLES

Avant 1873, le site de Chabaud-Latour est une zone de marécages située dans le bassin versant de l'Escaut entre Bernisart, la forêt de Bonsecours au nord et la ville fortifiée de Condé-sur-l'Escaut au sud (cf carte 1806). Il s'agit d'un secteur de dépression² géologique, né de la confluence de plusieurs cours d'eau. En effet, les courants de Macou et Bernisart mais aussi l'Escaut et la rivière de la Hayne convergent en ces lieux. En outre, la nappe phréatique du site, presque affleurant au sol, renforce le caractère humide des terres. Vauban tente à plusieurs reprises de les assécher mais la faible pente des lieux rend l'évacuation des eaux difficile. Au XVIII^{ème} siècle, les marais sont parcelisés, obéissant désormais à un cycle de fermage³. Les prairies sont alors fauchées et servent de pâturages. Néanmoins, fréquemment inondé par de fortes pluies ou suite à des débordements de la Hayne et de l'Escaut, cet espace reste inexploitable une partie de l'année. De même, lors d'attaques militaires, il est volontairement ennoyé. Le marais de Condé dispose d'ailleurs d'un petit plan d'eau qui alimente les douves de Condé-sur-l'Escaut. Avec la découverte du charbon à Fresnes-sur-Escout en 1720, la richesse carbonifère des sous-sols surpasse le caractère inondable des lieux, permettant l'élévation de bâtis et le fonçage des puits de Chabaud-Latour en 1873.

1874-1988 UNE VOCATION MINIÈRE

¹Roches et déchets stériles extraits avec le charbon puis mis à l'écart sur les terrils.
²Relief enfoncé en forme d'entonnoir.
³Location des terres par des fermiers pour pouvoir les cultiver.




LES ACTEURS DE LA MUTATION

COMMANDITAIRES :
Département du Nord
Commune de Condé-sur-l'Escaut

MAÎTRISE D'OUVRAGE - REQUALIFICATION:
Etablissement Public Foncier du Nord

MAÎTRISE D'OEUVRE DE LA REQUALIFICATION
D.D.E du Nord Valenciennes Est : Lot n°1 « terrassement » de la 2^{ème} tranche des travaux et conduite des opérations de la 3^{ème} tranche.
Paysagiste Alain Dépret : 1^{ère} tranche de requalification, lot n°2 « Plantations » de la 2^{ème} tranche des travaux et 3^{ème} tranche.

EPF : Mise en sécurité du Chevalement du puits n°2 de la fosse Ledoux.

PROPRIÉTAIRES-GESTIONNAIRES ACTUELS :
Département du Nord
Commune de Condé-sur-l'Escaut

■
BATI

■
MOBIILITÉ

■
NATURE

■
EAU

PRINCIPALES DATES D'EVOLUTION

1873 à 1875 - Fonçage des puits de la fosse Chabaud Latour.

1900 à 1901 - Fonçage des puits de la fosse Ledoux au milieu des eaux d'exhaure.

Juillet 1903 - Jonction des fosses Ledoux et Chabaud Latour.

1905 - Mise en service de la fosse Ledoux.

1910 - Arrêt de l'extraction de la fosse Chabaud Latour au profit de la fosse Ledoux.

Années 1930 - Naissance des étangs d'affaissement minier.

17 mai 1946 - Nationalisation des mines.

Après la nationalisation - Concentration de l'extraction minière locale à la fosse Ledoux et modernisation des infrastructures.

21 juin 1959 et 1968 - Les plans Jeanneney et Bettencourt organise la récession minière.

1988 - Les étangs Chabaud Latour s'étendent sur une centaine d'hectares.

30 décembre 1988 - Arrêt de la fosse Ledoux.

1990 à 1991 - Démantèlement des installations de surface sauf le chevalement du puits n°1 de la fosse Ledoux par Charbonnage de France.

1991 à 1993 - Le site Chabaud Latour constitue une friche industrielle.

1993 à 2003 - L'EPF intervient pour requalifier le site. Les travaux se divisent alors en quatre zones d'action, réalisée les unes après les autres.

Figure 25: Page de garde de la fiche Mutation du site de Chabaud Latour (réalisé par Laura Prévost, 2012).

«Intérieur» de la fiche mutation :

LA NAISSANCE DE LA MINE MALGRÉ L'EAU

L'ouverture du carreau de fosse Chabaud Latour constitue le point de départ d'un développement minier majeur au Hameau de Condé-Macou. Dès 1874, un tronçon de cavalier reliant Anzin à Vieux-Condé autorise le transport des produits du site. En 1894, il faut pomper 900 m³ d'eau par jour pour pouvoir garder la fosse en activité. Le forçage des puits de la fosse Ledoux, entre 1900 et 1901, est également marqué par les résurgences aquatiques, obligeant les ouvriers à travailler dans l'eau et ce, malgré le fonctionnement de pompes. Pour accroître l'efficacité extractive, les deux fosses sont reliées en juillet 1903 et le puits n° 2 de Chabaud Latour ne sert bientôt plus que pour l'alimentation de la fosse Ledoux. En 1905, les premiers schistes issus de l'activité minière Ledoux sont déposés à l'emplacement du terril 195a nommé « Terril Ledoux Mouligneaux ». En 1913 et 1914, la Compagnie des mines d'Anzin¹, propriétaire du site, débute la construction des cités pavillonnaires de Chabaud Latour et des Hauts-de-Lorette notamment afin de loger sa main d'œuvre à proximité de l'espace de production. La logique minière carreau de fosse – terril – cavalier – cité minière se met alors en place sur le territoire, modelant ainsi l'espace urbain et la société pour plusieurs générations.

ESSOR DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE ET AFFAISSEMENT MINIER

Suite à la Première Guerre Mondiale, les puits de la fosse Ledoux doivent être dénoyés l'un après l'autre. Ce n'est qu'en 1920 que l'exploitation du site reprend. L'entre-deux-guerres constitue alors une première phase d'intensification de l'activité minière. Les martouze-piqueurs remplacent les pics dans les galeries, le Nord-Pas-de-Calais enregistre une production record de 35 millions de tonnes de charbon et une importante main d'œuvre polonaise s'installe dans la région. La Compagnie des Mines d'Anzin multiplie alors les constructions de logements avec les cités-jardins des Acacias et de la Solitude. Cette dernière, plus éloignée du site, est construite suite à une opportunité foncière, à l'emplacement d'un ancien château appartenant à la famille de Croÿ. Cet essor de la mine s'accompagne alors d'une modification profonde du paysage. Les sous-sols, fragilisés par l'exploitation minière, favorisent l'extension du plan d'eau pressant et, dans les années 1930, cet affaissement minier fait apparaître deux étangs autour des terrils Ledoux Mouligneaux et Chabaud Latour (cf. carte 1925). L'omniprésence de l'eau et les problématiques liées à sa gestion se font d'autant plus ressentir le 18 mai 1940, lorsque l'arrêt des centrales provoque l'inondation de la salle des pompes, laissant les pompes de secours dans l'incapacité de fonctionner.

¹ La Compagnie des mines d'Anzin est fondée en 1757. Elle résulte de la fusion des compagnies du Vicomte Desandrouin, célèbre pour avoir découvert les premières galeries de charbon sur le territoire, et du duc de Croÿ, puissant aristocrate et grand propriétaire foncier.

pacité de dénoyer une telle quantité d'eau. Cependant, l'activité minière reprend tout de même le 15 juillet après un dénoyage par cage. En effet, la force économique du charbon supplante toujours les obstacles aquifères.

L'APOGÉE DE LA FOSSE LEDOUX

Après la Seconde Guerre Mondiale, le charbon, qui fournit 86% de l'énergie consommée en France, est d'une importance capitale. Dès lors, l'Etat compte sur l'activité minière pour l'aider à reconstruire le pays. Les mines sont donc nationalisées le 17 mai 1946, créant les Houillères du Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais (HBMNC) et Charbonnage de France. En effet, les Compagnies minières, qui avaient autrefois tout pouvoir sur leur territoire, disparaissent au profit d'un nouvel établissement public de caractère industriel et commercial (EPIC) les HBMNC. Pour faciliter leur gestion administrative, celles-ci sont subdivisées en huit groupes d'exploitation, chacun dirigés par



Le chevalerie du puits n° 2 de la fosse Ledoux en 1920, disponible sur <http://museum.mines-lyon.fr/medias/449/07/08/visites/industrialisme-mine-duc-hbmnc-fose-165-de-dillon-2-jrnm>

un directeur délégué. La Direction Générale des HBMNC, à Douai, veille alors à coordonner les stratégies de ces groupes de production. Charbonnage de France est quant à lui le siège parisien de toutes les Houillères de France dont il assure la cohésion des actions. Ainsi, dès cette date, une rationalisation globale de la production s'opère, fermant les fosses les moins rentables et concentrant l'activité dans celles les plus dynamiques, comme la fosse Ledoux. Il s'agit de la deuxième phase d'intensification de l'activité minière. Les installations Ledoux sont donc modernisées en 1951-1952, avec l'élevation de deux chevalements électriques en acier (cf. photographie ci-dessus) et d'une usine à gaz (pour produire et vendre du combustible gazeux) et en 1957, avec la construction d'un lavoir. Après 1959, le rendement est tel qu'un second terril voit le jour, le

terril n°196 dit « Ledoux Lavoir ». Son aîné, le terril n°195a « Ledoux Mouligneaux » ne peut plus recevoir de schistes : après 50 ans d'activité, il atteint 27 mètres de hauteur et une volumétrie de 2 000 000 de m³. Dans le même temps, les cités s'adaptent aux nouvelles tendances démographiques et sociales, la Cité des Acacias s'agrandit et la cité Chabaud Latour se dote d'un dispensaire réservé aux mineurs en 1950. L'activité minière sur le site Chabaud Latour est alors à son apogée.

UN PAYSAGE TRANSFORMÉ PAR LA MINE

Dès 1959, le plan Jeanmery organise la fin de la mine. On cherche à réaliser des économies d'échelle et les produits du corridor minier Valenciennais (dont ceux de la fosse Ledoux), sont envoyés au lavoir Rousseau. En 1968, la récession s'accroît avec le plan Bettencourt. La gare de Fressies-sur-Escarot qui était en charge du fret minier et qui offrait un service de transport de voyageur, ne dessert plus que la fosse Ledoux. Cette dernière continue à concentrer les productions avoisinantes et est reliée à la fosse de Vieux-Condé entre 1971 et 1974. Néanmoins, située au milieu des étangs Chabaud Latour et de la Digue Noire, elle connaît des venues d'eau incessantes qui nécessitent le pompage de 1 300 à 2 200 m³ d'eau par jour (cf. carte 1970). Rapidement, les puits Chabaud Latour sont remblayés, en 1973 et on cesse la mise à terril à l'emplacement du terril n°196 en 1980. En 15 à 20 ans, ce dernier a atteint environ 45 mètres de hauteur et une volumétrie de 2 500 000 m³, soit plus de 500 000 m³ de schistes en plus que le terril n°195a. Les techniques modernes des années 1950 ont en effet considérablement augmenté le rendement du bassin minier. Le 30 décembre 1988, le site Ledoux est l'une des dernières fosses du Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais encore en activité à fermer. Transformé par 115 ans d'activité minière, les plaines marécageuses de Condé-Macou ont alors laissées place à trois étangs d'affaissement minier d'une centaine d'hectares et à un nouvel horizon modelé par deux gigantesques terrils, l'un plat et l'autre conique. En outre, les cités minières en périphérie témoignent d'une urbanisation propre à l'ère minière.

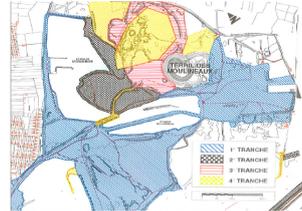
1988-1991 UNE ZONE HUMIDE EN FICHE

En 1990 et 1991, Charbonnage de France démantèle la majorité des infrastructures minières du site. À l'exception du chevalement du puits n°1, qui est rapidement inscrit sur la liste supplémentaire des Monuments Historiques, en 1992. Le site se compose désormais du mur de descente de l'ancienne fosse Ledoux, du bâtiment d'un ancien bistrot, de chemins de fer désaffectés, d'une poudrière et des deux terrils n°195a et 196. Ce premier, le terril plat « Mouligneaux » est alors exploité par Terchimor depuis le 27 décembre 1988. Filiale à 50% de Charbonnage de France, cette entreprise fut en effet créée pour valoriser les schistes des terrils, une fois l'activité

minière terminée. Colonisé par une faune et une flore rares, le site constitue alors une zone naturelle humide d'autant plus précieuse que ce type d'environnement se fait de plus en plus rare en Europe.

1991-2003 PRÉSERVER ET VALORISER UN ENVIRONNEMENT RARE

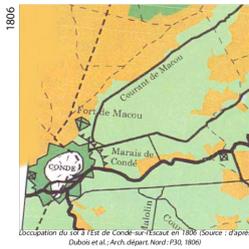
Dès 1990 et le démantèlement du site, les communes locales font enregistrer le site de Chabaud Latour en qualité de « grande fiche », selon une politique de « reconquête des espaces dégradés » impulsée par la région Nord-Pas-de-Calais, avec l'aide de l'Etat et de l'Union Européenne. L'Établissement Public Foncier du Nord-Pas-de-Calais (EPF), est alors créé la même année pour assurer la qualification de ces espaces délaissés ainsi que leur portage foncier. Cet organisme s'intéresse néanmoins qu'à la demande d'une collectivité territoriale qui désire faire l'acquisition du site afin de



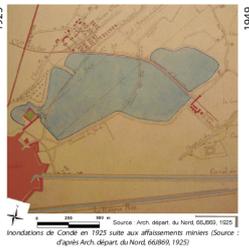
Phasage des travaux de requalification EPF, 1996, réalisé par le paysage A. Depiet (Source: Archives EPF du Nord)

réaliser un projet qu'elle-même a établi. Ici, l'EPF a été contacté par le commune de Condé-sur-Escarot et le Département du Nord afin de réaliser une mise en sécurité du site, de l'aménager de telle façon à protéger sa richesse écologique et de le rendre accessible au public. L'objectif était alors de valoriser le site et d'en faire un lieu prestigieux de Nature et d'écotourisme. Ainsi, en 1991, l'EPF intervient auprès de Charbonnage de France pour acheter le site Chabaud Latour. Dès cette date l'EPF lance des études sur la biodiversité, la pollution et les risques liés au site. En 1993, la Société d'Aménagement et d'Équipement du Nord (SAEN) note une forte pollution des eaux du site due à des rejets effectués dans le couurant de Bernisart

² Chargé de requalifier ces « grandes fiches », l'EPF Nord-Pas-de-Calais a traité entre 1991 et 2004 plus de 200 sites, soit 4 752 hectares de fiches.



Occupation du sol à l'EE de Condé-sur-Escarot en 1890 (Source : d'après Dubois et al., Arch. départ. Nord, P30, 1890)



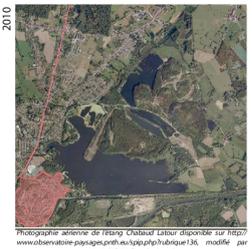
Inondations de Condé en 1925 suite aux affaissements miniers (Source : d'après Arch. départ. du Nord, 66/889, 1925)



Établissement des étangs d'affaissement minier en 1949 (d'après la carte IGN de 1940 de Charbonnage de France (Source : réalisé par Laura Prévost le 05/03/2012)



Étang d'affaissement minier en 1970, d'après la carte IGN de 1970 du Plan Scarp-Escarot (Source : réalisé par Laura Prévost le 05/03/2012)



Photographie aérienne de l'étang Chabaud Latour disponible sur www.observatoire-paysage.net/en/blog/photographie/136, modifiée par Laura Prévost le 05/03/2012

Figure 26 : Intérieur de la fiche Mutation du site de Chabaud Latour (réalisé par Laura Prévost, 2012).

Cartographies illustrant les grandes mutations urbaines du site.

← Fiche Mutation du site Chabaud Latour

CONCLUSION :

1) Transmettre la mémoire urbaine, condition d'un aménagement durable.

La trajectoire urbaine d'un site n'est pas donnée a priori mais résulte d'une succession d'actions et de décisions d'acteurs ; chaque intervenant peut ainsi influencer sur les mutations du site. L'étude de ces évolutions permet d'appréhender les risques (pollutions résiduelles, terrain inondable, sols instables etc.), les enjeux et les potentialités du dit espace et, ainsi, de concevoir un projet d'aménagement cohérent sur celui-ci. En effet, si l'on se lance dans la construction d'une base de loisirs composée de logements et d'espaces de baignade sans se soucier du passé urbain du site, on peut risquer d'établir ce lieu de détente sur un ancien site industriel dont les résidus de pollution subsistent en grandes quantités dans les eaux et les sols. Il est alors essentiel que les acteurs de l'aménagement (élus, techniciens etc.) soient en mesure de retracer l'histoire des sites sur lesquels ils interviennent.

Au cours de mes trois mois de stage, j'ai pu raconter la trajectoire urbaine de deux sites. Pour cela, il m'a fallu faire de nombreuses recherches documentaires. Pourtant, s'il existait une véritable base de données des réalisations et projets de chaque acteur, reconstituer l'histoire d'un site serait bien plus rapide. Pour ce faire, ces derniers pourraient tenir une sorte de journal de bord qui prendrait la forme de « Fiches Chronologie ». Dès qu'un événement se produit, l'aménageur le consigne rapidement sur sa fiche, puis lorsqu'un autre intervenant désire se saisir du site, toutes les données le concernant sont transmises au nouveau propriétaire ou prétendant à la propriété. Cela suppose néanmoins un travail en partenariat qu'il n'est pas toujours aisé de mettre en place.

Ainsi, l'ambition de mon travail était non seulement de faire le récit de trajectoires urbaines singulières mais aussi (et surtout) de transmettre la mémoire urbaine de ces lieux. Cette dernière permet de penser l'aménagement des sites en ayant identifié les enjeux auxquels porter attention et les potentialités à exploiter. Elle est donc un support essentiel à une urbanisation et à un développement économique et social durable sur le territoire.

2) Narrer les mutations urbaines d'un territoire, un outil de communication potentiel :

Outre son utilité « technique » (faire de l'aménagement durable), la transmission de la mémoire urbaine de sites permet de :

- Développer les connaissances disponibles sur un territoire,
- Communiquer sur le rôle des acteurs de l'aménagement,
- Informer les habitants des projets majeurs qui sont développés sur leur territoire et leurs ambitions.

- Sensibiliser les élus et les citoyens aux enjeux et potentialités du site et, plus largement, du territoire.

De nombreuses possibilités de formats existent et selon les modalités de transmission choisies (Fiche Thème, Livret de sensibilisation, web documentaire etc.) nous sommes en mesure d'aller plus ou moins loin dans le détail de notre récit et donc, de notre sensibilisation. Nous pouvons également toucher des publics tout à fait différents et pourtant tout autant concernés par l'environnement urbain étudié (spécialistes, élus, habitants etc.).

3) Trois mois de stage au CAUE du Nord et de nombreux apports personnels et professionnels :

Ces trois mois de stage ont été très enrichissant pour moi. J'ai tout d'abord pu expérimenter « l'esprit CAUE », une véritable fourmilière d'idées et de compétences qui se croisent et s'enrichissent mutuellement. Les réflexions portées par le CAUE sur l'espace, l'urbain, les paysages et l'environnement permettent d'apporter un regard extérieur, impartial aux élus et techniciens locaux qui manquent parfois de recul sur les projets qu'ils veulent porter. L'intervention du CAUE s'effectue toujours selon une approche partenariale, la coopération étant le maître mot du dialogue et donc, du partage des connaissances et des savoir-faire. Le CAUE accorde à chacun de ses membres (salariés et stagiaires) et de ses partenaires une valeur, celle de la « fertilisation croisée » des compétences et des personnalités. J'ai pu travailler de façon très indépendante, guidée par les conseils et corrections de Christophe Grandjacques, mon maître de stage, et d'Anne Braquet (paysagiste).

J'ai également appris la « méthode CAUE » qui consiste à étudier le territoire selon :

- Quatre « perceptions d'échelles géographiques » : Territoire > Structure urbaine ou industrielle > site > élément.
- Ses lignes de force (ou thèmes) : bâti, mobilités, eau, nature.

Cette approche peut s'appliquer à n'importe quel tissu urbain et permet d'appréhender l'importance de l'espace étudié dans son environnement général et les facteurs qui justifient cette importance. Ils autorisent également l'étude des mutations urbaines d'un territoire et la compréhension de la structure urbaine de ce même territoire.

Cette méthode et les discussions et réunions que j'ai eu avec Christophe Grandjacques m'ont permis de saisir toute la difficulté mais aussi la nécessité de « porter un regard sur l'urbain ». En effet, lors du récit des trajectoires urbaines des sites de Chabaud Latour et des Rives de l'Escaut, il ne fallait pas seulement narrer des faits historiques mais aussi interpréter ces événements et faire l'argumentation des enjeux et potentialités des

sites. Pour transmettre ces derniers (les faire comprendre au lecteur), le format et l'esthétique du rendu était essentiel. J'ai alors appris à concevoir un document de communication, d'information et de sensibilisation efficace, réalisé grâce à un logiciel de PAO que je ne connaissais pas auparavant : In design.

Ensuite, j'ai pu, au cours de mon stage, appréhender les jeux d'acteurs qui modèlent le territoire et l'importance de ces interactions pour l'avenir de ce dernier. Par exemple, le site de Chabaud Latour recèle de nombreux atouts pour développer des projets ambitieux. Néanmoins, loin de tout pôle urbain, espace aux nombreuses contraintes naturelles et aquatiques, l'aménagement de ce site ne constitue pas une priorité pour la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, qui a fait de l'emploi sa priorité. Dès lors, il semble normal que la CAVM se soit davantage investie sur le site des Rives de l'Escaut, espace numérique aux retombées économiques et sociales prometteuses. Les objectifs et intérêts propres à chaque acteur (et donc différents pour chacun) sont également des facteurs d'influence majeurs. Le travail en partenariat semble donc prendre ici tout son sens. Le CAUE du Nord tend depuis sa création à créer une dynamique de partage des compétences pour une meilleure qualité des aménagements et plus de cohérence urbaine, il est donc l'interlocuteur privilégié pour développer une transversalité des actions entre les différents acteurs du territoire.

Christophe Grandjacques m'a d'ailleurs permis de découvrir les facettes de sa mission de conseils auprès des élus et de rencontrer un bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Grâce à ces visites de terrain et aux discussions que nous avons eu, mon maître de stage m'a fait découvrir les différents « échelles » de l'aménagement du territoire :

- La maîtrise d'ouvrage : en amont, elle pense les projets urbains selon les problématiques et stratégies territoriales.
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage : l'intervention de l'AMO tend à évaluer la cohérence et la faisabilité du projet établi par la maîtrise d'ouvrage et lui propose des alternatives si besoin est. Elle suit également les travaux et s'assure que ceux-ci sont de qualité et répondent au projet initial.
- La maîtrise d'œuvre : elle n'a pas d'influence réelle sur le projet établi par la maîtrise d'ouvrage, elle ne peut que le réaliser selon les volontés de cette dernière.

Ce contact avec les « facettes » du métier d'urbaniste m'a aidé à préciser mon projet professionnel.

Bibliographie :

BIBLIOGRAPHIE :

ANRU et al (2008, 30 juin). Programme de Rénovation Urbaine du Valenciennois : Corridor Minier, Condé-sur-Escaut : Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole - Convention Financière ANRU du projet de rénovation urbaine du corridor minier de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, 109 p.

Bassin Minier Uni (n.d.). Proposition d'inscription du Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais au Patrimoine mondial de l'Unesco : Section 1, La Compagnie des Mines d'Anzin, Loos-en-Gohelle : Bassin Minier Uni.

Bassin Minier Uni (n.d.) Proposition d'inscription du Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais au Patrimoine mondial de l'Unesco : Parties 4 à 9, Loos-en-Gohelle : Bassin Minier Uni.

Bassin Minier Uni (n.d.) Proposition d'inscription du Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais au Patrimoine mondial de l'Unesco : Parties 1 à 3, Loos-en-Gohelle : Bassin Minier Uni.

Bruyelle. P. et Guignet. P. (1982). Histoire de Valenciennes, in Platelle. H. (dir), p.290-300, Lille : Presses Universitaires de Lille, 300 p. (collection Histoire des Villes du Nord / Pas-de-Calais)

CAUE du Nord (2011, Novembre). Vers une sensibilisation des habitants aux mutations de leur territoire, Lille : CAUE du Nord, Formation Acteur relais, Parcours Bruay-sur-l'Escaut - Document power point.

Cardon. A. (1972). Formes et problèmes de l'urbanisation minière : La région comprise entre Douai et Somain-Aniche, Lille : Université Lilloise des Sciences et Techniques, 485 p. - Thèse de géographie.

De Lambert. A. (2010). La construction d'un outil d'évaluation des actions de médiation du CAUE du Nord, Paris : Université Paris Descartes, Institut de Psychologie, 79 p. – Rapport de stage.

Deffrennes. G. (2008). Le Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, Rennes : Editions Ouest-France, 143p. (collection Itinéraires de Découvertes).

Delame. R. (2003). Condé-sur-l'Escaut, Paris : Editions Le Livre d'histoire, 264 p. (collection Monographies des Villes et Villages de France).

EPF Nord-Pas-de-Calais (2004). Histoire d'une contribution : 14 ans de requalification de friches industrielles dans la Région Nord-Pas-de-Calais, le bilan de l'EPF 1991-2004, Lille : EPF Nord-Pas-de-Calais, 39 p.

EPF Nord-Pas-de-Calais (2006). Programme Pluriannuel d'Intervention de l'EPF Nord-Pas-de-Calais 2007-2013, Lille : EPF Nord-Pas-de-Calais – PPI adopté en conseil d'administration le 4 décembre 2006, 51 p.

Fédération Nationale des CAUE (2010). Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, Publication de la FNCAUE, édition 2010.

Gontier. F. et Guillet. P. (2012). « Le Valenciennois, terre digitale », Valenciennes Métropole, Le journal, n°37, p.10-15

Guerin. M. (2010). Un renouvellement territorial durable pour le « Pays Noir » du Valenciennois ? Approche méthodologique de qualification des mutations des grands sites miniers, Lille : Université des sciences et technologies de Lille 1, 117 p. – Rapport de stage

Le Nouveau Petit Robert, 1995, Dictionnaire de la langue française, Paris, Dictionnaires Le Robert.

Mission Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais (2008, juin). Le Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais 1998-2018 : 20 ans pour réussir le grand tournant, Oignies : Mission Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais, 30 p.

Mission Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais (2008, septembre). L'habitat minier en région Nord-Pas-de-Calais : Histoire et évolution 1825-1970, Tome I, Oignies : Mission Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais, réédition septembre 2008, 56 p. – Cahier Technique.

Mission Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais (2010, juin). Bilan et perspectives des 10 ans de la Mission Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais : Dix ans d'actions et de nouveaux défis, Oignies : Mission Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais, 83 p.

PNR Scarpe-Escaut (2004, février). Une autre idée du minier en Scarpe-Escaut, Saint-Amand-les-Eaux : PNR Scarpe-Escaut. (collection Carnet de découverte: Tous en balade!).

Tanche. J. (2006). Renaissance d'un tramway, Wimille - Punch Editions, 125 p.

Université des Sciences et technologies de Lille et Laboratoire « Géographie des milieux anthropisés » (2001). Le thème de l'eau dans l'ex-Bassin Minier de la région Nord-Pas-de-Calais (2001), Livret-guide de l'excursion du 8 septembre 2001 pour le Colloque « Hydrosystèmes, paysages, territoires », p.9-66.

Valenciennes Métropole. (2010, octobre). Aménagement du parc des Rives de l'Escaut à Anzin : Note de présentation du projet, Valenciennes : Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, 25 p.

ARCHIVES EPF NORD-PAS-DE-CALAIS :

Documents de négociation et acquisition de biens :

Collection des actes notariés originaux,

Dossier de travail du binôme acquisition : échanges avec les propriétaires, coordonnées des propriétaires, bilan de la rencontre avec le propriétaire (compte-rendu, notes), expertise des biens si nécessaire, copie du courrier de demande d'estimation de prix à France Domaines, photographies et dessins, déclaration d'intention d'aliéner (DIA) ou demande d'acquisition (DA), décision de préemption urbain (DPU), dossier d'enquête publique (DUP), dossier d'enquête parcellaire, accord écrit des propriétaires, projets d'acte, échanges avec le notaire, pièces justificatives pour le paiement de l'acte avant publication.

Gestion des biens :

Dossier de gestion : sous dossier acte d'acquisition, sous-dossier assurance, sous-dossier impôts, sous-dossier travaux, sous-dossier réseaux, sous-dossier occupation.

Dossier de gestion des terrils : sous-dossier fermages, sous-dossier chasses (convention d'autorisation de chasse, facturation), sous-dossier prêts à usage, sous-dossier baux emphytéotiques.

Requalification des biens :

Dossier de marché

Dossier technique :

- Sous-dossier Coordination hygiène et sécurité : registre-journal, dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO), copie du plan général de coordination (PGC), plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS).
- Sous-dossier études et diagnostics environnementaux : copie du cadre de consultation, diagnostic amiante et plomb avant démolition, dossier technique amiante, étude des sols, photographies, plan
- Sous-dossier maîtrise d'œuvre : copie de l'avant-projet, copie du programme, appels à candidature : copies du dossier de consultation des entreprises (DCE), courriers du maître d'œuvre, compte-rendu de réunions de chantier.
- Sous-dossier correspondance : déclarations préalables à l'inspection du travail, à la caisse régionale

d'assurance maladie, à l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBT), permis de démolir ou de construire, correspondance de suivi, compte-rendu de réunion préliminaires, courrier de validation avec la collectivité, attestation de fin de travaux.

Dossier de suivi de subventions

Cession des biens :

Dossier de cession

Collection des actes administratifs originaux, expédition de l'acte avec mention de publication et copies des actes notariés de vente avec mentions de publication.

WEBOGRAPHIE :

Allouche. G. (1987, 16 juin). « Situation de l'usine Vallourec d'Anzin (Nord) », Journal Officiel du Sénat du 16 juin 1987, 8ème législature, p.1112 - Question écrite n° 07148 de M. Guy Allouche (Nord - SOC) sur <http://www.senat.fr/questions/base/1987/qSEQ870707148.html>, consulté le 2 mars 2012.

Anonyme (n.d.) Historique de l'exploitation charbonnière dans l'ex-bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais: la bataille du charbon ou la reconstruction nationale par l'énergie sur <http://mineur62.free.fr/Histoire/texte/histoirebataille.html>, consulté le 2 mars 2012.

Association pour la Protection du Patrimoine Historique et Industriel Minier (2011). Les fosses de la Compagnie des mines d'Anzin sur <http://minesdunord.fr/articles.php?lng=fr&pg=366> , consulté le 29 janvier 2012.

Batiactu (2006, 14 mars). Valenciennes Métropole: les Jardins de Valmont se concrétisent sur <http://www.batiactu.com/edito/valenciennes-metropole---les-jardins-de-valmont-se-2531.php>, consulté le 15 février 2012.

Berrut. S. (2011) Le Bassin Houiller Nord-Pas-de-Calais sur <http://www.patrimoine-minier.fr/nord-pas-de-calais/index.html>, consulté le 20 janvier 2012.

Bureau de Recherches Géologiques et Minières & Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (n.d.). BASIAS: Inventaire historique de sites industriels et activités de service sur http://basias.brgm.fr/donne_janvier_es_liste.asp?DPT=59&carte=, consulté le 18 janvier 2012

CAUE du Nord (n.d.). Site internet du CAUE du Nord sur <http://www.caue-nord.com/>, consulté le 28 janvier 2012.

Chaîne des Terrils (2012). Cartographie des terrils du Nord-Pas-de-Calais sur <http://www.chainedesterrils.eu/carte.html>, consulté le 21 janvier 2012.

Chaîne des Terrils (n.d.). Historique des Terrils sur http://www.chainedesterrils.eu/terril-mine-nord-fr-20-68-0-1_historique-des-terrils.htm, consulté le 21 janvier 2012.

Charbonnage de France (2003). L'histoire du charbon dans le Nord-Pas-de-Calais : 1945 La bataille du charbon sur http://webcdf.brgm.fr/dArticle.php?id_rubrique=126&id_article=338, consulté le 8 février 2012.

Charbonnage de France (2003). L'histoire du charbon dans le Nord-Pas-de-Calais : les dates marquantes du Nord-Pas-de-Calais sur http://webcdf.brgm.fr/dArticle.php?id_rubrique=126&id_article=324, consulté le 8 février 2012.

Charte de Béziers (1990, 14 juin). La Charte des CAUE, récupérée sur le site : <http://www.outil2amenagement.certu.developpement-durable.gouv.fr/caue-a550.html>

EPF Nord-Pas-de-Calais (n.d.). Histoire de la création de l'EPF – vidéo, Récupéré du site : <http://www.epf-npdc.fr/Acces-directs/Toute-l-actualite/videos/Notre-histoire>

EPF Nord-Pas-de-Calais (2006). Histoire d'une contribution : 10 ans de requalification de friches industrielles dans la Région Nord-Pas-de-Calais, le bilan de l'EPF 1996-2006, Lille : EPF Nord-Pas-de-Calais, 54 p. Récupéré du site : <http://www.epf-npdc.fr/Nos-reflexions-nos-recherches/Publications>

Fédération des Amis des Chemins de Fer Secondaires [FACS]. (2011). Les Chemins de Fer Secondaires de France, Département du Nord sur <http://www.trains-fr.org/facs/lig59.htm>, consulté le 12 février 2012.

Fédération Nationale des CAUE (2007). Le CAUE : Promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère sur <http://fncaue.fr/spip.php?rubrique7>, consulté le 8 février 2012.

Fédération Nationale des CAUE (2007). Le Réseau National sur <http://www.fncaue.fr/spip.php?rubrique9>, consulté le 8 février 2012.

Fédération Nationale des CAUE (2007). Statuts types des CAUE, mode d'emploi : Guide à l'usage des CAUE et de leurs partenaires, Paris : Fédération Nationale des CAUE, 26 p. Récupéré du site : http://www.caue-mp.fr/uploads/documents/Qui_sommes_nous/guide_statuts_types.pdf

Grimaldi. R. (1987). « Situation de l'usine Vallourec d'Anzin (Nord) », Journal Officiel du Sénat du 30 juin 1987, 8ème législature, p.1159 - Question écrite n° 07302 de M. Roland Grimaldi (Nord - SOC) sur <http://www>.

senat.fr/questions/base/1987/qSEQ870707302.html, consulté le 10 mars 2012.

i-Trans (2007). i-Trans - Pôle de compétitivité de classe mondiale pour les transports durables sur : <http://www.i-trans.org/le-pole/fr-le-pole.html>, consulté le 25 mars 2012.

Kaczmarek. M. (2012). «La serre numérique, pour faire du Valenciennois une vitrine unique en France», La Voix du Nord, 28 février 2012 sur http://www.lavoixdunord.fr/Locales/Valenciennes/actualite/Valenciennes/2012/02/28/article_la-serre-numerique-pour-faire-du-valenci.shtml, consulté le 14 mars 2012.

Lemoine. G. (2007, juillet). « Les terrils miniers intègrent les espaces naturels sensibles », Espace naturels, n°19, p.19. Récupéré du site : <http://www.epf-npdc.fr/Nos-reflexions-nos-recherches/Publications/Les-terrils-miniers-integrent-les-espaces-naturels-sensibles>

Les Véloroutes et Voies Vertes de France (2009). Voie Verte des Gueules Noires sur <http://www.af3v.org/Fiche-VVV-.html?voie=176#>, consulté le 12 mars 2012.

Loi n°77-2 sur l'architecture (1977, 3 janvier). Loi à l'origine de la création des CAUE, récupérée du site : http://fncaue.fr/IMG/pdf/Loi_sur_l_architecture_du_3_janvier_1977.pdf.

Ministère de la Culture et de la Communication (n.d.) Monuments historiques classés du Nord sur http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_1=DPT&VALUE_1=59&FIELD_98=DPRO&VALUE_98=CLASSE%2b&DOM=MH/, consulté le 10 février 2012.

Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (1988) « Réponse du ministère sur la situation de l'usine Vallourec d'Anzin », Journal Officiel du Sénat du 25 février 1988, 8ème législature, p.256 sur <http://www.senat.fr/questions/base/1987/qSEQ870707148.html>, consulté le 2 mars 2012.

Ministère de la Culture et de la Communication (n.d.) Monuments historiques inscrits du Nord sur http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_1=DPT&VALUE_1=59&FIELD_98=DPRO&VALUE_98=INSCRIT%2b&DOM=MH/, consulté le 10 février 2012.

Observatoire CAUE de l'AUP (n.d.). Présentation de l'Observatoire sur <http://www.caue-observatoire.fr/accueil/default.aspx>, consulté le 10 mars 2012.

Studio A&P. (2009, mars) 15 monographies de cités minières exceptionnelles et remarquables du Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais, Oignies : Mission Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais, 282 p. récupéré du site: <http://www.missionbassinminier.org/ressources/etudes-documents-techniques/patrimoine.html>

Vallourec (2012). Histoire de Vallourec sur <http://www.vallourec.com/fr/groupe/histoire/>, consulté le 2 mars 2012.

Wikipédia (2012) Anzin sur <http://fr.wikipedia.org/wiki/Anzin>, consulté le 1er mars 2012.

Wikipédia (2012). La Compagnie des Mines d'Anzin sur http://fr.wikipedia.org/wiki/Compagnie_des_mines_d'Anzin, consulté le 2 avril 2012.

CARTES :

Bureau de Recherches Géologiques et Minières. (1973) Carte géologique détaillée de la France : Saint-Amand – Crespin – Mons, Orléans : BRGM Editions, Echelle 1/50 000.

Charbonnage de France. (1949, avril) Carte de la concession minière du Groupe de Valenciennes, Paris : Institut Géographique National, Echelle 1/50 000.

Parc Naturel Régional Scarpe-escaut. (1970) Carte IGN du Parc Naturel Régional de Saint-Amand Raismes, Paris : Institut Géographique National, Echelle 1/25 000.

Table des figures :

Figure 1 : *Les différentes rubriques du site internet du CAUE du Nord* - Impression écran du site internet du CAUE du Nord, modifié par Laura Prévost, le 5 avril 2012 (Source internet : <http://www.caue-nord.com/conseil.html>). p.12

Figure 2 : *Les principaux axes d'intervention de l'EPF* - Extrait du Bilan foncier 1996 - 2006 de l'EPF Nord-Pas-de-Calais (EPF, 2006, p.11). p.15

Figure 3 : *Les six étapes de l'intervention opérationnelle de l'EPF* - Extrait du site internet de l'EPF Nord-Pas-de-Calais, Rubrique « Que faisons-nous ? (Source : <http://www.epf-npdc.fr/Que-faisons-nous/Comment>). p.15

Figure 4 : *Gradation des outils de transmission de la trajectoire urbaine* - schéma réalisé par Laura Prévost (2012). p.21

Figure 5 : *Le Valenciennois au XVIII^{ème} siècle* - Schéma réalisé par Christophe Grandjacques, architecte et Anne Braquet, paysagiste à partir de la Carte de Cassini, 2011. Modifiée par Laura Prévost, 2012 (Source : CAUE du Nord). p.23

Figure 6 : *Le Coron des 120* - photographie prise le 3 juin 2009 par JÄNNICK Jérémie (Source : [http://it.wikipedia.org/wiki/File:Anzin_-_Coron_des_120_\(02\).JPG](http://it.wikipedia.org/wiki/File:Anzin_-_Coron_des_120_(02).JPG)). p.25

Figure 7 : *La cité Brunehaut* - photographie contemporaine. (Source: Bassin Minier Uni). p.25

Figure 7 : *La cité jardin de Beaufort à Somain* (n.d.) image du site de Mission Bassin Minier (Source : <http://www.missionbassinminier.org/nos-chantiers/patrimoine/les-3-piliers-du-schema-de-developpement-patrimonial.html>). p.26

Figure 8 : *Modèle de cité moderne*. dessin tiré du cahier technique « L'habitat minier en région Nord-Pas-de-Calais : Histoire et évolution 1825-1970 », Tome 1. Réalisé par Mission Bassin Minier en septembre 2008. p.26

Figure 9 : *Evolution des typologies et vocations des terrils* - Schéma réalisé par Laura Prévost, 2012. p.27

Figure 10 : *Représentation simplifiée des fosses par rapport aux lignes de force* - Schéma tiré du rapport de stage de Mathilde Guerin: « Un renouvellement territorial durable pour le « Pays Noir » du Valenciennois ?

Approche méthodologique de qualification des mutations des grands sites miniers » (2010)
(Schéma et légende en Annexe 3). p.28

Figure 11 : *Le corridor minier valenciennois au XVIII^{ème} siècle* - Carte de Cassini représentant les grandes lignes de force du corridor miner valenciennois. Schéma réalisé par Christophe Grandjacques et Anne Braquet, architecte et paysagiste du CAUE du Nord (2010) et modifié par Laura Prévost (2012). p.31

Figure 12 : *Le corridor minier valenciennois en 1949* - Carte de Charbonnage de France de 1954 représentant les grandes lignes de force du corridor miner valenciennois. Représentation schématisée par Christophe Grandjacques et Anne Braquet, architecte et paysagiste du CAUE du Nord (2010) et modifié par Laura Prévost (2012). p.33

Figure 13 : *Aujourd'hui, le Valenciennois transformé* - Carte IGN contemporaine représentant les grandes lignes de force du corridor miner valenciennois, représentation réalisée par Christophe Grandjacques et Anne Braquet, architecte et paysagiste du CAUE du Nord (2010) et modifiée par Laura Prévost (2012). p.34

Figure 14 : *Les lignes de tramway de Valenciennes* - Plan du tramway de Valenciennes (Source : <http://carto.metro.free.fr/tramway-valenciennes/>). p.37

Figure 15 : *Représentation virtuelle de la future serre numérique* (Source : http://www.lavoixeco.com/actualite/Secteurs_activites/Informatique_et_High_Tech/2012/02/28/article_la-serre-numerique-pour-faire-du-valenciennois-un.shtml). p.38

Figure 16 : *Extrait d'une Fiche Chronologie (Site de Chabaud Latour)* - réalisée par Laura Prévost (2012). p.43

Figure 17 : *L'occupation du sol à l'Est de Condé-sur-l'Escaut en 1806* (Source : d'après Dubois et al. ; Arch. départ. Nord : P30, 1806). p.45

Figure 18 : *Inondations de Condé en 1925 suite aux affaissements miniers* (Source : d'après Arch. départ. du Nord, 66J869, 1925). p.45

Figure 19 : *Étalement des étangs d'affaissement minier en 1949*, d'après la carte de Charbonnage de France, modifiée par Laura Prévost le 05/03/2012). p. 45

Figure 20 : *Étangs d'affaissement minier en 1970*, d'après la carte IGN de 1970 du PNR Scarpe-Escaut, modifiée par Laura Prévost le 05/03/2012). p. 45

Figure 21 : *Photographie aérienne de l'étang Chabaud Latour* - disponible sur <http://www.observatoire-paysages.pnth.eu/spip.php?rubrique136>, modifiée par Laura Prévost le 05/03/2012) p.45

Figure 22 : *Extrait de la fiche Chronologie du site de Chabaud Latour*, réalisée par Laura Prévost (2012) p.53

Figure 23: *Page de garde de la fiche Mutation du site des Rives de l'Escaut* (réalisé par Laura Prévost, 2012). p.54

Figure 24 : *Intérieur de la fiche Mutation du site des Rives de l'Escaut* (réalisé par Laura Prévost, 2012). p.55

Figure 25: *Page de garde de la fiche Mutation du site de Chabaud Latour* (réalisé par Laura Prévost, 2012). p.57

Figure 26 : *Intérieur de la fiche Mutation du site de Chabaud Latour* (réalisé par Laura Prévost, 2012). p.58

Annexes :

Annexe 1 - Extrait de la loi n°77-2 sur l'architecture du 3 janvier 1977.

TITRE II : Des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

Art. 6. - (Modifié par Loi 81-1153 du 29 Décembre 1981, art 1, JORF 30 décembre 1981)

Il est créé, dans chaque département, un organisme de «conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement», sous la forme d'une association dont les statuts types sont approuvés par décret en Conseil d'Etat ; ces statuts définissent les conditions dans lesquelles sont appelés à y collaborer les représentants de l'Etat, des collectivités locales, des professions concernées ainsi que des personnes qualifiées choisies notamment en raison de leurs activités au sein d'associations locales. Le président du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sera nécessairement élu parmi les représentants des collectivités locales, dont le nombre sera au moins égal à celui des représentants de l'Etat. Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement poursuit, sur le plan local, les objectifs définis au plan national en vue de promouvoir la qualité de l'architecture et de son environnement dans les conditions fixées à l'article 7 ci-dessous.

Art. 7. - (Modifié par Décret 86-984 du 9 Août 1986, art 7 XLIII, JORF 27 août 1986)

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre. Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement peut déléguer ses missions aux services d'assistance architecturale fonctionnant exclusivement dans le cadre des parcs naturels régionaux. Les interventions du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont gratuites.

Annexe 2 - L'espaCe AUE :

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU NORD | ADHÉSION | CONTACT | AIDE | 

Accueil > Bienvenue dans l'espaCe AUE



CONSEIL
MISSIONS
BOITE À OUTILS

RESSOURCE
OBSERVATOIRES
MÉDIATHÈQUES

ECHANGE
ATELIERS
PARTENARIATS

DIFFUSION
FORMATIONS
MANIFESTATIONS

INSCRIPTION NEWSLETTER


Le portail web du CAUE vous ouvre ses colonnes

ESPACE MEMBRES

Recherche

UN AUTRE REGARD



videos en ligne

 un autre regard

DERNIÈRES ACTUS

- > ENTRE COUR ET JARDIN
- > Rapport d'activité 2010
- > Carnet de territoire - Cambrésis
- > Architectures filmées
- > OPENER - Dunkerque
- > La ville écologique
- > Canaux urbains & ville douce
- > Paysages de fermes & évolution du territoire
- > Nouveaux équipements & villes contemporaines
- > Identités urbaines & éco-quartier

INDEX THEMATIQUE

- > Agriculture
- > Aménagement du territoire
- > Architecture
- > Eau
- > Education
- > Environnement
- > Equipement
- > Espace public
- > Habitat / Logement
- > Patrimoine
- > Paysage
- > Urbanisme

INDEX GEOGRAPHIQUE

- > Avesnois
- > Cambresis
- > Douaisis-Valenciennois
- > Flandre
- > Pays Lillois

Services



Bienvenue dans l'espaCe A.U.E.

L'espaCe A.U.E. est une plateforme dédiée à la communauté des acteurs de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement des territoires du Nord. Il s'adresse à tous ceux qui cherchent à comprendre le territoire, à en découvrir le sens et orientent leurs réalisations dans une perspective durable.

L'espaCe A.U.E. met à disposition des adhérents et des membres de droits du CAUE du Nord, un ensemble d'outils pour construire une intelligence collective des territoires du Nord.

Le journal de l'AUE



La page d'accueil est dédiée à l'actualité du CAUE et de ses partenaires. Ce journal en ligne relie les projets et les réflexions en cours, les études à connaître, les formations et les manifestations du moment, les réalisations remarquables...

L'observatoire des réalisations



L'Observatoire des réalisations est un outil de recensement et d'analyse de la production architecturale, urbaine et paysagère. Il est ouvert aux partenaires qui souhaitent porter à la connaissance du public, des opérations participant à la qualité du cadre de vie.

L'Observatoire des Territoires



L'Observatoire des territoires offre une plateforme cartographique d'observation et d'échange sur l'Architecture, l'Urbanisme, l'Environnement et le Paysage (AUEP) pour construire une intelligence collective des territoires du Nord.

Le portail collaboratif des territoires du Nord



Le portail collaboratif des territoires du Nord permet aux partenaires de l'AUEP de collaborer au sein d'ateliers thématiques ou géographiques et de partager leurs expériences et compétences en matière d'aménagement.

La médiathèque des territoires du Nord



Fruit d'un large partenariat, cette base de données est un outil de mutualisation documentaire pour les acteurs de l'AUEP. Elle offre une large ressource multimédia : films, livres, photographies anciennes et contemporaines, études, outils pédagogiques, thèses, mémoires,...

Plan du site - Mentions légales

Association soutenue par le Département du Nord 

Annexe 3 - Une structuration du territoire au service de l'exploitation minière :

Représentation simplifiée des fosses par rapport aux lignes de force

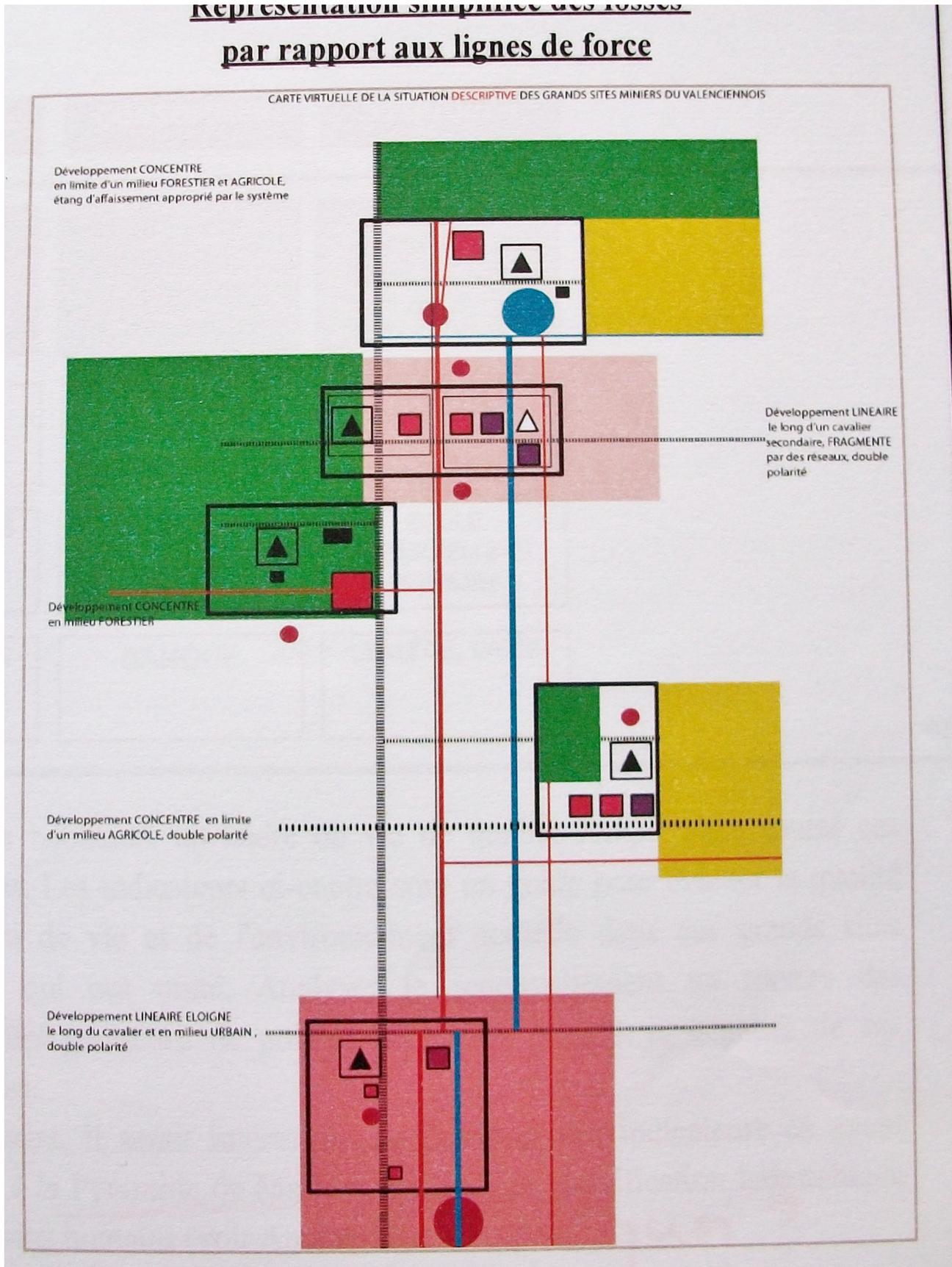
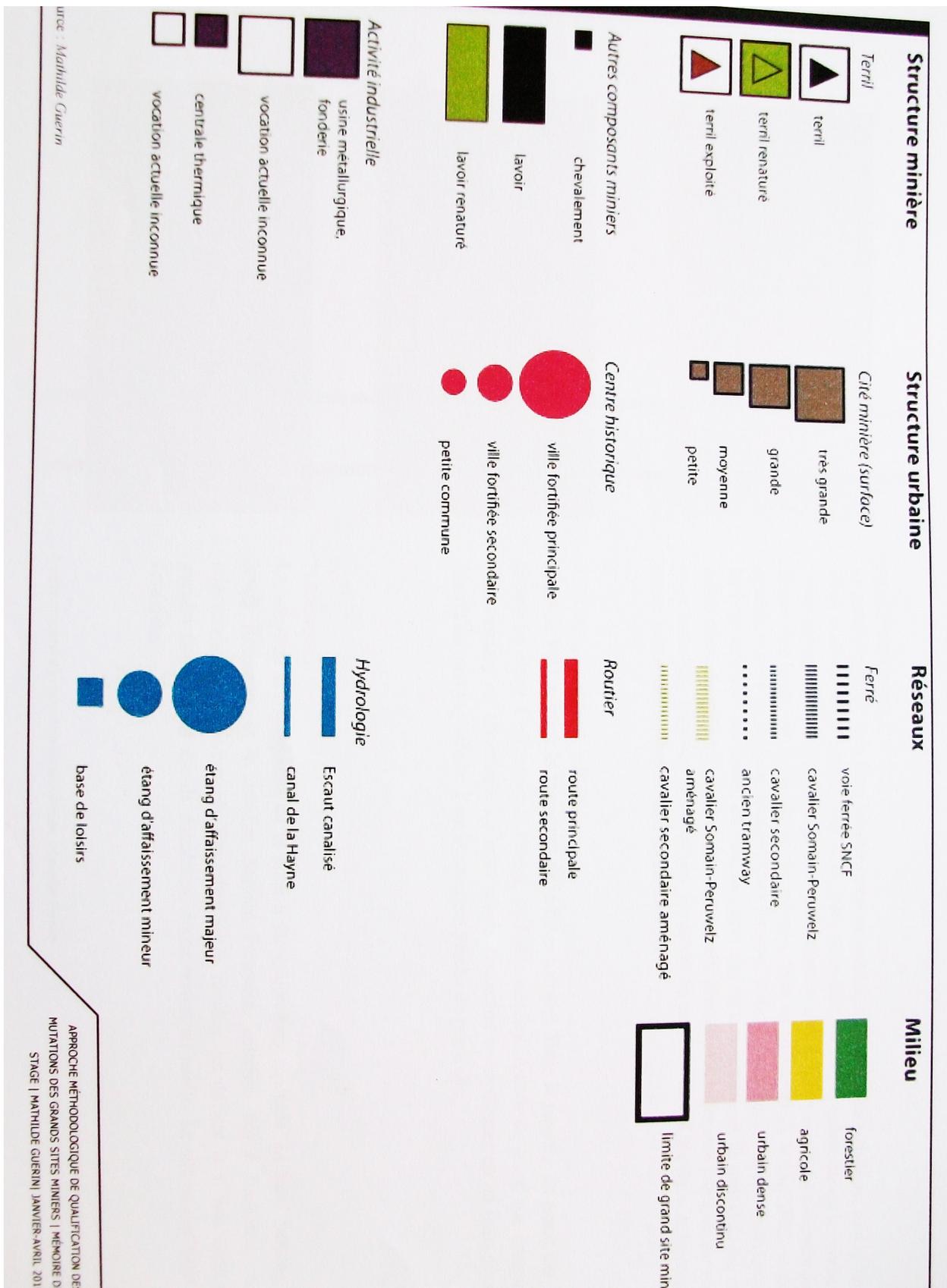


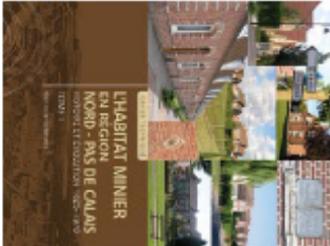
Schéma tiré du rapport de stage de Mathilde Guerin : « Un renouvellement territorial durable pour le « Pays Noir » du Valenciennois ? Approche méthodologique de qualification des mutations des grands sites miniers » (2010)

Annexe 3 (suite) - Une structuration du territoire au service de l'exploitation minière :



Légende tiré du rapport de stage de Mathilde Guerin: « Un renouvellement territorial durable pour le « Pays Noir » du Valenciennois ? Approche méthodologique de qualification des mutations des grands sites miniers » (2010)

Bibliographie

	TITRE	ORIGINE	DATE	PHOTO	Résumé
1	Cahier technique : l'habitat minier en région Nord-Pas-de-Calais, Fribourg et Genève 1825-1970 Tome 1	Mission Beson Nord-Pas-de-Calais	Septembre 2008 (1 ^{er} édition juin 2009)		Peut être exploratif des différentes typologies d'habitats / cités minières et de leurs évolutions
2	Un remembrement territorial durable pour le « pays » de la Vendée-Ouest ?	Mémoire de stage M1 Ude Méthode Guenja	Janvier-mai 2010		<p>Mots clés</p> <ul style="list-style-type: none"> Carnois Cités minières Cité-jardin Cités modernes (Carnois) <p>Présentation du CAUS, de ses outils et de sa mission auprès de la CAVM</p> <p>Approche méthodologique de lecture des mutations de grands sites miniers : histoire de l'activité minière, analyse de l'organisation urbaine minière, analyse de son évolution par des schémas, cartes etc.</p> <p>Mots clés</p> <ul style="list-style-type: none"> Territoire Grand site Structure minière, urbaine Réseau Métaboliquement Fosse, puits, terril, chevelment, creusier, cité.
3	Commission financière AMRU du projet de rénovation urbaine du corridor minier de la CAVM Issues sur le « Quartier Thiers élargi » à Bruay-sur-Escarot/Ascq, cité GAS-SOUEU/HAUTS DE LOUETTE à Coude-sur-Escarot et SOULOUK-HESOURAGE à Vieux Condé	AMRU et. al	Janvier 2008		<p>Développement des objectifs et projets concrets entre les signataires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Diversification de l'habitat social <input type="checkbox"/> Préservation de logements neufs, réhabilitations etc. <input type="checkbox"/> Constitution de véritables centralités : notamment la place Henri Daurie : Groupe scolaire Julek-Curie <input type="checkbox"/> Créer un réseau voirie structuré : désenclaver la cité, tramway etc. <input type="checkbox"/> Aménagement et création des espaces et équipements publics : place de Régis, place Henri Daurie <p>Même détails des éléments de projet AMRU pour les cités GAS-SOUEU/HAUTS DE LOUETTE à Coude-sur-Escarot et SOULOUK-HESOURAGE à Vieux Condé</p>

Annexe 10 - Esquisse de Glossaire :

Ayant-Droit :

Le 14 juin 1945, le statut de mineur est réglementé, il devient un « ayant-droit ». Ce statut tend à reconnaître le rôle essentiel que jouent les travailleurs de la mine dans la reconstruction de la France d'après-guerre. Il leur assure le logement et le chauffage gratuit à vie. Cette règle s'applique encore aujourd'hui pour les anciens mineurs et les veuves de mineurs.

Affaissement minier :

Une exploitation minière souterraine, de par sa nature extractive, crée des vides dans les sous-sols. Une fois le carreau de fosse fermé, ces vides sont comblés, notamment par foudroyage. Les terrains ainsi « foudroyés » sont beaucoup moins denses qu'à l'origine. Les sols se tassent alors au fil des années et, si le site se trouve en zone humide, l'eau remonte plus facilement vers la surface, créant ainsi des étangs d'affaissement minier.

Berline :

Petit wagonnet utilisé dans les mines pour transporter les gaillettes de charbon extraites des puits.

Bovette ou Bowette :

Il s'agit de galeries de mines horizontales recoupant les différentes formations géologiques du sous-sol. [Dictionnaire Larousse en ligne]

Captage AEP :

Captage d'approvisionnement en eau potable.

Camus Hauts :

Procédé industriel pour construire rapidement des logements de mineurs après la Seconde Guerre Mondiale. Il s'agissait de logements construits à partir de panneaux standardisés fabriqués en usines et assemblés en quatorze jours avec une grue sur le chantier. Les cités minières constituées de Camus étaient appelées « Cités modernes ».

Camus Bats :

Les Camus Bats répondent au même procédé industriel que les Camus Hauts mais ne possède qu'un seul étage. Ils disposent d'une, deux ou trois chambres et sont destinés aux familles peu nombreuses.

Castrum :

Lieu Fortifié. [Source 11]

Cavalier :

Réseau de voie ferrée qui relie les carreaux de fosse entre eux mais aussi les terrils et cités minières.

Chevalement :

Charpente métallique ou en béton installée au dessus d'un puits de mine pour supporter les molettes sur lesquelles passent le câble d'extraction du charbon. [Dictionnaire Larousse en ligne]

Cité Pavillonnaire :

Construites entre 1867 et 1939, ces cités tendaient vers une amélioration du cadre de vie des mineurs. En effet, chaque maison se divisait en son sein pour accueillir 2 à 4 logements. Ces bâtis étaient alors séparés les uns des autres à intervalles réguliers, conférant un paysage urbain plus aéré que celui des corons. Ils disposaient tous d'un jardin et de dépendances (sanitaires etc.) construites dès l'origine. Les logements étaient de taille diverses, s'adaptant ainsi à l'importance de la famille. Enfin, les ingénieurs portèrent plus d'attention à l'esthétique architecturale des bâtis en les ornementant notamment de modénatures. [Source 1]

Coke :

Combustible provenant de la distillation de la houille. [Dictionnaire Larousse en ligne]

Cokerie :

Les cokeries ou four à coke sont les usines qui fabriquaient le coke. Elle disposait pour ce faire de fours de grande capacité.

Dénoyage par cage :

En cas d'importantes inondations sous-terraines et lorsque les pompes n'étaient pas en capacité de le faire, les mineurs étaient obligés de dénoyer les galeries et les puits avec des bennes vides, placées dans des cages. Ils faisaient descendre ce dispositif par le puits et, une fois plein, ils le remontaient afin d'évacuer l'eau.

Exhaure :

« Évacuation des eaux d'infiltration hors d'une mine ou d'une carrière, par canalisation et pompage. » Par extension, les eaux d'exhaure sont les eaux pompées hors des galeries de mine. [Dictionnaire Larousse en ligne]

E.N.S (Espaces Naturels Sensibles) :

Les territoires ayant vocation à être classés comme Espaces Naturels Sensibles sont des espaces qui possèdent une qualité environnementale ou une biodiversité qui relève d'un intérêt particulier. Il peut également s'agir de zones dont le caractère naturel est menacé. Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ont donc pour objectif :

- de préserver la qualité des sites, des paysages et des habitats naturels
- d'ouvrir ces espaces au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

[<http://www.conservation-nature.fr/article3.php?id=126>]

Foudroyage :

Lorsque l'exploitation d'une mine est terminée, les exploitants pratiquent souvent le « foudroyage » qui consiste en l'enlèvement du soutènement des toits. Il s'agit donc d'un éboulement volontaire des toits des mines pour les reboucher.

Gaillette (de charbon) :

Gros morceau de charbon brut.

Galvaniser :

Recouvrir un métal d'une couche de sel métallique pour le préserver de l'oxydation. (Le Nouveau Petit Robert, 1995)

Grisou :

« Gaz inflammable, constitué généralement de méthane presque pur, qui se dégage principalement dans les mines de charbon. » [Dictionnaire Larousse en ligne]. Un « coups de grisou » était une explosion causée par ce gaz dans les galeries de mine. Cette dernière faisait de nombreuses victimes parmi les mineurs.

Houille :

« Combustible minéral fossile solide, provenant de végétaux ayant subi, au cours des temps géologiques, une transformation lui conférant un grand pouvoir calorifique. (On donne le nom de « houille » à tous les charbons minéraux qui ne sont pas de l'antracite.) » [Dictionnaire Larousse en ligne]

Houillère :

Mine de houille.

Laminoir :

Machine composée de deux cylindres d'acier tournant en sens inverse, entre lesquels on fait passer une masse

métallique. Celle-ci est alors réduite en barres minces, en lames ou en feuilles de métal. (Le Nouveau Petit Robert, 1995)

Lavoir :

Le charbon était originellement séparé des déchets stériles à la main. Puis, des lavoirs à charbon furent créés pour faire ce tri et pour nettoyer le charbon, inexploitable à l'état brut.

Lignes de forces :

Les « lignes de forces » d'un territoire se divisent en quatre « thèmes » : le bâti (urbain ou industriel), les réseaux (ou mobilités), l'eau et la nature. Ces éléments marquants structurent le territoire et permettent de l'identifier. Ils sont les clés de lecture du territoire (Guerin, 2010).

Mutations urbaines :

Les mutations urbaines rendent compte d'évolutions géographiques, urbaines et paysagères d'un territoire ou d'un site qui constituent la trajectoire urbaine de ce territoire ou site. Ces mutations sont dues à des décisions et interventions d'acteurs qui impulsent des dynamiques de territoire et des dynamiques de projets.

Parachèvement :

Action de parachever, finaliser, compléter. (Le Nouveau Petit Robert, 1995)

Réhabilitation :

La réhabilitation vise à donner au bâti le même aspect qu'à son origine mais sans utiliser les mêmes matériaux ou les mêmes techniques.

Remblais :

« Masse de matière rapportée pour élever un terrain, combler un creux ou combler les vides de l'exploitation minière. » [Dictionnaire Larousse en ligne]

Requalification :

Donner une nouvelle qualification (vocation) à... (Le Nouveau Petit Robert, 1995)

Schiste :

« Dénomination générique de toute substance stérile (roches, déchets etc.) mêlée au charbon ». [Dictionnaire Larousse en ligne]. Ce sont les principaux constituants des terrils.

Schlamms :

« Résidus très fins qui proviennent du concassage et du bocardage (broiement) d'un minerai et de différentes opérations industrielles d'affinage » [Le Nouveau Petit Robert, 1995]. Poussière mélangée de charbon et de cendres provenant du lavage de charbon brut.

Semi-dressant :

Veine de charbon inclinée de 30 à 45%. [<http://mineurdefond.fr/articles.php?lng=fr&pg=299>]

Trajectoire urbaine :

Histoire de l'évolution d'un site ou d'un territoire. Au cours de cette « trajectoire », le site subit plusieurs « mutations », c'est-à-dire qu'il change de vocation (zone d'habitat, zone industrielle, friche etc.). Ces évolutions sont toujours dues à des décisions d'acteurs.

Trame Verte et Bleue :

« La Trame verte et bleue est une mesure phare du Grenelle Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques.

La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.

Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient. » [<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-La-Trame-verte-et-bleue,1034-.html>]

Terrassement :

Opération par laquelle on creuse, on remue ou on déplace de la terre. Ces travaux sont destinés à modifier la forme naturelle du terrain. (Le Nouveau Petit Robert, 1995)

Terril :

« Le terril est un amoncellement de roches stériles et de déchets qui, remontés avec le charbon, étaient triés en surface. Le charbon d'un côté et le reste était acheminé sur le terril.

Les terrils plats sont les plus anciens. A l'époque, les berlines contenant les roches stériles étaient acheminées soit par des chevaux soit par des hommes ; la pente ne pouvait pas être trop raide. D'autre part, il n'y avait pas le souci d'espace. Par la suite, l'urbanisation ne permettant plus de s'étaler et les techniques s'étant modernisées, les stériles étaient montés sur le terril par un système de treuil pour être déversés au sommet et donner ainsi

une forme conique au terril ». (Chaine des Terrils, n.d.)

Venelle :

Ruelle.

Vocation :

La vocation d'un site peut être multiple et elle change au cours de son histoire. D'un espace de nature, il peut devenir un haut lieu de l'industrie puis changer de vocation et accueillir des habitations ou devenir une base de loisirs.

VRD :

La Voierie et Réseaux Divers se compose des réseaux d'alimentation (réseau électrique, eau, gaz) d'une habitation mais aussi du réseau d'évacuation des eaux usées et des voies de circulation.

ZFU :

La Zone Franche Urbaine fut créée en 1997. Elle établit un périmètre à l'intérieur duquel les entreprises bénéficient d'avantages fiscaux. De telles zones ne peuvent être instituées qu'en fonction d'un certain nombre de critères tels que le taux de chômage ou le nombre d'habitants de la commune.

ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux):

En réponse à la directive européenne n°79-409 du 6 avril 1979, l'Etat Français a décidé de réaliser un inventaire des zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux. Ces zones qui accueillent naturellement de nombreux oiseaux permettent de préserver un habitat diversifié pour les oiseaux sauvages et migrateurs. Ce sont donc des espaces qui tendent à l'équilibre écologique du territoire, qui autorise l'étude scientifique mais aussi une approche culturelle de la faune ornithologique. [<http://www.crpf-lr.com/telechargement/zico.pdf>]

ZPPAUP :

Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager tendent à définir un périmètre de mise en valeur du patrimoine bâti ou naturel, ce pour des raisons esthétiques, historiques ou culturelles. Moins strict que le secteur sauvegardé, il est un outil permettant d'instaurer une servitude annexe au PLU qui impose des opérations de construction et d'aménagement au sein du périmètre. La création d'une ZPPAUP est le fruit d'une délibération du Conseil Municipal, d'une enquête publique et d'une soumission à l'avis de la Commission Régionale du Patrimoine des Sites. En général, les ZPPAUP se trouvent en périphérie des 500 mètres de protection d'un Monument Historique. Il s'agit dans tous les cas d'une zone dont la qualité architecturale ou paysagère est remarquable. [<http://www.urcaue-idf.archi.fr/abcdaire/imprimer.php?fiche=314>]

ZNIEFF :

« Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. L'inventaire des ZNIEFF identifie, localise et décrit les sites d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats. Il rationalise le recueil et la gestion de nombreuses données sur les milieux naturels, la faune et la flore. Etabli pour le compte du Ministère de l'environnement, il constitue l'outil principal de la connaissance scientifique du patrimoine naturel et sert de base à la définition de la politique de protection de la nature. Il n'a pas de valeur juridique directe mais permet une meilleure prise en compte de la richesse patrimoniale dans l'élaboration des projets susceptibles d'avoir un impact sur le milieu naturel. »

Il existe deux types de ZNIEFF:

ZNIEFF I : « la ZNIEFF de type I est un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Ce sont des espaces plus réduits que les ZNIEFF de type II et qui supposent des enjeux de préservation et de valorisation de la biodiversité localisée. Elle abrite en effet au moins une espèce ou un habitat caractéristique remarquable ou rare, justifiant d'une valeur patrimoniale plus élevée que celle du milieu environnant. »

ZNIEFF II: « La ZNIEFF de type II réunit des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Il est alors courant qu'une ZNIEFF II inclue plusieurs ZNIEFF de type I. Elle se distingue de la moyenne du territoire régional environnant par son contenu patrimonial plus riche et son degré d'artificialisation plus faible. »

[<http://www.crfp-lr.com/telechargement/ZNIEFF.pdf>]

ZPS :

Les Zones de Protection Spéciale ont été créées en réponse à la directive européenne «oiseaux». Ces zones ont été déterminées grâce aux résultats de l'inventaire scientifique des ZICO. Elles ont été intégrées au réseau européen Natura 2000, dont le but est de créer une continuité d'espaces «refuges» où la faune peut évoluer et se déplacer sans contrainte. Les ZPS s'accompagnent de mesures réglementaires de gestion et de protection des oiseaux sauvages.

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Commission_r%C3%A9gionale_du_patrimoine_et_des_sites#cite_ref-1]

Zone UE :

Dans le PLU, la zone UE désigne un espace destiné à accueillir des activités économiques à caractère agricole, artisanal ou industriel. Elle peut également se composer d'équipements publics.

Zone UF :

La zone UF est un espace réservé aux activités économiques industrielles, tertiaires ou artisanales. Elle peut accueillir des entrepôts ou des services liés aux chantiers ferrés. En effet, cette zone peut faire l'objet d'une emprise du domaine ferroviaire.

Annexe 11 - Esquisse d'un répertoire des acteurs du territoire

Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) :

En charge de l'entretien de 52 Stations de Relèvement des Eaux (SRE). (Source 5)

CAUE du Nord :

Le CAUE du Nord est une association inscrite dans la loi du 3 janvier 1977, créée à l'initiative du Conseil général du Département du Nord. Il assure les missions de service public au profit de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Par la nature de ses missions, le CAUE est situé, au contact des attentes et des interactions des décideurs, habitants et usagers, concepteur et techniciens. Ancré dans la réalité locale, le CAUE se veut être une plateforme de découverte, de rencontres et d'échanges au service d'un usage et d'une construction durable des territoires. [<http://www.caue-nord.com/caue-nord/caue-nord.html>]

Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) :

Créée suite à la loi no 97-179 du 28 février 1997, elle remplace les commissions régionales du patrimoine historique, archéologique et ethnologiques et les collèges régionaux du patrimoine et des sites. Présidée par le préfet de région, elle comprend trente-deux membres, dont entre autres le directeur régional des affaires culturelles (DRAC), le conservateur régional des Monuments historiques (CRMH), des élus locaux, des personnalités qualifiées et des représentants d'associations de défense du patrimoine. Les commissions régionales du patrimoine et des sites ont un rôle consultatif. Elles donnent notamment leur avis dans les procédures de classement ou d'inscription des monuments historiques quand il s'agit de biens immobiliers, mais aussi dans la constitution ou la modification des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager et des secteurs sauvegardés. [http://fr.wikipedia.org/wiki/Commission_r%C3%A9gionale_du_patrimoine_et_des_sites]

Epareca :

« Créé en 1998 en application de la Loi du Pacte de Relance pour la Ville, Epareca accompagne les collectivités locales dans la reconquête de leurs zones commerciales et artisanales de proximité, au sein des quartiers en difficulté, afin d'apporter du confort de vie et recréer durablement du lien social. » [<http://www.epareca.org/pourquoi-epareca>]

EPF Nord-Pas-de-Calais :

« L'EPF Nord-Pas de Calais, Etablissement Public Foncier, est un opérateur public de l'Etat au service des collectivités territoriales de la région.

Recycleur de foncier, il intervient en amont de leurs projets d'aménagement pour aider ces collectivités à assurer la maîtrise foncière de leurs projets. L'EPF n'est ni un aménageur, ni un promoteur, ni un constructeur.

Son action s'inscrit dans le cadre d'une stratégie pluriannuelle adoptée, à l'échelle régionale, par son Conseil d'administration. » [<http://www.epf-npdc.fr/Qui-sommes-nous/EPF-Nord-Pas-de-Calais/En-quelques-mots>]

Epinorpa :

Créé en 2002, EPINORPA est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) qui a pris le contrôle à 100 % de la filiale immobilière de Charbonnages de France, Soginorpa. Il fait parti du groupe Maisons & Cités. [http://www.maisonsetcites.fr/fr/maisons_cites/organigramme_du_groupe/epinorpa]

« Cet établissement public, rattaché à la région Nord - Pas-de-Calais, a pour objet, sur l'ensemble du territoire régional, d'acquérir et gérer, directement ou indirectement, les immeubles à usage locatif social détenus par des sociétés à participation majoritaire de Charbonnages de France dans le respect, notamment, des droits statutaires des mineurs et de leurs ayants droit. [Extrait de l'article 191 alinéa 2 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain]

FIBM :

Le FIBM ou Fonds d'Industrialisation des Bassins Miniers a été créé en 1984 par les pouvoirs publics pour renforcer l'action de la SOFIREM. Le FIBM soutient et favorise les projets de création d'entreprises en apportant des subventions tant financières qu'immobilières ou matérielles. (Source 37)

FINORPA :

Créé en 1984, Finorpa (Financière du Nord Pas-de-Calais) est un groupe d'investissement en fonds propres ou quasi fonds propres qui aide au développement régional. Aujourd'hui leader dans le Nord-Pas-de-Calais, il est un appui aux projets de création d'entreprises. [<http://www.finorpa.fr/index.php?rubrique=2>]

GIRZOM:

Groupe Interministériel de Restructuration des Zones Minières. Créé en 1972, ce groupe octroie aux communes minières des budgets destinés aux travaux de la VRD dans les cités minières, travaux nécessaires au préalable de toute rénovation de ces logements. [Classeur Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais : Proposition d'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO – Partie 4 à 9. = Source 4]

Centre Historique Minier de Lewarde :

Dès les années 70, alors que la récession frappe durement les exploitations minières, la direction des Houillères du Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais et plus particulièrement son secrétaire G. Alexis Detruys décide de créer un centre historique de la mine afin de transmettre aux générations suivantes ce qu'était la mine sur le territoire, ce qu'elle a représenté et ce qu'elle représente encore. C'est en 1973 que la Fosse Delloye à Lewarde est choisie pour accueillir le futur Centre Historique Minier du Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais. Depuis cette date et à chaque fermeture de site minier, le matériel et les documents présents sur le site est transféré à Lewarde. Initiée par les HBNPC, l'association du Centre Historique Minier voit le jour en 1982. Le

ministère de la Culture, le Conseil Régional et le Conseil Général du Nord participèrent à ce projet d'association. En 1984, le Centre Historique Minier Lewarde ouvre enfin. (Source 38)

Maisons & Cités :

Premier bailleur du Nord-Pas-de-Calais, héritier de Soginorpa.

Partenord Habitat :

Créé il y a plus de 90 ans, Partenord Habitat est l'Office Public de l'Habitat (OPH) du Département du Nord. Il est présidé par Didier Manier, conseiller général du Nord. Partenord Habitat gère actuellement près de 39 000 logements et constitue un maître d'ouvrage qui centre ses projets de constructions sur des logements locatifs financés par des Prêts Locatifs à Usage Social. Il a également une compétence d'aménageur puisqu'il recherche, étudie, acquiert, viabilise et vend des terrains urbanisables pour l'habitat. [<http://www.partenordhabitat.fr/Nous-connaître/Nos-métiers/Bailleur-social>]

S.A. du Hainaut :

La SA du Hainaut est une entreprise sociale pour l'habitat (ESH) qui appartient au groupe GIH. Ce bailleur social gère 18 000 logements dans le Valenciennois du logement étudiant, au béguinage en passant par l'immeuble collectif et le logement individuel. Impliquée dans le développement immobilier, elle participe à des opérations de toute taille et importance. [<http://www.saduhainaut.com/fr/esh/qui-sommes-nous/>]

SITURV :

Le Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de la Région de Valenciennes se compose des communautés d'agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM) et de la Porte du Hainaut (CAPH). Il a pour mission la réalisation des infrastructures de transport sur le territoire, notamment des transports publics, et de leur cohésion. [<http://www.saemvs.com/societe-partenaires.html>]

SOFIREM :

SOFIREM est une entreprise créée par Charbonnage de France en 1967 afin de diversifier son activité économique dans un contexte de récession minière forte. SOFIREM aide à la création d'entreprises durables en offrant des financements en fonds propres à ces dernières. Elle est un accompagnement aux porteurs de projets : outre l'appui financier, la SOFIREM évalue l'offre et les besoins fonciers potentiels, elle propose des formations et associe les jeunes entreprises aux centres de recherches et aux dernières technologies pour renforcer leur compétitivité. Elle agit également dans selon une stratégie globale et promeut le territoire. (Source 37)

Soginorpa :

Société immobilière, filiale de Charbonnage de France, créée en 1985. [<http://www.maisonsetcites.fr/fr/mai->

sons_cites/notre_histoire]

[SRCJ: Société Régionale des Cités Jardins :](#)

Créée en 1911, le bailleur social SRCJ a plusieurs missions: la gestion d'un parc locatif de logements collectifs et individuels, la construction de logements neufs à destination locative, la réhabilitation de logements anciens destinés à la location, la maîtrise d'ouvrage déléguée, l'accession sociale à la propriété avec la location accession (PSLA- Prêt Social Location Accession), la vente de patrimoine HLM. La SRCJ gère aujourd'hui un parc de plus de 4 200 logements (2/3 en maisons individuelles et 1/3 en petits immeubles collectifs). [http://www.srcj.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=8&Itemid=3]

[Tercharnor :](#)

Créé par Charbonnage de France en 1988, la société Tercharnor avait pour but de récupérer et valoriser les produits charbonneux subsistant dans les terrils. (Source 39)

[Terril SA :](#)

La société Terril SA est fondée en juillet 1990 pour exploiter industriellement les terrils du Nord-Pas-de-Calais (Source 39)

[VHH \(Val Hainaut Habitat\) :](#) Bailleur social du Valenciennois

[Voie Navigable de France \(VNF\) :](#)

Établissement public créé en 1991, Voies navigables de France gère, exploite, modernise et développe le plus grand réseau européen de voies navigables. Il est constitué de 6 200 km de canaux et rivières aménagés, de plus de 3 000 ouvrages d'art et de 40 000 hectares de domaine public fluvial. Ses missions consistent notamment à développer des activités autour de la voie d'eau dans le respect de l'environnement et de la ressource en eau, donc à développer le transport fluvial. [http://www.vnf.fr/vnf/content.vnf?action=content&occ_id=4539]

Master 1 de Sciences et Technologies,
mention Aménagement, Urbanisme et
développement des Territoires (AUDT)

Spécialité : Aménagement Touristique et
Valorisation des Sites (ATVS)

Tuteur universitaire: Pauline Bosredon

Mémoire de stage de PREVOST Laura (2011-2012)

TRANSMETTRE LA MÉMOIRE URBAINE : ESQUISSE D'UNE MÉTHODE.

RÉCITS DE MUTATIONS URBAINES DANS LE CORRIDOR MINIER VALENCIENNOIS.

RÉSUMÉ :

- > Méthode | trajectoire urbaine | mémoire urbain
- > Corridor minier valenciennois | mine | sidérurgie
- > Requalification | enjeux | potentialités

L'EPF Nord-Pas-de-Calais est né en 1990 avec pour principale mission la requalification des friches industrielles et minières du bassin minier Nord-Pas-de-Calais. En créant des réserves foncières pour les collectivités, Il est un intervenant essentiel au renouvellement urbain. Il souhaite aujourd'hui capitaliser et valoriser ses interventions en replaçant celle-ci au cœur de la trajectoire urbaine du territoire. Le CAUE du Nord développe quant à lui des méthodologies pour communiquer, informer et sensibiliser les différents acteurs du Nord (habitants, élus, professionnels de l'aménagement etc.). Les deux organismes ont donc le projet de monter un partenariat afin de mettre en place une méthodologie permettant de garder et de transmettre la mémoire urbaine d'un territoire, au travers de certains de ses sites (espaces plus localisé) pour expérimenter cette méthode, cinq sites miniers et industriels du corridor minier valenciennois ont été choisi comme «sites-échantillon». Ma mission de stage a consisté à retracer la trajectoire urbaine de ces sites et à développer une méthodologie permettant la transmission de cette trajectoire. J'ai ainsi pu développer deux «Fiches Mutation» faisant le récit des mutations urbaines des sites de Chabaud Latour (Condé-sur-l'Escaut) et des Rives d'Anzin. Cette narration permet alors de poser les enjeux et potentialités urbaines de chaque site et de souligner le rôle des différents acteurs de l'aménagement quant aux mutations de ces espaces d'étude.

ABSTRACT :

- > Methode | urban trajectory | urban memory
- > Mining région in Northern France | mine | steel industry
- > Rehabilitation | challenges | potential

In Northern France, the EPF Nord-Pas-de-Calais was created in 1990 to rehabilitate industrial wastelands in the mining region. It acquires land properties in order to allow the authorities to realize their urban projects. It is therefore a major stakeholders in making the territory evolve towards better living conditions. The EPF wants to learn and communicate about its actions. In fact, it would like to know how far its work has an influence in the territory's «urban trajectory». The CAUE du Nord 's mission is to develop methods which allows inhabitants, politicians and professionals to debate, communicate, get informed and sensitized about urban, architectural and environmental matters. These organisations intend to work as partners to define a methodology that will rebuild and preserve urban memory. My work was to find out which kind of method could be created. In order to do so, I worked to tell the urban story of two sites in the mining area of Valenciennes : the mining site of Chabaud Latour and an old industrial area, « les Rives de l'Escaut ». I created two « Mutation sheets » that underline the challenges and the potential of these sites as well as they teach us the roles of each stakeholder in the mutation of their territory.